Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

RAPPORT ANNUEL 2017
RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Sommaire

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

I. Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire 5
1. Cadre législatif 5
A. Rapport annuel 5
B. Contrat de ville 5
2. Projet de territoire 5
3. Orientations stratégiques du contrat de ville 7

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés 10
1. Rappel de l'article 1 10
2. Quartiers prioritaires de la CAD 10
3. Définition d'indicateurs 11

III. Description des actions menées en 2017 au bénéfice des habitants 12
1. Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville 12
A. Principe de gouvernance 12
B. Ingénierie dédiée au contrat de ville 13
C. Information et communication 14
2. Appel à projets 2017 et actions des crédits spécifiques 14
A. Rappel du cadre 14
B. Bilan des demandes de financement sur l'appel à projets 20
C. Bilan 2017 des actions des opérateurs dans le cas des crédits spécifiques 21
a. Mobilisation et suivi des partenaires 21
b. Bilan des actions de l'appel à projets 2017 22
D. Bilan des actions sur la période estivale et dispositifs spécifiques 27
3. Bilan des actions conduites par le droit commun 28
A. Actions conduites par les partenaires 28
a. Région PACA 28
b. Agence Régionale de Santé 29
c. Chambre de Commerce et d'Industrie du Var 40
d. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA 40
e. Immo 3F 42
f. Logis familial Varois 46
g. Département du Var 46
h. Pôle emploi 48
B. Actions conduites par la Communauté d'Agglomération Dracénoise 48
a. Transports et mobilités durables 48
b. Affaires Juridiques 50
c. Culture 51
d. Animation Economique et Touristique 53
e. Habitat cohésion sociale 53
f. Sports 53
g. Point d'Accès au Droit 53

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

4. Conseils citoyens 54
5. Politique de la ville et sécurité et prévention de la délinquance 56
5.1 Prévention spécialisée 56
5.2 Prévention de la radicalisation 57
5.3 CISPD et CLSPD 57
6. Ecole de la deuxième chance 58
7. Maison de Services aux Public 58

IV. Perspectives d'évolution et amélioration 59
1. Appel à projets 2018 59
A. Calendrier et objectif 59
B. Cadre général, thématique et calendrier 59
2. Développement de la prévention spécialisée et de la lutte contre la radicalisation 61
3. CISPD-CLSPD 61
4. Les conseils citoyens 62

V. Articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville 62
1. Projet urbain pour les communes 62
A. PUG Draguignan 62
2. Gestion Sociale Urbaine de Proximité 63
3. Conventions d'abattement TFPB 63
A. Cadre réglementaire et conditions d'abattement TFPB 63
B. Priorité sur les 3 QPV 64
C. État des lieux et conventions sur le territoire 65
4. Fiches action des partenaires 65
A. SAIEM Draguignan 65
B. SAIEM le Muy 66

VI. L'évaluation des Contrat de ville 66

VII. Dotation de Solidarité Urbaine 68

VIII. Maquette financière 68
1. Synthèse 68
2. Détail maquette financière 70
A. Communauté d'Agglomération Dracénoise 70
B. Draguignan 72
C. Le Muy 73

Annexes

1. Liste des rues en quartiers prioritaires mise jour en 2017 74

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

2.Délibération d'attribution de subventions Politiques de la ville- progr[illegible]

3.Délibération de l'intégration au Contrat de ville, du plan de prévention de radicalisation et des conventions locales TFPB (06/07/17) 83

4.Délibération de signature des avenants aux conventions locales TFPB (02/03/17) 85

5.Tableaux détaillés de programmes d'action 2017 des bailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB 88

6.Flyer des animations d'été dans le cadre de crédits spécifiques Draguignan 99

7.Délibération de la ville de Draguignan sur la DSU 100

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

I. Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire

1. Cadre législatif

A. Rapport annuel

Dans les EPCI signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (art.11 de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Le Décret du 5 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville ».

Le projet de rapport est élaboré par l'EPCI compétent en lien avec les communes concernées, les conseils citoyens et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat de ville. Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.
Le rapport comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques), selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015 - 2020.

B. Contrat de ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés.

Le contrat de ville de l'Agglomération Dracénoise a été signé le 29 juin 2015 par 20 partenaires : Préfecture du Var, villes de Draguignan et du Muy, Région, Département, Caisse d'Allocation Familiale du Var, Pôle Emploi, Caisse de Dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Éducation Nationale, Agence Régionale de la Santé, Chambre de Commerce et d'industrie du Var , Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var, Union Patronale du Var et les bailleurs sociaux -AR HLM PACA Corse, Var Habitat, SAIEM, Logis familial Varois et Immobilière Méditerranée.

2. Projet de territoire

Le projet d'Agglomération de la Dracénie s'articule autour de trois axes principaux :

1. **Attractivité du territoire**
 - La nécessité de développer l'attractivité :

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Face aux contraintes budgétaires, il convient de prioriser les investissements productifs créateurs d'emplois, de recettes fiscales. Il faut privilégier une approche globale et donc ne pas envisager seulement l'angle développement économique, mais viser plus largement l'offre culturelle, sportive, l'enseignement supérieur, la formation.
Les facteurs de réussite passent par une volonté politique forte, une bonne articulation avec les politiques communales, le développement d'une politique de communication adaptée et la maîtrise des conditions de développement au travers des documents de planification.
Les axes à privilégier sont :

- ✓ La création de nouveaux espaces d'activités économiques
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le sport
- ✓ La culture

2. Solidarité territoriale :

- Les transports : L'amélioration du service passe par l'optimisation de la desserte et des lignes ainsi que le développement des transports alternatifs et des modes doux comme par exemple le co-voiturage.
- L'équilibre territorial : La solidarité envers les communes rurales passe par l'attribution de fonds de concours versés sur des projets d'intérêt communautaire et en fonction de critères d'agglomération à définir (charges de fonctionnement restant à la commune) et par des actions de mutualisation (locaux notamment.
- Habitat et logement : Il convient de conduire une politique de l'habitat partenariale, répondant à la diversité des besoins des ménages mais aussi satisfaisant aux obligations légales des communes en termes de production de logements sociaux. Ainsi, la CAD devra intervenir à la fois sur la construction de logements sociaux relevant du parc public mais aussi au travers d'opérations d'amélioration de l'habitat privé. Enfin, le mandat 2014 / 2020 devra permettre la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.
- Sport et culture : il convient de maintenir les équipements de proximité et d'en optimiser les usages notamment au travers de procédés de mutualisation avec les communes et d'actions transversales avec les directions de la CAD (tourisme notamment). Ces actions de proximité sur les communes relèvent également d'une dimension d'attractivité.
- Environnement : Il convient de prévenir les risques naturels d'inondation dans une perspective de sécurisation du cadre de vie des habitants et des acteurs économiques. Il faut également poursuivre les actions contribuant à la préservation de l'environnement (biodiversité, eau, PIDAF, schéma d'assainissement, réseau des déchèteries).

3. Performance publique

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources en vue de maintenir un niveau de service de qualité au moindre coût ; élever le niveau de performance de l'organisation des administrations locales ; développer la proximité en partenariat avec les communes**.**

- La mutualisation : Les communes et la CAD sont engagées dans l'élaboration du projet de schéma de mutualisation des services dont l'objectif est de rationnaliser, faire des économies d'échelle, réduire les coûts, afin de pouvoir maintenir un service public de proximité, efficace, réactif et exemplaire malgré les baisses de dotations annoncées.
- La gestion financière : Il convient de mobiliser tous les leviers afin de garantir la soutenabilité des grands équilibres financiers et l'optimisation fiscale.
- Les ressources humaines : Maîtrise des coûts, recherche de solutions mutualisées : un partenariat est en cours de formalisation avec le CNFPT afin de proposer des formations délocalisées sur le territoire et destinées aux agents des communes et de la CAD. La maîtrise de la masse salariale passera par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
- Achats et marchés publics : Les marchés publics sont un levier dont disposent les collectivités afin de contribuer au soutien des entreprises locales (cf pacte TPE / PME). Une politique d'achat éco-responsable permet quant à elle de veiller à une bonne utilisation des deniers publics et peut être source d'économies substantielles.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Environnement : Il convient de diminuer les coûts de traitement des déchets. Cela passe par une optimisation du nombre de collectes et des points de collecte mais aussi à inciter les usagers à adopter un comportement vertueux au travers notamment de la redevance ou tarification incitative.

D'autres domaines peuvent également contribuer à la performance de l'action publique comme la mise en place d'une stratégie patrimoniale ou la simplification des démarches dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

3. Orientations stratégiques du contrat de ville

Dans le cadre du diagnostic partagé et des instances de pilotage avec l'éclairage du comité technique et des groupes thématiques, le contrat de ville entend décliner les enjeux et objectifs opérationnels suivants :

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu 1 : Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de résorption des désordres en matière d'habitat, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
2. Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
3. Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Enjeu 2 : Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens
2. Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV

Enjeu 3 : Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
2. Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat

Enjeu 4 : Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Valoriser et/ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux
2. Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle

Pilier Emploi et développement économique

Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat
2. Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat
3. Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurants associatifs, épicerie, garages solidaires)

Enjeu 2 : Soutenir le développement économique, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires
2. Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Enjeu 3 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion, chantier d'insertion), décliné sous 1 objectif opérationnel :

1. Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle

Enjeu 4 : Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle

Pilier Cohésion sociale

Enjeu 1 : Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque
2. Favoriser la lutte contre le décrochage scolaire
3. Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportive des jeunes des quartiers PLV
4. Structurer une animation locale en centre ancien

Enjeu 2 : Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins, décliné sous 2 objectifs opérationnels :

1. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé
2. Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge

Enjeu 3 : Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit
2. Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes
3. Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales

Enjeu 4 : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les QPV
2. Rétablir un comportement citoyen
3. Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions
4. Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs
5. Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)

Enjeu 5 : Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV , décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Pérenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif
2. Développer les ateliers socio linguistiques
3. S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal
4. Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV
5. Informer les habitants

Enjeu 6 : Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, décliné sous 5 objectifs opérationnels :

1. Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques
2. Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

3. Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier
4. Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs
5. Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national … « apprendre à nager »

Enjeu 7 : Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés, décliné sous 4 objectifs opérationnels :

1. Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV
2. Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité
3. Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV
4. Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise

Pilier Citoyenneté et valeurs de la République

Enjeu : Agir en faveur de la citoyenneté et des valeurs de la République, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Développer le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation
2. Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers
3. Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences

Enjeux hors pilier

Enjeu 1 : Observer pour agir, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Mettre en place et animer une fonction d'observation

Enjeu 2 : Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville, décliné sous 3 objectifs opérationnels :

1. Observer l'état et l'évolution de la situation entre les hommes et les femmes, entre les différentes classes d'âge, des discriminations.
2. Favoriser l'accès égal entre les hommes et les femmes, l'accès des jeunes aux différentes actions du contrat de ville et les remontées de situation discriminantes
3. Veiller à systématiquement intégrer les plans de lutte contre les discriminations

Enjeu 3 : Animer et coordonner la démarche partenariale, décliné sous un objectif opérationnel :

1. Partager la connaissance et les pratiques professionnelles

Enjeu 4 : Appuyer par la communication institutionnelle organisée la diffusion des actions mises en place auprès des publics des QPV par le tissu associatif

Le Contrat de ville 2015-2020 est construit sur des principes structurant :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, et économiques
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants,

Il s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des **3 quartiers prioritaires au sein des villes de Draguignan et du Muy** et de l'agglomération, permettant de définir les priorités locales qui structurent le contrat en articulation étroite avec le projet stratégique de territoire élaboré par les élus, et en cohérence avec, les autres plans, contrats, schémas, qui peuvent exister sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

II. Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires considérés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1 de la loi

1. Rappel de l'article 1 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :
1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales
2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles
4° Agir pour l'amélioration de l'habitat
5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins
6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Aussi, pour mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique de la ville énoncés ci-dessus par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un **Observatoire National de la Politique de la Ville** a été installé le 19 janvier 2016 par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.
Cette instance est en charge de l'observation de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires, et de l'évaluation des politiques publiques qui y sont déployées et a publié son premier rapport, le 3 mai 2016 : Niveau de vie, emploi, éducation, santé, sécurité… il décrit la situation dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, définis par la loi du 21 février 2014, sans oublier des focus sur les anciennes ZUS, pour assurer ainsi la continuité d'appréciation. Une analyse contrastée, fruit de plusieurs mois de travaux, qui révèle une réalité économique et sociale difficile, notamment pour les femmes et les jeunes, mais aussi une perception plus positive de leur cadre de vie, sur les aspects environnementaux (espaces verts, entretien des rues..).
Le rapport est structuré autour de trois thématiques, qui sont aussi les trois piliers des nouveaux contrats de ville : la cohésion sociale, Le cadre de vie et le renouvellement urbain, Le développement économique et l'emploi.

2. Quartiers prioritaires de la CAD

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.
Les délimitations des quartiers, avec les rues concernées ont été identifiées par les services des municipalités. Cette liste a été mise à jour courant 2017, en collaboration avec les 2 communes, le Délégué du préfet, le DDCS et la CAD, et présenté en Annexe 1 du présent document.
Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants* répartis comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Pour la **ville de Draguignan**, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de **770** soit :
 - **le quartier centre-ville** 4 320 habitants enregistre un revenu médian annuel de 10 900 € soit 908 € par mois Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
 - **le quartier les Collettes** 2 450 habitants enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois
- Pour la **ville du Muy**, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, **centre-ville**, est de **1 600**. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

Les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la politique de la ville, à savoir :

- ✓ Sur le Muy : les Peyrouas et les Bellugues le Quartier St Andrieu
- ✓ Sur Draguignan : Les Floralies – Saint Hermentaire

CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Centre ancien- Draguignan | Les Collettes-Draguignan | Centre ancien- Le Muy



** Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020*

Après 2015, année d'écriture du contrat de ville et de programmation, la présentation de la situation des quartiers dans le contexte de l'agglomération n'a pu être actualisée par rapport au document du contrat de ville datant du 29 juin 2015.

Lors de l'écriture du contrat de ville des indicateurs ont été prédéfinis par pilier et par enjeux sans avoir de vue préalable sur ce que chacun des partenaires étaient en capacité de fournir et de suivre. Le kit de données sexuées réalisé par les différents services de l'Etat a alimenté le diagnostic du territoire sur des données statistiques INSEE 2010-2011, qui ne sont pas actualisables annuellement.

3. Définition d'indicateurs

Dans la cadre du plan d'actions du contrat de ville, des réunions ont été organisées avec les partenaires pour définir des indicateurs qui pourraient être suivi annuellement sur le pilier « développement économique emploi » en 2016.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

En une réunion en préfecture en septembre 2017, le travail de l'AUDAT a été présenté sur l'évolution des QPV sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée (fiche par QPV, cartographie...). Ce travail permet de constituer un outil de connaissance partagé et d'analyse de résultats.

En 2017, deux groupes de travail ont été menés le 16/11/17 et le 11/12/17, afin de définir deux ou trois indicateurs pertinents et un tableau de bord avec les partenaires comme l'URSSAF, la DIREECTE, la CMAR, Pôle emploi, le Département du Var direction de l'insertion, les missions locales, l'UPV, la CCIV). Les échelles divergent, les travaux n'ont pu aboutir.

Dans le cadre de l'appel à projets, les actions des associations doivent pouvoir répondre à un minima d'indicateur tels que :

- nombre de bénéficiaires par QPV (adresse)
- nombre de bénéficiaire homme/femme , par adresse (QPV ou pas)
- nombre de bénéficiaire par tranche d'âge, par adresse (QPV ou pas)

sans quoi l'action ne pourra prétendre à un renouvellement.

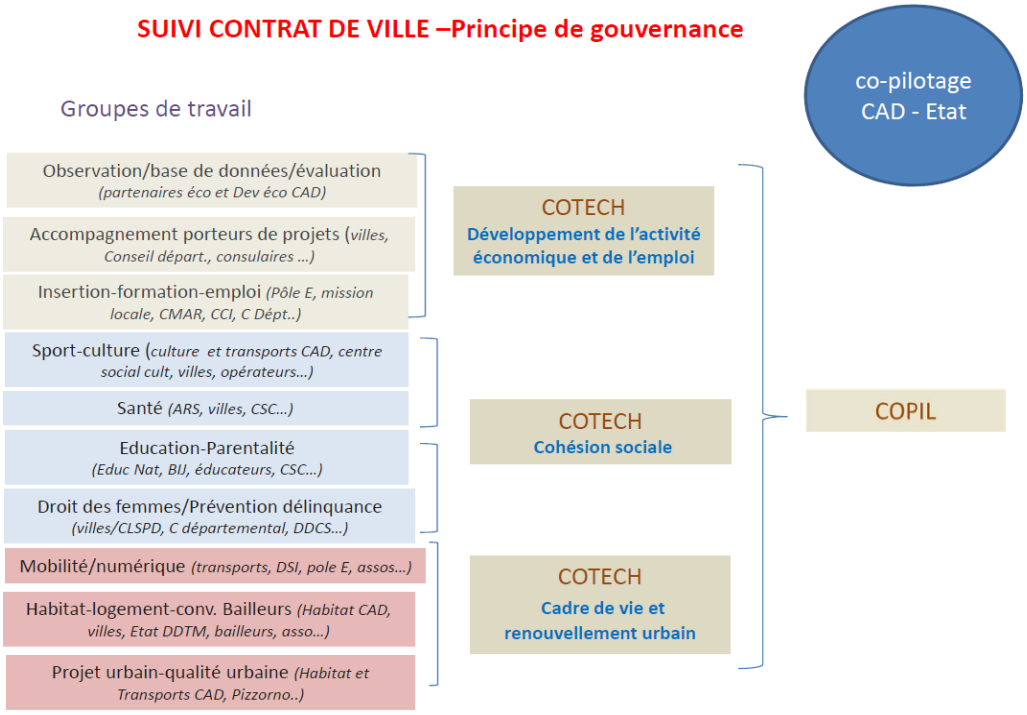
En sus du bilan annuel, un bilan à mi-parcours est demandé à chaque structure financée dans le cadre des crédits spécifiques, sur base d'un tableau d'indicateurs à compléter.

III. Description des actions menées en 2017 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV

1. Principe de gouvernance et suivi du contrat de ville.

A. Principe de gouvernance

Suite au Comité de Pilotage du 17 novembre 2015, un principe de gouvernance a été adopté pour une mise en place à partir de 2016 avec notamment 10 groupes de travail opérationnels à programmer en amont de comités techniques et de pilotage, avec des relais pro-actif (membres permanents, associés et qualifiés) en lien avec chacun des 3 piliers.



Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

L'animation de la gouvernance pour la mise en œuvre du contrat a été organisée et programmée comme suit :

Dans le cadre de l'appel à projets 2017, pour l'attribution des crédits spécifiques :

- Un comité de lecture le 26 janvier
- Un comité technique le 16 mars
- Un comité de pilotage le 30 mars
- Une délibération en Conseil d'Agglomération le 27 avril

Dans le cadre de la mise en œuvre du suivi du contrat de ville des groupes thématiques par pilier ont été organisé notamment les 16 novembre et 11 décembre « développement économique emploi » pour travailler sur :

- L'engagement des signataires et partenaires.
- La réflexion autour du plan d'action, priorisation des actions

B. Ingénierie dédiée au Contrat de ville

Le contrat de ville porté par la CAD sur 3 QPV au bénéfice de 8357 habitants, est animé et coordonné en son sein pour l'année 2017 par :

- 1 chargée de mission Politique de la Ville, également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention de la délinquance, Léa LE CORNU, chargée de mission a pris son poste a compté du 7 novembre 2017 en remplacement de Catherine CORNELLI.
- 1 cheffe de projet également missionnée sur la coordination de sécurité et prévention.
-1 Directrice outre la Politique de la Ville, missionnée pour l'Habitat, la Cohésion Sociale, la Sécurité Prévention de la Délinquance, la santé en milieu rural.

La cheffe de projet et la chargée de mission ont pu participer à des journées d'actualité sur le courant de l'année :

- Enjeux et défis de la Politique de la ville (7 mars 2017)
- Économie sociale et solidaire et QPV, innovation territoriale (11 juillet 2017)
- Rencontre professionnelle du Développement économique, de l'emploi et de la politique de la ville (7 novembre)
- Formation sur le phénomène de radicalisation session approfondissement (7 et 8 juin et 22 et 23 juin)

L'équipe opérationnelle de l'EPCI fait le lien avec les communes. Le parallélisme des formes avec un agent dédié à la ville de Draguignan, en charge de la Politique de la ville, est une ressource qui facilite la bonne conduite des actions. Un agent dédié de la même manière sur le Muy à partir de septembre 2017 facilite la mise en œuvre et l'échange d'information.
Catherine Cornelli à la fois mobilisée sur la Politique de la ville et le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance du Muy, est en appui à l'élu du Muy, délégué à « la Politique de la ville ». Le poste est cofinancé à hauteur de 50% par l'État.

Sur la commune du Muy, un service civique a pris son poste le 20 septembre, présent au BIJ ; et un adulte relais présent sur la médiathèque communautaire et au BIJ.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

C. Information et communication

La Direction Habitat Cohésion Sociale et Emploi met en valeur les actions réalisées dans le cadre du contrat de ville (mise en place des conseils citoyens, prévention spécialisée, animation des associations dans le cadre de la période estivale, etc…) par la communication régulière en interne comme en externe via des **articles** sur :

- le site Internet de la CAD
- le magazine de la CAD « Dracénie Mag » distribué au grand public
- Cad'ence le magazine interne aux agents de la CAD
- le rapport d'activité
- le rapport du développement durable

Des **informations** en lien avec la Politique de la ville ou encore la prévention de la délinquance, émanant de l'État, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ou des partenaires sont **retransmises régulièrement aux différentes structures** du territoire (appel à projet, formation, communication par thématiques, colloque exposition ou tout événementiel).

2. Appel à projet 2017 et actions des crédits spécifiques

A. Rappel du cadre

L'AAP a été écrit à partir d'octobre, après coordination avec les communes, la DDCS, le délégué du préfet et en appui du bilan à mi-parcours 2017 ou des actions TFPB.
De plus les priorités des Conseils Citoyens présentées aux instances d'octobre, ont été prises en compte.

Le Comité de pilotage fin 2016 a délibéré sur les points suivants pour l'appel à projet 2017 :

- La proposition d'une programmation en 2 temps est retenue, afin de permettre à des nouveaux projets innovants, portant sur le pilier 1 et/ou en réponse aux observations des conseils citoyens, d'être instruits sereinement.
- Les orientations souhaitées par les communes de Draguignan et du Muy, le Conseil Départemental, l'Etat et la CAD pour l'appel à projets 2018, entrent dans le cadre du « protoplan » du contrat de ville.
- les membres valident que l'orientation prioritaire doit porter sur le pilier « développement économique emploi », pour répondre au cadre de loi de la Politique de la ville, bénéficier au public des quartiers prioritaires afin d'augmenter leur niveau de revenu.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.
Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.

Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.

Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires.

Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun et crédits spécifiques au titre des politiques départementales et régionales.

Le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux.

Quartiers prioritaires, territoires éligibles au Contrat de ville

La liste des quartiers prioritaires a été établie par Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Cette nouvelle géographie prioritaire s'est appuyée sur un critère de sélection basé sur les revenus médians.

Les délimitations des quartiers**,** avec les rues concernées ont été identifiées par les services des municipalités et sont présentées en annexe 1 du présent document et téléchargeables sur le Site de la CAD. Il est à noter que lorsque la limite d'un quartier correspond à une voie publique, elle est réputée suivre l'axe central de cette voie.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, 3 quartiers portant sur 2 communes ont été retenus et représentent 8370 habitants[1] répartis comme suit :

Pour la ville de Draguignan, le nombre d'habitants identifié dans les territoires prioritaires est de 6 770 soit pour le quartier centre-ville 4 320 et pour le quartier les Collettes 2 450.
Le quartier les Collettes à Draguignan enregistre un revenu médian annuel de 11 200 € soit 933 € par mois. Celui du centre-ville de Draguignan de 10 900 € soit 908 € par mois. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900 € par mois en centre-ville de Draguignan.
Pour la ville du Muy, le nombre d'habitants identifié dans le territoire prioritaire, centre-ville, est de 1 600. Le quartier prioritaire centre-ville du Muy enregistre un revenu médian annuel de 8 800 € soit 733 € par mois. Aussi 800 personnes du centre-ville du Muy vivent avec moins de 733 € par mois.

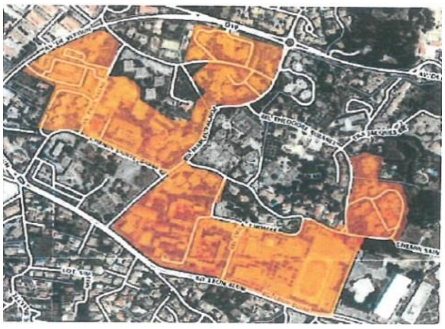
CARTOGRAPHIE DES TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES



Centre ancien- Le Muy



Centre ancien- Draguignan



Les Collettes-Draguignan

Il apparait nécessaire qu'il puisse y avoir sur ces territoires une continuité dans les interventions. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, les communes ont fait part de leur souhait de maintenir en veille active les anciens quartiers prioritaires dans la cadre de la politique de la ville.

Quartiers en « veille active » :
Sur le Muy : les Peyrouas et les Bellugues
Sur Draguignan : Les Floralies – Saint Hermentaire

Déclinaison des orientations dans le contrat de ville

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires.
Des opérateurs qui ne sont pas situés dans les quartiers, mais proposent à conduire des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants, peuvent émarger aux crédits spécifiques.

L'appel à projets 2017 est structuré suivant les 4 piliers du contrat de ville :

[1] Le kit de données sexuées (février 2015 avec données 2010-2011) initial ainsi que le kit de données complémentaires sont annexés au contrat de ville 2015-2020, téléchargeable sur le site de la CAD : http://www.dracenie.com/index.php/7-actu/667-signature-des-contrats-de-ville-2015-2020

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Le pilier « développement économique et emploi » :

C. Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
D. Insertion/Formation/Emploi

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

5. Projet urbain/Qualité urbaine
6. Mobilité /Numérique
7. Habitat logement

Le pilier « cohésion sociale » :

a. Éducation et lien social,
b. Veille Sociale et Santé,
c. Sport et culture,
d. Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « citoyenneté et valeurs de la république » :

✓ Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République

De façon transversale, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de :

- la jeunesse,
- l'égalité femmes/hommes,
- la lutte contre les discriminations,
- la participation des habitants.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

PILIER	Thématiques	Enjeux / Orientations stratégiques		Thématique transversale
1- Developpement économique et emploi	3- 1 Dev- éco et accompagnement aux porteurs de projet	3-1-1 Favoriser l'attractivité des quartiers PLV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme …	3-1-1-1/ Soutenir et revitaliser une activité économique organisée notamment par le soutien à la création d'entreprise, de commerces, de commerces de proximité et d'artisanat 3-1-1-2/ Participer à l'amélioration des conditions de création d'un environnement favorable à l'entreprenariat 3-1-1-3/ Aider à structurer et consolider l'économie sociale et solidaire présentes sur le quartier et impulser le développement de nouveaux services solidaires (restaurant associatif, épicerie, garage solidaire)	Prendre en compte les questions de l'égalité hommes/femmes, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville
		3-1-2 Soutenir le développement économique	3-1-2-1/ Améliorer la communication sur l'offre existante en matière d'accompagnement à la création/reprise pour toucher les publics des quartiers prioritaires 3-1-2-2/ Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
	3- 2 Insertion - Formation - emploi	3-2-1 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à la formation professionnelle	3-2-1-1/ Permettre aux habitants des quartiers PLV en recherche d'emploi d'acquérir une qualification afin de faciliter leur insertion professionnelle	
		3-2-2 Faciliter le retour à l'emploi par le soutien à l'insertion professionnelle (clause d'insertion,chantier d'insertion)	3-2-2-1/ Favoriser les moyens sur les territoires prioritaires pour développer l'insertion professionnelle	
2- Cadre de vie et renouvellement urbain	2-1 Habitat/Logement	2-1-1 Engager une démarche de redynamisation des centres anciens et de resorption des désordres en matière d'habitat	2-1-1-1/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 2-1-1-2/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté 3/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés	
		2-1-2 Valoriser les centres anciens par le tourisme, la culture, et le patrimoine	2-1-2-1/ Redonner un attrait touristique et économique dans les centres anciens 2-1-2-2/ Faciliter l'accès aux emplois induits par la démarche de valorisation des centres anciens aux habitants des quartiers PLV	
	2- 2 Projet urbain / Qualité urbaine	2-2-1 Valoriser les quartiers dans une approche d'ensemble de développement social et urbain et d'intervention de proximité/ GSUP	2-2-1 -1/ Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés 2-2-1 -2/ Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat	
	2-3 Mobilité / Numérique	2-3-1 Faciliter la mobilité des personnes du quartier notamment vers l'emploi, la formation, la santé, la culture, le sport et les loisirs	2-3-1-1/Valoriser et ou créer des liaisons inter quartier en favorisant les modes doux 2-3-1-2/ Faciliter et offrir les moyens d'accéder à la mobilité individuelle	
3- COHESION SOCIALE	1-1 Education et lien social	1-1-1 Agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et de la famille	1-1-1-1/ Développer les actions permettant aux parents d'exercer leur autorité parentale en identifiant et valorisant leurs compétences, afin de faciliter la réussite éducative de leur enfant et prévenir sur les conduites à risque 1-1-1-2/ favoriser la lutte contre le décrochage scolaire 1-1-1-3/ Faciliter l'accès à l'offre socio-éducative, socio-culturelle et sportives des jeunes des quartiers PLV 1-1-1-4/Structurer une animation locale en centre ancien	
	1-2 Veille sociale et Santé	1-2-1 Assurer un accès à la santé égal pour l'ensemble des habitants et agir sur l'accès aux dispositifs de prévention et de soins	1-2-1-1/ renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'accès aux dispositifs de santé 1-2-1-2/ Renforcer les actions sur la souffrance psychique pour améliorer son repérage et sa prise en charge	
		1-2-2 Agir en faveur de la veille sociale de terrain et l'insertion sociale des publics marginalisés	1-2-2-1/ Renforcer le partenariat associatif dans ce domaine d'action en faveur des publics vivant dans les quartiers PLV 1-2-2-2/ Favoriser les conditions de sorties des publics SDF vivant dans les quartiers PLV de la grande précarité 1-2-2-3/ Mener des actions de prévention auprès des publics des quartiers PLV 1-2-2-4/ Augmenter et pérenniser le nombre de places d'accueil sur l'aire Dracénoise	
	1-3 Sport-culture - Loisir	1-3-1 Assurer un accès au sport égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.	1-3-1-1/ Réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques 1-3-1-2/ Promouvoir les offres sportives et d'expressions culturelles dans une perspective de vivre ensemble 1-3-1-3/ Rendre les habitants acteurs du sport et de la culture de leur quartier 1-3-1-4/ Faciliter la mixité et l'intégration entre les populations du centre ancien et d'ailleurs 1-3-1-5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace	
		1-3-2 Assurer un accès à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale.		
		1-3-3 Assurer prioritairement une animation dans les QPV pendant les vancances scolaires durant toute la période estivale		
	1-4 Violences intra-familliales / Prévention de la délinquance / Accés au droit	1-4-1 Agir en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.	1-4-1 -1/ Agir sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, du logement et de l'accès au droit 1-4-1 -2/ Orienter les actions du Défenseur des discriminations en particulier vers les femmes victimes 1-4-1 -3/ Accompagner le réseau de professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales	
		1-4-2 Renforcer le pilotage partenarial des politiques de prévention de sécurité et de la délinquance	1-4-2-1/ Lutter contre le sentiment d'insécurité et diminuer l'insécurité sur les quartiers concernés 1-4-2-2/Rétablir un comportement citoyen 1-4-2-3/ Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions 1-4-2-4/ Repositionner clairement la notion de Droit et Devoirs 1-4-2-5/Permettre aux adolescents et jeunes adultes de prendre des responsabilités dans un cadre sécurisé (accompagnement de projet, débat...)	
		1-4-3 Assurer un accès facilité au droit à l'ensemble des habitants des quartiers PLV	1-4-3-1/ Perenniser les espaces de proximité et d'accompagnement social et de soutien administratif 1-4-3-2/ Developper les ateliers socio linguistiques 1-4-3-3/ S'appuyer sur le lieu ressource Point d'accès aux droits intercommunal 1-4-3-4/ Identifier les besoins des habitants des quartiers PLV 1-4-3-5/ Informer les habitants	
4- CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE	citoyenneté et valeurs de la République	Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République	1/ Developper le sentiment d'appartenance et le respect des valeurs citoyennes à travers la connaissance de l'histoire et des principes fondamentaux de la République en lien avec l'école et la lutte contre la radicalisation 2/ Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la république au sein des quartiers 3/ Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences	

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Thématiques à privilégier dans les candidatures à l'appel à projets :

- Le pilier « développement économique et emploi » sur des actions permettant de favoriser le retour à l'emploi dans un but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV,
- Le pilier « cadre de vie, renouvellement urbain » sur des actions permettant d'améliorer l'environnement des publics QPV,
- Des actions en faveur de la parentalité et de la réussite éducative pendant les vacances scolaires.

Les critères d'éligibilité à l'appel à projets 2017

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes…), est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.
Les projets doivent, pour être éligibles :

1. porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement annuel global de l'association ;
2. s'inscrire dans les objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets, et mesurables.
3. être construits en articulation, et non en doublon, avec les services publics de droit commun ;
4. cibler les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large.
5. concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s) ;
6. se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 (soit sur l'année civile en dehors des vacances scolaires, soit en période de vacances scolaires, soit sur l'année complète). Le budget prévisionnel de l'action est présenté sur l'année civile. Un calendrier de programmation devra accompagner le projet, en vue d'une meilleure coordination sur les QPV, précisant les jours/périodes de permanences ou d'interventions, les périodes de fermeture de la structure…)
7. identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, etc…), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;
8. en cas d'un renouvellement d'action, expliquer en quoi le projet initialement financé a produit des résultats, et s'inscrit dans les orientations de l'Appel à projets 2017.

Le calendrier de programmation

Dépôt des dossiers	Du 21 novembre 2016 au 31 décembre 2016
Instruction des dossiers	Du 02 janvier au 10 février 2017
Comité technique	Du 27 février au 03 mars 2017
Comité de pilotage	Du 3 au 7 avril 2017

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

B. Bilan des demandes de financements sur l'appel à projet

En 2017, 78 dossiers ont été déposés pour attribution de subventions.

36 actions ont été retenues et financées au titre de la Politique de la Ville. Ces 36 actions sont portées par 20 associations.
En termes de crédits spécifiques (Etat et CAD), ce sont 175 000 € alloués directement aux 20 structures retenues : 100 000 € pour l'Etat et 75 000 € pour la CAD.

	BILAN 2016	BILAN 2017
Actions déposées en demande de subvention	67	78
Actions financées au titre de la Politique de la Ville	**36**	**36**
Nombre d'associations	20	19
Total crédits spécifiques	**174 000,00 €**	**175 000,00 €**

Une somme de 22 000 € équivalent à 50% sur le poste de chargée de mission CAD est octroyée par l'Etat, pour contribution à l'équipe opérationnelle.

La Région PACA s'est engagée à subventionner 4 structures (5 actions) pour un montant total de 22 000 € au comité de pilotage de Mars.
Suite au vote du Budget en décembre, la Région a informé qu'elle ne participera pas au financement de l'AAP 2018. Une réunion d'information a été organisée à l'initiative de Claude ALEMAGNA, Vice-Président CAD à la Politique de la ville et Conseiller Régional, avec les associations le 21 décembre.

Détails des candidatures :

- Pilier 1 Cohésion sociale : 51 dossiers
- Pilier 2 développement économique et emploi : 23 dossiers
- Pilier 3 cadre de vie et renouvellement urbain : 3 dossiers
- hors-pilier : 1 dossier
- Ville Vie Vacances : 4 dossiers
- FIPD : 6 dossiers
- FDPH : 1 dossier

Détail des financements par pilier du Contrat de ville :

	2016				2017 *			
Axes Politique de la Ville	€	%	NB	%	€	%	NB	%
Développement économique et emploi	34 000	20	6	16,7	38 790	22	9	25
Cadre de vie et renouvellement urbain	18 000	10	3	8,3	10 560	6	1	3
Cohésion sociale	122 000	70	27	75	125 650	72	26	72
Citoyenneté et valeurs de la République			0		0			
Hors pilier			0		0			
Totaux	**174 000**	100	**36**	100	**175 000**	100	**36**	100

En annexe 2, vous trouverez la délibération ainsi que le tableau détaillant l'ensemble des subventions attribués par structure, par action et par commune.

Le total du budget sollicité au titre de la Politique de la ville sur les 78 dossiers s'élève à 4 921 907 € comprenant 3 236 757 € de demande de subvention (tout partenaires confondus) dont 540 702 € en Politique de la ville.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Les crédits spécifiques ont permis le renouvellement de 24 actions sur 2017 (même structure qu'en 2016) et le démarrage de 12 nouvelles actions.
Le nombre de demandes de subventions déposées en 2017 a augmenté de près de 17 % par rapport à 2016. Nous pouvons remarquer une dispersion du financement pour l'année 2017 dont 72% est attribué sur le pilier cohésion sociale.

Des financements complémentaires dans le cadre de l'exonération de la TFPB (9500€ SAIEM et 4000€ immo 3F) ont été attribués via des Bailleurs Sociaux, pour des animations en pied d'immeuble.

Pour les crédits CAD, la clé de répartition des financements entre les communes de Draguignan et le Muy ont été réparti et respecté, au prorata du pourcentage de QPV : 14 000€ pour le Muy et le restant pour Draguignan.

	2017						
	Actions	Crédits CAD	%	Crédits ETAT	%	Montant total Crédits spécifiques PLV	%
CA Draguignan	7	21 000 €	28%	20 000 €	20%	41 000 €	23%
Les Collettes Draguignan	4	20 000 €	27%	20 000 €	20%	40 000 €	23%
2 QPV de Draguignan	14	19 700 €	26%	30 710 €	31%	50 410 €	29%
centre-ville Le Muy	11	14 300 €	19%	29 290 €	29%	43 590 €	25%
3 QPV	0	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Total	**36**	**75 000 €**	**100%**	**100 000 €**	**100%**	**175 000 €**	**100 %**

	Habitants	Taux
CA Draguignan	4 320	52%
Les Collettes Draguignan	2 450	29%
Draguignan	**6 770**	**81%**
Le Muy	**1 600**	**19%**
Total	**8 370**	**100%**

C. Bilan 2017 des actions des opérateurs dans le cadre des crédits spécifiques

a/ Mobilisation et suivi des opérateurs

Le service Politique de la Ville est en lien régulièrement avec chaque association financée dans le cadre de l'appel à projet annuel, pour suivre au fil de l'eau les actions, en appui auprès des structures afin de leur apporter des informations générales sur la gouvernance du contrat de ville, leur proposer des formations, répondre à leurs interrogations.

En sus des contacts réguliers (téléphone, messagerie électronique, réunions) pour le suivi des opérateurs, une **fiche d'évaluation** est envoyée chaque année auprès de chaque structure financée. Ses fiches permettent d'avoir des données et indicateurs sur le public bénéficiaire de l'action, sa mise en œuvre détaillée, les moyens humains utilisés, les partenaires et prestataires impliqués, ou encore le compte rendu financier.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Depuis 2017, une fiche simplifiée est demandé à mi-parcours, avec les principaux indicateurs et un premier retour lors des instances d'octobre aux partenaires.
En Juin, environ 15 structures ont été rencontrées avec l'équipe projet et le Délégué du préfet dans l'objectif de faire le point sur les actions à mi-parcours.
En décembre 2017, chaque structure a été rencontrée afin de faire le point sur leur(s) action(s) financée(s) sur l'année (atteinte des objectifs, difficultés rencontrées, impact auprès des publics, etc…) et présenter l'appel à projets 2018 (calendrier, attentes...).

b/ Bilan des actions de l'appel à projets 2017

Bilan quantitatif

En 2017, **78 actions** ont été proposées par les opérateurs au titre des crédits spécifiques Politique de la ville. Les **aides sollicitées se montent à 532 702 €.**
In fine **36 actions ont été financées** en crédits spécifiques Politique de la ville, pour un montant de 175 000 €, dont 100 000 € part Etat et 75 000 € part CAD. Sur ces 36 actions, 1 action n'a pu être réalisée. L'association ASTI a été mise en liquidation judiciaire en cours d'année. Au final, 36 actions se sont déroulées en 2017 car l'action proposée par ADESS, financée en 2016, n'a pu être réalisée qu'en 2017.

Ces actions sont classées **par pilier** du Contrat de ville, de la manière suivante :

- 26 sur le pilier Cohésion Sociale, soit 70 %. Volets thématiques = 20 « éducation-lien social » ; 13 « sport-culture-loisirs » ; 0 « veille sociale/santé » ; 5 « violences intra Familiales/prévention délinquance/accès au droit » (plusieurs volets sur certaines actions)
- 10 sur le pilier Développement économique emploi, soit 27 %. Volets thématiques = 9 « insertion formation emploi » ; 1 « développement économique »
- 1 sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain soit 3 %. Volets thématiques = 1 « habitat logement » ; 2 « mobilité numérique » ; 1 « projet urbain/qualité urbaine » (plusieurs volets sur certaines actions).

Deux précisions :
1/ Le bilan de l'action proposée par FACE VAR « TEKNIK école entreprise » est celui de l'année scolaire 2016-2017. Il n'englobe donc pas l'année 2017 en totalité et n'est pas renseigné intégralement.
2/ Le bilan de l'action PromoSoins Itinérant n'est pas intégralement renseign2..

Sur les 36 actions financées, le **nombre de bénéficiaires potentiels** annoncé par les opérateurs **était de 4903**.
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 9 bénéficiaires (1%)
Pilier « Développement économique-emploi » = 572 bénéficiaires (11%)
Pilier « Cohésion sociale » = 4322 bénéficiaires (88%)

En réalité, le nombre de bénéficiaires effectivement touchés a été de 6279.
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » = 8 bénéficiaires (1%)
Pilier « Développement économique-emploi » = 612 bénéficiaires (9%)
Pilier « Cohésion sociale » = 5659 bénéficiaires (90%)
Répartition par sexes des bénéficiaires : (1 questionnaire non renseigné)
La majorité des publics sont des femmes :

- 2625 hommes représentent 45 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 4, Pilier « Développement économique-emploi » 285, Pilier « Cohésion sociale » 2336)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- 3154 femmes représentent 55 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 327, Pilier « Cohésion sociale » 2826)

Répartition des âges des bénéficiaires : (1 questionnaire non renseigné)
Les 2 tranches d'âges les plus représentées sont les jeunes de 6 à 11 ans et ceux de 26 à 49 ans. La tranche d'âge la moins représentée est celle des 65 ans et +.

- 0-5 ans = 765 soit 13 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 764)
- 6-11 ans = 1482 soit 26 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 1482)
- 12-15 ans = 730 soit 13 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 119, Pilier « Cohésion sociale » 611)
- 16-17 ans = 366 soit 6 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 19, Pilier « Cohésion sociale » 346)
- 18-25 ans = 648 soit 11 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 330, Pilier « Cohésion sociale » 317)
- 26-49 ans = 1309 soit 22 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 1, Pilier « Développement économique-emploi » 122, Pilier « Cohésion sociale » 1186)
- 50-64 ans = 336 soit 6 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 4, Pilier « Développement économique-emploi » 22, Pilier « Cohésion sociale » 310)
- 65 ans et + = 143 soit 3 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 143)

Répartition des adresses de résidence des bénéficiaires : (2 questionnaires non renseignés)
69 % des bénéficiaires résident sur un des 3 quartiers prioritaires ou en veille active, avec une majorité au Collette (34%). Les publics prioritaires du Muy représentent 5 %.

- Les Collettes = 1903 soit 34 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 6, Pilier « Développement économique-emploi » 24, Pilier « Cohésion sociale » 1873)
- Le centre ancien = 1580 soit 28 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 2, Pilier « Développement économique-emploi » 401, Pilier « Cohésion sociale » 1177)
- Quartier vécu Le Muy = 19 soit 0% (0,33) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 12, Pilier « Cohésion sociale » 7)
- Le Muy = 262 soit 5 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 36, Pilier « Cohésion sociale » 226)
- Les Floralies = 25 soit 0 % (0,44) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 25)
- Les Bellugues = 4 soit 0 % (0,07) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 2, Pilier « Cohésion sociale » 2)
- Les Peyrouas = 31 soit 1% (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 8, Pilier « Cohésion sociale » 23)
- ST Hermentaire = 97 soit 1 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 97)
- ST Andrieu = 11 soit 0% (0,19) (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 0, Pilier « Cohésion sociale » 11)
- Draguignan hors QPV = 964 soit 17 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 1, Pilier « Cohésion sociale » 963)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Le Muy hors QPV = 33 soit 1 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 6, Pilier « Cohésion sociale » 27)
- Sur la CAD = 615 soit 11 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 1, Pilier « Cohésion sociale » 614)
- Hors la CAD = 116 soit 2 % (Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » 0, Pilier « Développement économique-emploi » 2, Pilier « Cohésion sociale » 114)

Bénéficiaires des 36 actions mises en œuvre en 2017	Nombre	%
Répartition par pilier	**6 279**	
Pilier emploi/économie	612	9
Pilier cadre de vie renouvellement urbain	8	1
Pilier cohésion sociale	**5659**	90
Répartition par sexe *	**5779**	
Hommes	2625	45
Femmes	**3154**	55
Répartition par âge*	**5779**	
0-5 ans	765	13
6-11 ans	**1482**	26
12-15 ans	730	13
16-17 ans	366	6
18-25 ans	648	11
26-49 ans	1309	22
50-64 ans	336	6
65 ans et +	143	3
Répartition par adresse de résidence **	**5757**	
QPV/Quartier en veille	**4029**	70
CAD Hors QPV	1612	28
Hors CAD	116	2

** bilan Promosoins itinérant incomplet / ** bilan Face Var incomplet*

Les actions ayant **touché le plus de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) **sont sur le pilier Cohésion sociale** : La ludothèque Lei Jougadou « Le jeu au cœur des quartiers durant les vacances » (855 personnes), « La ludothèque en soutien des apprentissages » (573 personnes), Promosoins « Permettre ou faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies/Accès à la couverture sociale et/ou à la santé/protection » (552 personnes), « Promo-soins Itinérants » (500 personnes), Dracénie Solidarités « Épicerie solidaire la musette » (338 personnes), Trait Libre « Rencontre et création » (295 personnes), le Centre social et culturel « Actions de proximité Collette familiales » (276 personnes).

Les actions **ayant touché le moins de bénéficiaires** (toutes adresses de résidences confondues) **sont sur le pilier Développement économique et emploi** : Clarisse Environnement « Accès à l'emploi en chantier d'insertion » (17 personnes), BGE « Soutien et accompagnement à l'élaboration de projets de quartier » (10 personnes), FACE VAR « Face à l'emploi » (20 personnes), Pôle Emploi « accompagnement intensif Femmes » (60 personnes), APS « Les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail » sur Draguignan et le Muy (10 et 1 personne), Mission Locale Est Var « Accompagnement Dynamique à l'emploi » (46 personnes) et ADESS « Parcours des senteurs colline horloge » (8 personnes)

Les actions ayant **touché le plus de public QPV** (incluant les quartiers en veille) sont en **grande majorité sur le pilier Développement économique-emploi** :

- **Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain** « La démarche d'Auto Réhabilitation accompagnée au service du territoire varois » (100%) Compagnons Bâtisseurs Provence

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- **Pilier Cohésion sociale** « La ludothèque en soutien des apprentissages » (100%) Ludothèque Lei Jougadou, « Favoriser l'échange de solidarité chez les jeunes to[illegible] culturelle et de loisirs Draguignan/Le Muy » (100%), Association de Prévention Spécialisée, « Prévenir les conduites à risques des jeunes (deux roues) par l'acquisition du permis AM – Draguignan/Le Muy » (100%)
- **Pilier Développement économique-emploi** « Soutien et accompagnement à l'élaboration de projets de quartier, entreprendre dans son quartier » (100%) BGE Provence Alpes MES Accès Conseil, « Face à l'emploi Draguignan » (100%) Face Var, « Accompagnement intensif femmes » (100%) Pôle Emploi, « Les chantiers éducatifs au service de l'éducation du travail Draguignan/Le Muy » (100%) Association de Prévention Spécialisée, « Accompagnement dynamique à l'emploi Le Muy » (100%) Mission Locale et Var, « Accompagnement de proximité en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes QPV » (100%) Mission locale Dracénie Cœur Var. « Le jardins d'insertion au Muy » (97 ,83%) Dracénie Solidarités, « Cité Débrouillarde au Muy » (97,14%) et « Cité Débrouillarde Draguignan » (93,62%) Les Petits Débrouillards, « 70° ème anniversaire RCD-rugby sur l'ongle » (85%) Rugby Club Dracénois, « Communication en Dracénie » (81,82%) Dracénie Solidarités, « Un été en famille » (81,67%) Centre social et culturel Draguignan, « Le jeu au coeur des quartiers » (81,65%) Ludothèque Lei Jougadou, « Le Muy – Et après la 3ème ? » (78,26%) Association de Prévention Spécialisée, « Permettre ou faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies/Accès à la couverture sociale et/ou à la santé/Prévention » (70,29%) Promosoins.

Les actions ayant **touché le moins de public QPV** (incluant les quartiers en veille) sont :

- **Pilier Cohésion sociale** : « Education à l'égalité fille garçon à Draguignan » CIDFF (29,1%), « Epicerie solidaire itinérante » Dracénie Solidarités (29,3%), « Actions de proximité Collettes Familles » Centre Social et Culturel (48,6%), « Rencontres et Créations » Trait Libre (50,2%), « Accueil et animations de proximité » La Fabrique (51,2%), « L'été, l'art et ma Rue » Trait Libre (55,4%), « Actions de proximité Collettes enfance jeunesse » Centre Social et Culturel (55,4%) et « Café social et permanence sociale » La Fabrique (56,3%)

- **Pilier Développement économique-emploi :** « Parcours des senteurs collines horloge » (50%) ADESS et « Accès à l'emploi en chant. d'insertion et accomp.social et prodes. individualisé de publics domiciliés dans les QPV Le Muy » (64,7%) Clarisse Environnement.

Bilan qualitatif

Les actions réalisées ont concouru à répondre à un ou plusieurs **objectifs transversaux** dans l'ordre suivant :

- La lutte contre les discriminations
- La jeunesse
- L'égalité femme/homme
- La participation des habitants

Les bénéficiaires des actions ont pu **participer** aux différents projets de la manière suivante :

- Sous la forme d'une information (orale, lors de réunions, par mail ou sms…)
- Sous forme de consultation ou concertation avec participation et avis des bénéficiaires
- Sous forme de co-construction avec la participation des bénéficiaires à la mise en œuvre de l'action
- En dernier lieu en codécision via une participation directe des bénéficiaires aux décisions relatives à l'action

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Les actions réalisées ont permis de **répondre à des besoins**. En premier lieu, les porteurs de projets mettent en avant le besoin de lien social et de convivialité des habitants en quartier prioritaire. Ensuite, ces actions ont répondu au besoin d'aider les jeunes en difficulté dans leur scolarité, de lutter contre le décrochage scolaire et d'agir sur leur savoir-être. Les actions réalisées ont répondu à une multitude d'autres besoins comme l'amélioration des conditions de vie, le besoin d'activités culturelles et sportives ou encore le besoin de redynamiser le quartier durant l'été.

Sur 36 actions, 14 opérateurs ont précisé qu'ils avaient **repérés de nouveaux besoins** suite à l'action menée. Il s'agit par exemple d'accompagner et d'accueillir de manière renforcée les adolescents, d'élargir l'ouverture de la Ludothèque l'été, de proposer une aide aux devoirs aux enfants des quartiers prioritaires, d'agir dans d'autres domaines comme les violences conjugales et les addictions etc.

En moyenne, 2 à 3 salariés interviennent sur les actions et des bénévoles, voir des services civiques, complètent le **dispositif humain** de réalisation de l'action.

Les principaux **partenaires** cités impliqués avec les opérateurs pour la réalisation de leurs actions sont :

- Les associations locales (La Fabrique, le centre social et culturel, Dracénie Solidarités, le Reaap …)
- La mission locale, Cedis ou Pôle Emploi (pour le pilier développement économique emploi)
- Les communes, la CAD (médiathèque, musée, théâtre…)
- Le Conseil Départemental dont l'UTS et les organismes sociaux (AVAF, CAF, CPAM…)

De manière générale, les opérateurs ont **communiqué** sur leur action de différentes manières, à savoir :

- Sous forme indirecte à travers les partenaires
- Sous forme orale (échanges informels ou formels)
- Sous forme directe auprès des bénéficiaires
- Sous forme collective
- Le moins souvent restant sous forme écrite et individuelle

Sur un panel de 78% de réponse, 50% des opérateurs jugent les **résultats de leur action** satisfaisant, 25% très satisfaisant et 3% moyennement satisfaisant. 23 opérateurs ont précisé avoir effectué une **évaluation** de la satisfaction des bénéficiaires de leur action (questionnaire et entretien).

En termes d'objectifs atteints, les points forts à retenir sont :

- L'apport de réponses aux besoins identifiés sur les quartiers prioritaires notamment en termes d'accompagnement sur l'emploi, de lutte contre l'isolement, de création de lien social et d'entraide
- Le développement de lien de partenariat entre opérateurs (avec le collège, les écoles, APS ou encore La Fabrique)
- Le très bon rapport au public. Les actions sont aujourd'hui repérées et attendues dans le quartier
- L'implication des participants et la remobilisation des jeunes sur les actions
- Les actions ont été réalisées en totalité et les attentes en terme de bénéficiaires plus que dépassées
- Le taux de réussite important des projets (économies réalisées, retour à l'emploi ou à la formation, sortie positive de dispositifs)
- Le changement de comportement des bénéficiaires (dans leurs habitudes alimentaires, de gestion de budget ou les mentalités)

En termes de difficultés rencontrées, les points faibles relevés sont :

- Le manque de moyens matériels (local), de moyens humains et de temps

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Difficulté à toucher le public adolescent, à les mobiliser sur les actions et problème de comportement de certains jeunes (addictions)
- Les problèmes de météo ayant impacté les actions
- La difficulté de trouver des bénévoles (surtout dans le domaine de la santé)
- Les subventions tardives ou insuffisantes
- Le manque d'orientation des partenaires
- La difficulté à mobiliser les parents sur certaines actions
- Le manque de mixité garçons filles
- Des problèmes de mobilité (coût du permis, de l'entretien d'une voiture, manque de bus)
- La difficulté à collecter les lieux de résidence des bénéficiaires pour l'évaluation de l'action

Les perspectives et objectifs à mettre en œuvre selon les opérateurs, suite aux actions menées en 2017, sont :

- La poursuite et le renforcement des actions sur 2018 et de la dynamique de partenariat
- Le développement du secteur ados
- L'organisation de repas/goûter partagé avec les habitants des quartiers
- Le développement des actions (embauche d'un nouveau salarié, toucher les autres quartiers ou niveau de classe, proposer de nouveaux ateliers…)
- Sur le pilier emploi, la nécessité et le besoin d'accompagnement renforcé, notamment pour les publics très éloignés de l'emploi qui cumulent des problématiques qui freinent la recherche d'emploi (perte d'estime de soi, absence de qualification…)
- La nécessité d'améliorer la communication sur la promotion des actions
- Aller au-devant des jeunes pour les mobiliser sur les actions (inactifs notamment)
- Pallier au manque de moyens matériels (trouver un local par exemple)

D. Bilan des actions sur la période estivale par les dispositifs spécifiques

Jusqu'à 2015 la commune de Draguignan a relevé que peu de structures étaient ouvertes sur les périodes de vacances scolaires et notamment durant les deux mois d'été, pour le jeune public notamment qui ne partirait pas ou peu en vacances. Dans la partie de l'appel à projet concernant les thèmes des modalités à privilégier dans les réponses l'action suivante a été ajoutée : « agir en faveur de la parentalité et de la réussite éducative et continuité pendant les périodes de vacances estivales », en lien avec les actions du programme Ville Vie Vacances s'adressant prioritairement aux jeunes de 11 à 18 ans.

Cinq associations (le centre social et culturel, Trait Libre, MODE, les Petits Débrouillards, la ludothèque Lei jougadou) ont proposé des actions dans ce sens. Des réunions de coordination ont été organisées avec les structures et la commune de Draguignan, afin d'établir un calendrier permettant de couvrir les deux mois d'été avec un programme d'actions dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de leur financement en VVV et/ou Politique de la ville. La commune de Draguignan et la CAD ont communiqué dans ce sens par des articles sur les magazines leur site Internet, des affiches et des flyers (voir annexe).

Le bailleur social SAIEM de construction a complété les subventions Politique de la ville via des prestations de services attribuées à 3 associations, dans le cadre de son abattement de la TFPB.

- 4 actions financées sur les crédits **« Ville Vie Vacances »** (subvention Etat 7 400€)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- 1 prestation de services attribuée à 1 opérateur dans le cadre de la TFPB par l'intermédiaire Méditerranée pour un total de 4 840€. 2 prestations de services attribuées par la SAIEM de Draguignan pour un total de 10 379€

Le bilan chiffré de ces 4 actions en **VVV** sur Draguignan est le suivant :

- 144 bénéficiaires
- 95 garçons et 49 filles
- 49 bénéficiaires de 0-11 ans, 58 de 12-15 ans, 2 de 16-17 ans, 10 de 18-25 ans, 11 de 26-49 ans, 8 de 50-64 ans et 6 de 65 ans et plus
- 70 bénéficiaires résident aux collettes, 18 en centre ancien, 2 au Muy, 9 bénéficiaires habitent dans un quartier en veille, 43 sur la CAD mais hors QPV et 2 en dehors de la CAD.

A noter que les publics des actions VVV sont les 11-18 ans

Le **bilan** chiffré de ces 4 actions sur Draguignan sont :

- 193 bénéficiaires
- 102 garçons et 91 filles
- 131 bénéficiaires de 0 à 11 ans (23 de 12 à 15 ans, 6 de 16 à 25 ans et 8 de 26-49 ans)
- 115 bénéficiaires résident aux Collettes, 32 en centre ancien (46 hors QPV)

3. Bilan des actions conduites dans le droit commun

A. Actions conduites par les partenaires

a/ la REGION PACA :

Tableau de programmation sur lequel figurent les actions votées par la région au titre du contrat de ville en 2017

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Porteur de projet	N° Tiers	Intitulé de l'action	Montant Région proposé	Orientation vers services 2017	Directions	N° enregistrement	Statut instruction	Observations Montant voté
Centre social et culturel Draguignan.	97970	Action de proximité collettes familles	12 000€			2017_08429	Irrecevable	
Centre social et culturel Draguignan.	97970	Actions de proximité Collettes enfance jeunesse.	10 000€			2017_08428	Voté	8 000 €
Trait Libre	78665	L'été l'art et ma rue.	4 000€	SC		2017_08432	NON VOTE	**retiré ss rapport après avis du CAB**
PROMOSOINS	47609	Accès aux soins pour les plus démunis.	4 500€	SRESSI		2017_13723	fisionné avec 2017_15631	
PROMOSOINS	47609	Promosoins itinérance	1 000€	SRESSI		2017_10910	Voté	1 000 €
Dracénie solidarités	88697	Epicerie solidaire « la musette ».	3 000€	SDS		2017_08426	Irrecevable	
Dracénie solidarités	88697	Epicerie solidaire itinérante.	3 000€	SDS		2017_08427	Irrecevable	
Dracénie solidarités	88697	Les jardins d'insertion du Muy.	1 000€	SJC		2017_08425	NON VOTE	
Ecole des parents et des éducateurs du Var.	91281	Mediation familiale	10 000€	SJC		2017_18369	Irrecevable	
Association Méditerranée ordinateur pour le développement et l'emploi. (MODE)	51661	Maison de service public du Muy et mobilisation vers l'emploi.	2 500€				Pas déposé.	
APS	123032	Chantiers éducatif Draguignan	2 000€			2017_11154	Voté	2 000 €
APS	123032	Chantiers éducatifs Le Muy	2 000€			2017_08434	Voté	2 000 €
Mission locale Est Varois	44163	Accompagnement dynamique à l'emploi	8 000€			2017_02626	Voté	8 000 €
			63 000€					21 000 €

b. ARS

Bilan qualitatif et quantitatif 2017 des actions financées par l'ARS PACA sur le territoire de la CAD

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Toulon, le 31 octobre 2018

RAPPORT 2017 – Agence Régionale de Santé PACA

Afin de mieux prendre en compte et réduire les inégalités sociales de santé, l'agence régionale de santé PACA a **financé 24 projets de prévention et de promotion de la santé en 2017** pour un montant total **de 364.893 euros sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise :**

- **dont 70 %, soit 258.465 € pour la ville de Draguignan**
- **dont 6,5%, soit 23.786 € pour la ville du Muy**
- **dont 9%, soit 33.642 € réparties entre les villes de Vidauban, Callas, Salernes, Lorgues, Figanières, Les Arcs, Flayosc**
- **dont 13,5% soit 49.000€ pour des actions de formation à vocation départementale.**

Ces projets ont concerné des actions de prévention et d'éducation à la santé, de réduction des risques, repérage et orientation, d'accès aux soins pour les plus démunis, des actions d'incitation aux dépistages, ainsi que des formations.

✓ et au bénéfice de la population de La Dracénie :

- les enfants et leurs parents, en et hors milieu scolaire,
- les jeunes, en et hors milieu scolaire, en apprentissage,
- les populations précaires, vulnérables,
- la population générale,
- les personnes vieillissantes.

	Année	DRAGUIGNAN	LE MUY	AUTRES VILLES CAD	DEPARTEMENT	TOTAL
Financement ARS	Global 2013	103.295€	33.995€			137.190€
	Objectif 2015 : 30% des crédits antérieurs	30.989€	10.199€			41.188€
	Global 2015	89.521€	27.242€	7.805€	41.865€	166.433€
	Global 2016	109.340€	29.321€	56.200€	17.034€	211.895€
	Global 2017	**258.465€**	**23.786€**	**49.000€**	**33.642€**	**364.893€**

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

L'année 2017 est marquée par l'obtention des financements des projets soutenus par l'ARS-Délégation départementale du Var :

- pour l'adjonction d'une compétence sanitaire à l'équipe mobile précarité, devenue équipe mobile santé précarité (financement ARS 56.000€)
- pour un temps dédié de psychologue à la Mission locale pour assurer le premier accueil des jeunes en souffrance psychique et des ateliers santé (financement ARS 16.000€)
- pour la création d'une Consultation Jeunes Consommateurs (financement ARS 63.000 €)
- pour l'ouverture en juillet 2017, les mercredis, d'une antenne du CEntre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD) à la Maison de l'Etudiant dédiée aux dépistages IST/VIH/Hépatites virales

Bilan 2017
Les actions financées par l'ARS PACA

✓ Les actions au bénéfice des enfants et leurs parents

○ En milieu scolaire

- Action d'éducation à la santé sur la santé bucco-dentaire autour de trois temps :
 - rencontre d'information et de développement du programme auprès des équipes enseignantes et encadrants
 - Séances par classe d'éducation à la santé bucco-dentaire
 - Un face à face avec un chirurgien-dentiste pour chaque enfant avec dépistage bucco-dentaire et entretien motivationnel aux changements des habitudes de vie si besoin

Draguignan

- *2 classes de CM2 Paul Arène : 52 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de CP Paul Arène : 56 enfants dépistés (3 séances)*
- *2 classes de MS de maternelle Paul Arène : 42 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de CM2 Pierre Brossolette : 52 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de CP Pierre Brossolette : 48 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de MS de maternelle Pierre Brossolette : 40 enfants dépistés (2 séances)*
- *3 classes de CM2 Marcel Pagnol : 58 enfants dépistés (3 séances)*
- *2 classes de CP Marcel Pagnol : 52 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de MS de maternelle Marcel Pagnol : 40 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de CM2 Frédéric Mistral : 37 enfants dépistés (2 séances)*

Le Muy

- *2 classes de CM2 La Peyroua : 63 enfants dépistés (3 séances)*
- *2 classes de CP La Peyroua : 51 enfants dépistés (2 séances)*
- *1 classe de MS de maternelle La Peyroua : 22 enfants dépistés (1 séance)*
- *2 classes de CM2 Robert Aymard : 50 enfants dépistés (2 séances)*
- *2 classes de CP Robert Aymard : 59 enfants dépistés (3 séances)*
- *2 classes de MS de maternelle Micocoulier : 53 enfants dépistés (2 séances)*

Vidauban

- *1 classe de CM2 Kergomard : 26 enfants dépistés (1 séance)*

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Porteur UFSBD

Financement ARS de 9.000 €

- Programme Ratatouille et cabrioles : mettre en œuvre et animer un programme d'éducation nutritionnelle pour les enfants scolarisés en maternelles en partenariat avec les équipes éducatives et répondre aux préoccupations de parents

Programme autour de 4 axes et pour chaque école :
→présentation du projet et intégration du projet à celui de l'école
→sensibilisation et co-construction équipe éducative, présentation des outils pédagogiques
→2 à 5 séances d'éducation nutritionnelle par classe : ateliers et expérimentations ludiques, découverte des aliments, du goût, des rythmes alimentaires, des besoins nutritionnels, de l'importance d'une activité physique
→temps d'échanges de 3h avec les parents sur le programme et les préoccupations en matière de nutrition – évaluation des connaissances et des pratiques des familles

Draguignan
- Ecole maternelle Marcel Pagnol : 5 classes (*137 enfants*)
- Ecole maternelle Paul Arène : 6 classes (*149 enfants*)
- Ecole maternelle Jean Aicard : 4 classes (110 enfants)
- Ecole maternelle Louis Pasteur : 3 classes (73 enfants)

Porteur CODES 83
Financement ARS : 13.800 €

- Programme de prévention et d'éducation à la santé sur le thème des accidents de la vie courante des 3 à 6 ans « Pac' Kid's » (améliorer la capacité des enfants à identifier les circonstances des accidents, améliorer le niveau de connaissance des enfants en ce qui concerne la diversité des situations comportant un risque d'accident, favoriser chez les enfants la démarche de demande d'aide et le recours aux adultes) avec soutien au processus de professionnalisation des équipes éducatives et sensibilisation auprès des parents (souligner les bénéfices d'un aménagement raisonné de la maison en valorisant les comportements d'anticipation) : 3 séances d'1h avec les enfants et en co-animation avec les professionnels, 1 séance d'1h avec les parents

 Draguignan
 - *Ecole maternelle Pierre Brossolette (2 classes MS et GS) soit 6 séances*
 - *Ecole maternelle Jean Jaurès (2 classes MS et GS) soit 6 séances*
 - *Accueil de Loisir Marie Curie (2 groupes 5/6 ans) soit 6 séances*

 Salernes
 - *Ecole maternelle C. Sandro (2 classes MS et GS) soit 6 séances*

Porteur CODES 83
Financement ARS de 8.000 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Ateliers d'équilibre de vie : prévenir le surpoids et l'obésité des jeunes enfants par la promotion d'une hygiène de vie favorable à la santé autour de 3 axes :
 - 1 séance de professionnalisation les acteurs de la petite enfance sur la nutrition et l'animation collective en éducation à la santé
 - 6 séances pour les enfants, faire des apprentissages et découvrir l'alimentation, le goût, les sens, les dépenses énergétiques, l'activité physique
 - 1 séance de sensibilisation des parents à la prévention du surpoids et de l'obésité, apport de connaissances en matière de recommandations nutritionnelles adaptées au jeune âge

 Salernes
 Ecole préélémentaire 9 séances

 Porteur CODES 83
 Financement ARS de 2.250 €

- **Hors milieu scolaire**

- Temps collectifs d'échanges et d'informations avec mise en œuvre d'ateliers pratiques et techniques à destination des parents d'enfants de 1 à 6 ans pour l'acquisition de connaissances sur l'impact des écrans sur la santé des enfants et leur développement, la vie relationnelle / acquisition de compétences numériques et de savoir-faire
 Draguignan
 - *Multi-accueil L'eau des collines*
 - *Multi-accueil Les vignerons*
 - *Jardin d'enfants Les Belugues*
 - *Multi-accueil La planète du petit prince*

 Porteur HORIZON MULTIMEDIA
 Financement ARS : 6.700 €

✓ **Les actions au bénéfice des jeunes**

- **En milieu scolaire**

- Séances d'éducation pour la santé afin d'améliorer les ressources personnelles et promouvoir des habiletés relationnelles et comportementales en matière de vie affective et sexuelle favorables à la santé des collégiens et lycéens
 Pour chaque établissement, préparation en amont avec les équipes éducatives
 une séance de 4 h par classe (2 x 2h intervention en demi-groupe)
 Draguignan
 - collège Général Ferrié
 7 classes de 3ème : 14 séances
 - collège Emile Thomas
 6 classes de 3ème : 12 séances
 - collège Jean Rostand
 8 classes de 3ème : 16 séances -

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Lycée Jean Moulin
 3 classes de 2nde : 6 séances

Figanières

- collège Jean Cavaillès
 4 classes de 4ème : 8 séances

Le Muy

- collège La Peyroua
 4 classes de 4ème : 8 séances
- Lycée Val d'Argens
 12 classes de Première : 26 séances

Lorgues

- lycée Thomas Edison
 13 classes de 2nde : 26 séances

Porteurs : CODES 83 et PARAMOUR
Financement ARS de 29.000 €

- Ateliers de prévention sur l'usage excessif des écrans et les effets sur la santé, la vie relationnelle et scolaire – vers un usage raisonné, repenser voire diminuer les usages (4.000 €) (Association HORIZON MULTIMEDIA) :

Draguignan

- *classes de CM2 Marcel Pagnol*
- *classes de CM2 Jean Jaurès*

Le Muy

- *collège La Peyroua*

Porteur HORIZON MULTIMEDIA
Financement ARS : 3.000 €

- **Hors milieu scolaire**

- Repérer et prévenir, assurer le premier accueil des jeunes en souffrance psychique à la mission locale (financement obtenu en juillet 2017)

Sur la période juillet à décembre 2017 :

→6 ateliers santé réalisés à Draguignan au bénéfice de 86 jeunes du dispositif Garantie jeune (44 ♀ et 42 ♂) Les ateliers ont eu pour thème le mal-être, les souffrances morales, la crise suicidaire, pourquoi consulter un psychologue, les violences, les addictions, les parcours coordonnés de soins, les comportements verbal et non verbal, le fonctionnement psychique, comportements en société en famille, santé physique et santé mentale notamment.

→ 84 jeunes reçus en entretiens individuels par le psychologue : après entretiens, 1/3 des jeunes a des déficiences à évaluer (dossier MDPH dont 25% concerne une demande d'AAH à taux plein), 1/3 des jeunes manifeste des troubles de dépression sévère avec risque de passage à l'acte, et 1/3 relève de psychoses

→ Coordination psychologue et conseiller pour chaque jeune pour les actions à mettre en place

Porteur MISSION LOCALE DRACENIE CŒUR DU VAR
Financement ARS de 16.000 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Prévention de l'usage des produits psychoactifs, des addictions et de leurs conséquences auprès des jeunes scolarisés en s'appuyant sur les équipes éducatives des établissements, sensibilisées et formées à cette approche / Réalisation d'un travail de repérage sur les adolescents en difficultés face aux produits afin d'orienter et d'organiser une prise en charge précoce

 Draguignan
 - collège Jean Rostand, lycée Jean Moulin + internat, lycée Léon Blum + internat

 Le Muy
 - lycée Val d'Argens

 Lorgues
 - Cité scolaire Thomas Edison

 Les Arcs
 - Collège Jacques Prévert

 Figanières
 - Collège Jean Cavaillès

 Aups
 - Collège Henri Nans

- Prévention de l'entrée dans la consommation du tabac : interventions d'éducation à la santé, information sur les méfaits du tabac pour les classes de 5ème, 4ème et 3ème
 Repérage des élèves et informations modalités d'orientation et de prise en charge

 Les Arcs
 - collège Jacques Prévert

 Le Muy
 - collège La Peyroua

 Lorgues
 - collège Thomas Edison

 Figanières
 - collège Jean Cavaillès

Porteur CSAPA de Draguignan
Financement ARS de 18.223 €

- Accompagner la mise en œuvre d'une politique de prévention en CFA, en direction des équipes éducatives et des apprentis :

 → Auprès des équipes éducatives
 - sensibilisation des professionnels volontaires à la prévention des conduites addictives
 - repérage et l'orientation vers les structures adaptées des apprentis en difficulté vis-à-vis de leur usage de substances psycho actives
 - réflexion sur l'application du règlement intérieur de l'établissement, et la mise en place de mesures alternatives aux sanctions auprès des jeunes
 - interventions interactives co-animées avec les formateurs volontaires de chaque CFA. Programme de prévention MILDECA. Pour chaque section d'apprentis, trois séances de 2h soit 6h par groupe.

 Les Arcs CFA agricole

Porteur Addictions Méditerranée
Financement ARS de 2.400 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

✓ Les actions au bénéfice des populations précaires, vulnérables

- Renfort de l'équipe mobile précarité par le financement d'1.00 ETP d'IDE et 0.10 ETP de coordination

Porteur : GES SENDRA
Financement ARS : 56.000 €

- Promouvoir une alimentation équilibrée : L'épicerie solidaire «La Musette»
 - Offrir des produits variés et équilibrés dont les fruits et légumes en développant le partenariat avec les producteurs locaux
 - Avec l'aide d'une conseillère en économie sociale et familiale, accompagner les familles lors de leurs achats afin de favoriser des achats variés et équilibrés
 - Proposer un espace de communication et de diffusion sur l'alimentation équilibrée
 - Ateliers collectifs : préparation de plats équilibrés et économiques, information sur l'éducation nutritionnelle avec l'aide des guides créés sur l'alimentation équilibrée à petit budget, gaspillage alimentaire

 Draguignan Epicerie solidaire : 132 familles accueillies soit 338 personnes (50% familles monoparentales, 65% sont au RSA, et 56% issus des QPV)
 36 ateliers de 3h réalisés à destination des adultes (207 adultes) avec préparation de plats équilibrés et économiques, informations sur l'éducation et le gaspillage alimentaire
 Epicerie itinérante Le Muy, Vidauban et Callas : 115 familles accueillies soit 256 personnes (42% mères seules, 43% au RSA, et 26 familles du Muy dont 23 en QPV)
 12 ateliers de 3h réalisés à destination des adultes et enfants (79 adultes et 10 enfants)

Porteur UDV / DRACENIE SOLIDARITES
Financement ARS de 12.000 €

- Garantir l'accès aux droits et aux soins aux plus démunis : prévention, soins corporels, psychologiques et dentaires, accompagnement dans la démarche de réinsertion dans le dispositif de droit commun : 451 personnes accueillies en 2017 (70% en QPV : 258 ♂ et 193 ♀)
 - Permanences à la maison de la solidarité à Draguignan
 - Accompagnement social ouverture de droits : 798 entretiens réalisés, 122 dossiers instruits, 348 personnes accompagnées (168 personnes orientées vers le soin dont 96 personnes en QPV (90 ♂ et 78 ♀) et dont 121 personnes rétablies dans leurs droits
 - Accès aux soins : 168 personnes suivies (100 ♂ et 68 ♀), 340 consultations médicales, 45 consultations de psychologues
 - Dépistages :
 - Diabète : 50 personnes dépistées
 - VIH/IST/Hépatites : 252 personnes dépistées
 - Tuberculose : 129 personnes dépistées
 - Prothèses dentaires : 9 personnes en soins prothétiques (6 ♂ et 3 ♀) 13 prothèses posées, 13 séances de préparation et 39 séances pour la pose.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Education à l'hygiène bucco-dentaire : 44 séances individuelles avec distribution de dentifrice, brosses à dents et bains de bouche.

Draguignan et aire dracénoise

Porteur PROMOSOINS
Financement ARS de 43.000 €

- Insertion par la santé des allocataires du RSA et des bénéficiaires des minimas sociaux :
 - permanences fixes :
 - au centre de solidarité de Draguignan les 1er et 3èmes jeudis de 9h à 12h
 - à la mairie de Callas les 1ers et 3èmes jeudis de 13h30 à 17h
 - à la mairie de Flayosc les 2èmes et 4èmes jeudis de 9h à 12h30
 - au CCAS de Lorgues les 1ers et 3èmes mardis de 9h à 12h
 - suivi individualisé des personnes bénéficiant des minima sociaux ou allocataires du RSA ayant un contrat d'insertion par la santé. Entretiens individuels en vue d'élaborer un projet avec l'usager, orientations et accompagnements physiques si besoin, entretiens psychologue pour évaluation et orientation
 - ateliers collectifs
 - API Draguignan (1 atelier avec 8 séances)
 - ADSEAV Draguignan (1 atelier avec 8 séances)

Porteur AXIS
Financement ARS de 5.500 €

- Permanences de conseil sur l'habitat (santé environnementale, habitat indigne …) : consultations, réunions techniques, informations des particuliers

9 Permanences à Draguignan

Porteur ADIL
Financement ARS de 4.500 €

✓ **Les actions au bénéfice de la population générale**

- Dépistage organisé des cancers du sein et colorectal

CAD

Porteur ISIS 83
Financement ARS de 18.000 €

- Sensibilisation, information et incitation vers l'accompagnement aux dépistages organisés des cancers : mise en place de rencontres/café-débats/table-ronde afin de faciliter l'expression des résistances liées à la peur de la maladie, d'informer sur le cancer colorectal et sur le cancer du sein, ainsi que sur les enjeux du dépistage

Draguignan Mars Bleu « Côlon Tour »

Porteur CODES 83 et ISIS 83
Financement ARS de 1.366 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Dépistage du diabète de type 2 :dépistage de type communautaire gratuits des mesures de la glycémie capillaire, organisés sur des sites type grandes surfaces, vo[illegible] information, conseils médicaux des sujets à risques, courrier médecin traitant, retour d'information patient après prise en charge par le médecin traitant

 Draguignan : 2 manifestations réalisées dans l'année

 Lorgues : 1 manifestation réalisée dans l'année

Porteur LEADER DIABETE

Financement ARS de 3.000 €

- Campagne de diffusion et Organisation et animation d'une journée rencontre « SeISM » sur la Dracénie à l'occasion des Journées nationales de prévention du suicide et de la SISM

Porteur CODES 83

Financement ARS de 2.000 €

✓ **Les actions au bénéfice des personnes vieillissantes**

- Atelier mémoire de 10 séances de 2h chacune permettant la stimulation cognitive des personnes âgées, à l'aide d'un outil innovant -un tapis interactif,- de préserver les capacités mnésiques de ces personnes, définir leur autonomie, et éviter leur isolement en créant du lien social. Stimulation de la mémoire et de l'attention, mais aussi les déplacements et le repérage dans l'espace

 Draguignan: au CCAS 2 ateliers de 10 séances de 2h chacune, soit 20 séances

Porteur TRAX'ART

Financement ARS : 14.444 €

- Atelier mémoire : sensibiliser à une approche préventive et favoriser les comportements pour un vieillissement réussi, renforcer l'inscription des séniors dans une démarche globale d'éducation à la santé et la préservation des capacités mnésiques

 Draguignan

 Callas

 Programme : conférence de sensibilisation de 2 h – 5 ateliers de 1h30 chacun – 1 séance de bilan orientation

Porteur ASEPT

Financement ARS de 1.200 €

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

✓ Les actions de formation

- Repérer tôt - agir vite : Formation de niveau 1 à destination des travailleurs sociaux et relais de proximité au repérage précoce des usages problématiques : Travailler sur les représentations des professionnels et améliorer leurs connaissances en matière d'addictions, de dépendance, d'usages et de repérage, travailler sur le repérage et développer les aptitudes pour repérer les usages problématiques, former les participants à la prise en compte et à l'utilisation d'outils et de pratiques d'aide au changement (entretien motivationnel / repérage précoce intervention brève), échanger sur les pratiques
 Var

 Porteur CODES 83
 Financement ARS de 5.000 €

- Formation départementale des travailleurs sociaux des UTS du Var sur le syndrome de diogène
 Var

 Porteur : LES COMPAGNONS BATISSEURS
 Financement ARS : 13.000 €

- Formation des professionnels des PMI du Var et des travailleurs sociaux des UTS du Var au repérage des problématiques d'habitat santé
 Var

 Porteur : LES COMPAGNONS BATISSEURS
 Financement ARS : 13.000 €

Accompagnement de l'ARS à la démarche de création d'un Contrat Local de Santé de la Ville de Draguignan

Poursuite des travaux sur toute l'année 2017
Signature du contrat entre la Préfecture, la Ville de Draguignan et l'ARS prévue le 7 décembre 2018.

Toulon, le 31 octobre 2018

Le Délégué départemental du Var
de l'Agence régionale de santé PACA

Sébastien DEBEAUMONT

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

c. la Chambre de Commmerce et d'Industrie du Var (CCIV)

Sur 2017, la CCIV n'a pas eu d'action dédiée en quartier prioritaire.
Néanmoins, ci-dessous un récapitulatif des services proposés quotidiennement en Dracénie par le service Espace Entreprendre de la CCIV et qui concerne l'accompagnement des porteurs de projet, des jeunes entrepreneurs (3 ans d'immatriculation maximum), et au-delà selon les besoins.

Ce parcours méthodologique est modulable en fonction du projet pour lequel la structure est sollicitée (prestations gratuites et/ou payantes).

- ✓ Entretien préalable : échange sur votre détermination à entreprendre. Présentation de notre offre.
- ✓ Entretien diagnostic des besoins : évaluation de votre profil entrepreneurial, appréciation de l'état d'avancement de votre projet et des moyens à mettre en œuvre
- ✓ Rendez Vous de la Création : réunion d'information abordant les facteurs clés de succès d'un projet de création, les principales étapes du parcours et la méthodologie d'élaboration d'un business model et d'un business plan
- ✓ Atelier juridique : réunion d'information et conseil pratique pour choisir sa forme juridique et connaître la fiscalité appliquée au dirigeant et à son entreprise, ainsi que le statut social du dirigeant
- ✓ Entretien business model : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la définition et la validation de votre modèle économique
- ✓ Entretien du projet au business plan : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise sur la construction de votre business plan
- ✓ Stage « 5 jours pour Entreprendre » : formation permettant de réaliser l'étude de faisabilité de votre projet en analysant notamment son marché, sa rentabilité et son montage juridique.
- ✓ Entretien Spécialisé : accompagnement individuel par nos conseillers Entreprise et partenaires professionnels experts comptables : analyses et études personnalisées sur les aspects spécifiques de votre dossier.
- ✓ Rendez-vous de l'Entrepreneur : rencontres thématiques sur des sujets variés qui vous permettront d'aborder certains aspects de votre parcours de façon plus concrète et par la suite, de gérer au mieux votre quotidien de chef d'entreprise.
- ✓ Mise en relation avec notre Centre de Formalités des Entreprises pour l'immatriculation de votre entreprise.

d. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR)

Bilan des actions sur les territoires QPV de la CAD ainsi que des chiffres clès de l'observatoire de l'artisanat.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 1 : Favoriser l'attractivité des QPV par le développement économique du commerce, de l'artisanat, du tourisme** **Objectif 1 :** Soutenir et revitaliser une activité économique organisée par le soutien à la création d'entreprise, de commerces de proximité et d'artisanat	
Action	Accompagnement à la création individuel ou collectif
Pilote	CMAR
Objectif	Conseil et accompagnement des porteurs de projet dés la première étape du parcours de création ou reprise
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	-Réunion information collective pour créer ou reprendre entreprise artisanale : les étapes, la règlementation des activités, statuts juridique et fiscaux, conseils formalités - Entretien conseil individuel pour plus de précisions pour finaliser le projet de création ou de reprise
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants de Draguignan : 110 Nb de participants du Muy : 40

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Conseil et accompagnement des jeunes entreprises de 0 à 3 ans
Pilote	CMAR
Objectif	Accompagnement du créateur dans son développement, du lancement de son entreprise jusqu'à ses 3 ans d'activité
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	Conseil et mise en place d'outils pour optimiser ou définir une stratégie : ❖ Accompagnement au démarrage - Pilotage de l'entreprise (outils de démarrage, tableau de bord) ❖ Accompagnement à la mise aux normes de l'entreprise - Accessibilité PMR - Hygiène et sécurité alimentaire - Risques professionnels (si salarié) ❖ Accompagnement à la stratégie commerciale - Mettre en place des outils commerciaux de démarrage adaptés
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV : 4

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Dispositif d'accompagnement appui à la commercialisation
Pilote	CMAR
Objectif	Amélioration ses performances commerciales, élaboration d'une stratégie de développement commercial
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	- Elaboration avec un consultant spécialiste d'un plan d'actions efficace pour développer le CA et pérenniser l'entreprise - Subvention pour le financement d'outils et d'actions de communication - 4 Ateliers collectifs sur les techniques de commercialisation ✓ Se positionner sur son marché ✓ Construire son offre et préparer ses actions commerciales ✓ Améliorer son efficacité commerciale ✓ Optimiser sa stratégie et son suivi commercial
Budget	Budget CMAR
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV: 1

Pilier : Développement économique et emploi **Enjeu 2 : Soutenir le développement économique** **Objectif 2 :** Augmenter le nombre de créateurs accompagnés issus des quartiers PLV	
Action	Le diagnostic des entreprises régionales artisanales (DEAR)
Pilote	CMAR
Objectif	Aider à la réflexion du chef d'entreprise pour améliorer les performances, anticiper et piloter l'activité plus confortablement.
Spécificité territoriales	Tous quartiers Draguignan et Le Muy
Description action	Faire un tour d'horizon global de toutes les fonctions de l'activité (Gestion administrative et financière, commercial et marketing, production et achat, ressources humaines,…). Trouver des solutions simples et rapides pour ne plus naviguer à vue. Avoir un regard extérieur et neutre sur les pratiques et les projets du chef d'entreprise. Identification des points forts et des axes d'amélioration qui permet élaboration d'un plan d'actions individualisé et adapté.
Budget	Budget CMAR / Conseil régional PACA
Indicateur de performance	Nb de participants Draguignan QPV: 6 Nb de participants Le Muy QPV: 1

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

CHIFFRE CLES CONTRAT DE VILLE CAD
Direction de l'Economie et de l'action Territoriale DT83

QPV DRAGUIGNAN CENTRE ANCIEN AU 31/12/2017

SECTEUR	NB ENTREPRISE ARTISANALE	NB DE CREATION ENTREPRISE
ALIMENTAIRE	57	10
PRODUCTION	19	2
BATIIMENT	98	10
SERVICE	84	9
TOTAL	**258**	**31**

DRAGUIGNAN AU 31/12/2017

SECTEUR	NB ENTREPRISE ARTISANALE	NB DE CREATION ENTREPRISE
ALIMENTAIRE	148	28
PRODUCTION	127	11
BATIIMENT	568	85
SERVICE	419	59
TOTAL	**1262**	**183**

QPV DRAGUIGNAN LES COLLETTES AU 31/12/2017

SECTEUR	NB ENTREPRISE ARTISANALE	NB DE CREATION ENTREPRISE
ALIMENTAIRE	1	0
PRODUCTION	0	0
BATIIMENT	9	1
SERVICE	7	3
TOTAL	**17**	**4**

QPV LE MUY CENTRE ANCIEN AU 31/12/2017

SECTEUR	NB ENTREPRISE ARTISANALE	NB DE CREATION ENTREPRISE
ALIMENTAIRE	13	1
PRODUCTION	3	1
BATIIMENT	48	16
SERVICE	18	2
TOTAL	**82**	**20**

LE MUY AU 31/12/2017

SECTEUR	NB ENTREPRISE ARTISANALE	NB DE CREATION ENTREPRISE
ALIMENTAIRE	41	3
PRODUCTION	57	6
BATIIMENT	295	53
SERVICE	142	17
TOTAL	**535**	**79**

e. bailleur social immobilière 3F

Le présent bilan 2017 se rapporte au tableau détaillé annexe 4 de la convention.

1. Axe Sur-Entretien

Point N°9 Renforcement du nettoyage. Le renforcement a consisté à effectuer un deuxième passage dans les parties communes paliers au lieu d'un par semaine.
Compte tenu des incivilités cette mesure est à pérenniser en 2018.

Point N°11 Renforcement maintenance équipements. Le renforcement de la maintenance a consisté à permettre la continuité de service de certains ascenseurs vandalisés. Plusieurs ascenseurs ont subis des dégradations volontaires : porte de cabine tordu ou porte de cabine dessouder de son bâti par une mauvaise utilisation.

Point 12 Réparations des équipements vandalisés. Les réparations font suite à des actes de vandalismes sur les portes de halls d'entrées et de communication.

2. Gestions des déchets et encombrant/épaves.

Point N°15 Enlèvements des épaves. 28 véhicules avaient été identifiés comme véhicules épaves ou tampons par notre gardien. 32 demandes d'enlèvements ont été notifiées à la Police Municipale. 6 véhicules ont été enlevés. L'opération de recensement des véhicules tampons ou épaves entre dans le contrôle continu de notre gardien. Une nouvelle action est prévue en 2018.

3. Animation, lien social, vivre ensemble.

Point N°24 Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble. Une action d'animation extérieure a été réalisée par la Ludothèque Lei Jougadou. 14 animations extérieures ont été animées par un ludothécaire et un animateur avec jeux surdimensionnés et jeux de société de 16h00 à 20h00, les mardis et jeudis du 11 juillet au 31 août 2017.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

AFFICHE 2017

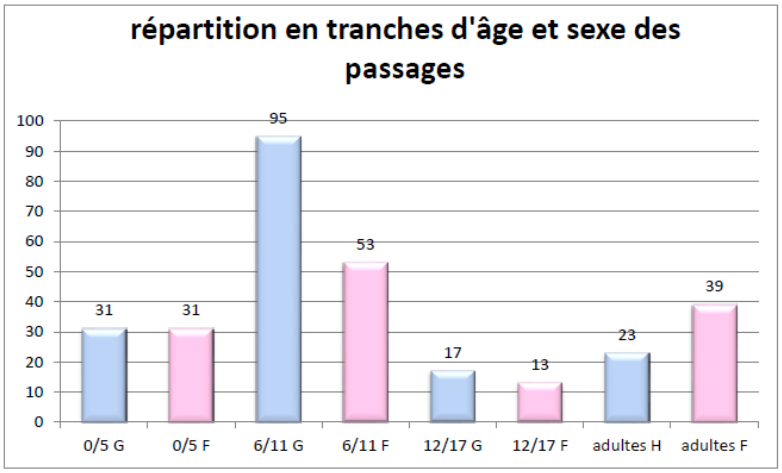


BILAN

Il a été comptabilisé 302 passages au stand soit une moyenne de 19 passages journaliers (voir tableau). Si cela peut paraître faible, c'est conforme aux résultats obtenus en 2016 sur le site de la SAIEM (cf information Ludothèque Lei Jougadou).Pour information, cette animation étant maintenant connue des résidents, elle est devenue un véritable rendez-vous ludique et a permis d'atteindre les 44 passages journaliers sur la saison 2017.

Nous pouvons projeter que le même phénomène se produise sur la résidence car l'action est maintenue en 2018. La tranche d'âge la plus représentée est les 6/11 ans. Il a été constaté un nombre satisfaisant d'adultes accompagnants et prenant part aux activités.

Séance	0/5 G	0/5 F	6/11 G	6/11 F	12/17 G	12/17 F	Femmes	Hommes	Total
11/07/2017	2	2	5	0	1	0	5	5	20
13/07/2017	3	3	8	1	3	2	5	4	29
18/07/2017	1	1	8	3	2	1	3		19
20/07/2017	5	3	9	7	1	3	1		29
25/07/2017	2	3	13	7	1	1	1	2	30
27/07/2017	2	6	14	7	2	1	6	4	42
Total Juillet	15	18	57	25	10	8	21	15	169
Séance	0/5 G	0/5 F	6/11 G	6/11 F	12/17 G	12/17 F	Femmes	Hommes	Total
01/08/2017			7	1	1		2		11
03/08/2017	1	1	4	3			1	2	12
10/08/2017	2	3	5	5	2	2	1		20
17/08/2017	2	2	4	5	1	1	2		17
22/08/2017	1		2	2	2	1	2	1	11
24/08/2017	4	1	6	5	1	1	2	3	23
29/08/2017	3	3	3	4			5	2	20
31/08/2017	3	3	7	3			3		19
Total Août	16	13	38	28	7	5	18	8	133
TOTAL	31	31	95	53	17	13	39	23	302



Il est à noter que l'équipe de la Ludothèque en a profité pour discuter avec les enfants et les parents et mettre en place un dialogue constructif autour de thèmes comme le racisme, la xénophobie, le vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

La régularité des interventions a permis d'instaurer un rapport éducatif entre l'équipe de la ludothèque, les parents et les enfants. De plus, ces temps d'animation ont fonctionné comme des lieux d'échange pour certaines mamans entre elles ou avec les membres de l'équipe.
Plus que des temps de jeu, la ludothèque a créé un espace de vie au coeur du quartier.
La communication devra être renforcée malgré le courrier adressé aux locataires et les affiches mises en place par la ludothèque à plusieurs reprises dans les halls d'entrée des bâtiments.
Plusieurs participants nous ont dit que nos affiches avaient été volontairement arrachées.
L'emplacement des animations était excentré par rapport aux bâtiments. Si l'action est reconduite, il faudrait trouver un moyen de se rapprocher du coeur des immeubles car, par expérience, les adultes apprécient de pouvoir laisser les enfants venir jouer tout en ayant la possibilité de les surveiller depuis leur appartement.
Enfin les résidents ont témoigné leur satisfaction à l'équipe de la Ludothèque et ont demandé quand auraient lieu les prochaines séances. L'équipe a indiqué « Ça a été un vrai plaisir pour nos animateurs, malgré la charge de travail importante, de retrouver les enfants et leurs parents deux fois par semaine. Ils ont toujours été bien accueillis. Ces animations ont permis de créer les liens qui, nous l'espérons, seront consolidés en 2018 ».

AFFICHE 2018



Point N°26 Services spécifiques aux locataires. L'entreprise BRUNEL 3D a procédé suite à une épidémie de puce de lit à des traitements préventifs.
Le nombre de logement traité est de 206. 19 logements infectés dont 10 traités et 9 protocoles laissés aux locataires pour action. L'action a été menée suite à une détection chez un locataire, puis le contrôle a été étendu à toute la résidence.
Nous avions évoqués ce sujet lors de la présentation en COPIL du 19/10/2017. Cette action entre dans les services spécifiques aux locataires. Compte tenu de l'urgence nous avons décidé de la menée l'action.
Cette action n'était pas ciblée sur les actions prévisionnelles 2017.
Il est à noter que nous avons reconduit pour 2018 cette action avec l'entreprise BRUNEL.

4. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Point N°29 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie. Il a été décidé de mettre en place des bornes de défense pour la sécurisation des zones piétonnes et l'aménagement de massifs arborés.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE





Point N°30 Surcouts de remise en état des logements. La prévision 2017 avait été établit à 10 000€. Dans la réalité c'est plus de 67 000€ qui ont été dépensés dans ce cadre.
Il est a constaté que les locataires en dette locative ou non rendent des logements déstructurés.
Parfois certains locataires sont atteints du syndrome de Diogène et stockent dans leur logement toutes sortes d'objets et immondices.

Montant des travaux de remise en état 2017

Action	Exercice	N°	Référence	Sens	Logement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Montant TFPB déduction de 1868€
30	2017	4793	PIECE-4793	Facture	P012L-0121	3 500,00	350,00	3 850,00	1 982,00
30	2017	3755	PIECE-3755	Facture	P012L-0116	11 624,00	1 162,40	12 786,40	10 918,40
30	2017	4525	PIECE-4525	Facture	P012L-0291	10 700,00	1 070,00	11 770,00	9 902,00
30	2017	13919	PIECE-13919	Facture	P012L-0105	5 201,00	520,10	5 721,10	3 853,10
30	2017	17727	PIECE-17727	Facture	P012L-0255	3 532,00	359,70	3 891,70	2 023,70
30	2017	16433	PIECE-16433	Facture	P012L-0266	7 511,00	767,10	8 278,10	6 410,10
30	2017	17608	PIECE-17608	Facture	P012L-0156	2 609,50	260,95	2 870,45	1 002,45
30	2017	17621	PIECE-17621	Facture	P012L-0239	3 271,00	327,10	3 598,10	1 730,10
30	2017	3155	PIECE-3155	Facture	P012L-0166	5 545,00	554,50	6 099,50	4 231,50
30	2017	9583	PIECE-9583	Facture	P012L-0185	2 551,00	255,10	2 806,10	938,10
30	2017	13930	PIECE-13930	Facture	P012L-0120	5 340,00	534,00	5 874,00	4 006,00
30	2017	9842	PIECE-9842	Facture	P012L-0121	3 500,00	350,00	3 850,00	1 982,00
30	2017	13921	PIECE-13921	Facture	P012L-0120	3 678,00	367,80	4 045,80	2 177,80
30	2017	6352	PIECE-6352	Facture	P012L-0295	10 244,00	1 024,40	11 268,40	9 400,40
30	2017	14069	PIECE-14069	Facture	P012L-0141	5 427,00	542,70	5 969,70	4 101,70
30	2017	14070	PIECE-14070	Facture	P012L-0184	4 497,00	453,70	4 950,70	3 082,70
							TOTAL	**97 630,05**	**67 742,05**

Montant des travaux de remise en état suite à départ contentieux 2017

Référence logement	Date de sortie	Dette	Cout des travaux de remise en état
P012L-0106	2017	9 162,60 €	4 966,00 €
P012L-0141	2017	5 768,91 €	5 969,70 €
P012L-0161	2017	6 286,71 €	7 346,55 €
P012L-0165	2017	6 206,61 €	7 090,10 €
P012L-0210	2017	1 162,84 €	14 610,55 €
P012L-0223	2017	6 038,35 €	8 463,10 €

48 446,00 €

Afin de limiter ce phénomène de logements déstructurés, d'absence d'entretien, nous souhaitons mettre en œuvre une action avec l'association Les compagnons bâtisseurs Provence visant à permettre aux habitants de vivre dignement dans leur logement, de s'approprier leur habitat et leur environnement.
D'autres thèmes peuvent être développés autour de l'habitat.
Notre objectif durant l'année 2018 est de préparer ce projet pour une action sur l'année 2019. Ce projet a besoin de l'appui des partenaires du contrat de ville.
Sur la commune de Grasse, nous sommes en cours de mise en œuvre de cette action dirigé vers les habitants du quartier des Fleurs de Grasse. Ce programme débutera pour septembre 2018 et se poursuivra sur 2019.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

f. Le bailleur social LOGIS FAMILIAL VAROIS

Voir annexe 5 : tableau des actions des bailleurs

g. Conseil Départemental du Var

FINANCEMENTS DEPARTEMENTAUX CONCERNANT LES ACTIONS CO-FINANCEES PAR LES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE				
Thématique	**Type de Crédits**		**Montant valorisé QPV**	
ECONOMIE EMPLOI				
Chantier d'insertion 3 postes	Fonctionnement		6 666 €	QPV
Chantier d'insertion 5 postes	Fonctionnement		6 760 €	QPV
Chantier insertion 8 postes	Fonctionnement		19 250 €	QPV
COHESION SOCIALE				
Insertion dracénie solidarité 48 postes	Fonctionnement		49 714	QPV
Guidance parentale	Fonctionnement		5 000 €	QPV
Socialisation par le jeu	Fonctionnement		2 500 €	QPV
Atelier expression	Fonctionnement		7 500 €	QPV
Accès aux soins	Fonctionnement		4 000 €	QPV
Centre social et culturel de Draguignan	Fonctionnement		45 300 €	QPV
Jardins partagés	Fonctionnement		3 000 €	QPV
Jardin d'insertion	Fonctionnement		**11 500 €**	QPV
aide alimentaire	Fonctionnement		**5 000 €**	QPV
Secours populaire	Fonctionnement		7 000 €	QPV
CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN				
Autoréhabilitation accompagnée	Fonctionnement	76 000 €	14 136 €	Ville
TOTAL 2017 ACTIONS CO-FINANCEES POLITIQUE DE LA VILLE			**187 326**	

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

BILAN FINANCIER CONTRAT DE VILLE 2015-2020
CAD
VALORISATION DROIT COMMUN EXERCICE 2017

ETAT		DEPARTEMENT DU VAR	PRORATA	
DROIT COMMUN				
THEMATIQUES POLITIQUE DE LA VILLE	Type de Crédits	Montant Dpt/ou territoire/ou commune	Montant valorisé QPV	territoire pris comme référence
COHESION SOCIALE				
SPORTS ET JEUNESSE				
Actions sportives en faveur des jeunes concourant à la métropolisation du territoire	Fonctionnement	**454 352 €**	**3 770 €**	Département
CULTURE				
Programmation culturelle théâtre	Fonctionnement	**182 000 €**	**33 852 €**	ville
Aides aux communes – valorisation du patrimoine culturel	Fonctionnement	**36 000 €**	**6 696 €**	ville
Rénovation et extension du musée des beaux arts	Investissement	**450 000 €**	**83 700 €**	ville
EDUCATION				
Dotation aux collèges	Fonctionnement	**313 317 €**	**71 545 €**	ville
ENFANCE – PREVENTION				
Enfance (ASE,PMI,adoption,vaccination)	Fonctionnement	**99 980 562 €**	**685 179 €**	Département
Prévention spécialisée	Fonctionnement		**187 291 €**	QPV
SANTE – ACTION SOCIALE				
Prévention médico sociale	Fonctionnement	**10 440 685 €**	**86 657 €**	Département
Action sociale	Fonctionnement	**58 580 822 €**	**486 220 €**	Département
AUTONOMIE				
Autonomie (apa,actp,pch)	Fonctionnement	**107 341 598 €**	**890 934 €**	Département
Autonomie Personnes handicapées	Fonctionnement	**112 478 353 €**	**933 569 €**	Département
TRANSPORTS				
Transports scolaires	Fonctionnement	**8 775 209 €**	**72 833 €**	Département
RENOUVELLEMENT URBAIN				
HABITAT				
ADIL	Fonctionnement	**310 000 €**	**2 573 €**	Département
SOLIHA	Fonctionnement	**700 000 €**	**5 810 €**	Département
AIVS	Fonctionnement	**220 000 €**	**1 826 €**	Département
Subvention à l'amélioration de l'habitat	Fonctionnement		**13 491 €**	QPV
Aide aux bailleurs sociaux	Investissement	**28 000 €**	**5 208 €**	ville
EMPLOI ECONOMIE				
Insertion FSE	Fonctionnement	**1 857 357 €**	**15 415 €**	Département
Insertion IAE	Fonctionnement	**1 403 274 €**	**11 646 €**	Département
CEDIS Centre départemental pour l'insertion sociale	Fonctionnement	**5 373 240 €**	**368 597 €**	Département
TOTAL 2017 VALORISATION DROIT COMMUN			**3 966 812 €**	

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

h. Pole emploi : bilan de l'action 2017

Synthèse DRAGUIGNAN

Retour page de garde

QPV	Année d'entrée	Type Entrée
Tout	2017	Entrée 2017

Les Entrées

Nb d'entrées	Prévisionnelles	Réalisées	Taux d'atteinte (Prv annuelles)
	60	60	100%

	Prévisionnelles	Femmes 100%		Hommes 0%		Total	En %
		En nb	En %	En nb	En %		
Moins de 26 ans		0	0%	0	0%	0	0%
Plus de 26 ans		60	100%	0	0%	60	100%
Dont Plus de 30 ans		*33*	*55%*	*0*	*0%*	*33*	*55%*
Dont plus de 45 ans		*7*	*12%*	*0*	*0%*	*7*	*12%*
Dont plus de 50 ans		*10*	*17%*	*0*	*0%*	*10*	*17%*
Niveau I,II,III		13	22%	0	0%	13	22%
Niveau IV		15	25%	0	0%	15	25%
Niveau V,Vbis,VI		29	48%	0	0%	29	48%
Inf. à l'école primaire, n'est jamais allé à l'école		3	5%	0	0%	3	5%
DELD (Durée d'inscription >=12 mois)		43	72%	0	0%	43	72%
Quartier prioritaire		60	100%	0	0%	60	100%
Femmes isolees		0	0%	0	0%	0	0%
DE BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi)		0	0%	0	0%	0	0%
Allocataires de minima sociaux		15	25%	0	0%	15	25%

Les résultats

Situation à la sortie du dispositif

	Prévisionnelles	Femmes		Hommes		Total	En % des sorties
		En nb	En %	En nb	En %		
Création d'entreprise		0	0%	0	0%	0	0%
Emploi saisonnier (CDD < 6 mois)		17	28%	0	0%	17	28%
Emploi durable (CDD>= 6 mois + CDI)		17,00	28%	0,00	0%	17	28%
Dont CDI		*5*	*8%*	*0*	*0%*	*5*	*8%*
Total sorties emploi	**0**	**34**	**57%**	**0**	**0%**	**34**	**57%**
Service Civique		0	0%	0	0%	0	0%
Entrée ESAT		0	0%	0	0%	0	0%
Formation		7	12%	0	0%	7	12%
Retour suivi pole emploi		18	30%	0	0%	18	30%
Total autres sorties positives	**0**	**25**	**42%**	**0**	**0%**	**25**	**42%**
Total sorties positives	**0**	**59**	**98%**	**0**	**0%**	**59**	**98%**
Sorie du marché du travail		0	0%	0	0%	0	0%
Autres (ruptures, abandon, etc.)		1	2%	0	0%	1	2%
Total sorties		**60**	**100%**	**0**	**0%**	**60**	**100%**
Nb d'immersions en entreprise		**3**	5%	**0**	0%	**3**	5%
Nb DE Ayant obtenu une qualification		**0**	0%	**0**	0%	**0**	0%

	Nom du contrat	Femmes		Hommes		Total	En %
		En nb	En %	En nb	En %		
Les quatre types de contrats les plus Conclus	Contrat de travail de droit commun	23	68%	0	0%	23	68%
	IAE	8	24%	0	0%	8	24%
	CUI-CAE	3	9%	0	0%	3	9%
	PACTE	0	0%	0	0%	0	0%

B. Actions conduites par la Communauté d'Agglomération Dracénoise

a. Transports et mobilités durables

La Communauté d'Agglomération Dracénoise organise le transport public sur son territoire.
La desserte est effectuée par des lignes régulières, du transport à la demande et des services scolaires.
Dans le cadre du recensement des équipements et actions de droit commun en matière de transport public, le périmètre retenu est celui des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et les quartiers vécus.
On distingue trois secteurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise :
- Centre ancien, Draguignan ;
- Les Collettes, Draguignan ;
- Centre ancien, Le Muy.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Ces secteurs sont desservis par le réseau de transport communautaire.
En synthèse, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. A noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain.
La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 22,84% de la fréquentation totale du réseau en 2017.
Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 549 669,40€HT pour 2017.
La Communauté d'Agglomération Dracénoise propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.

LE MUY

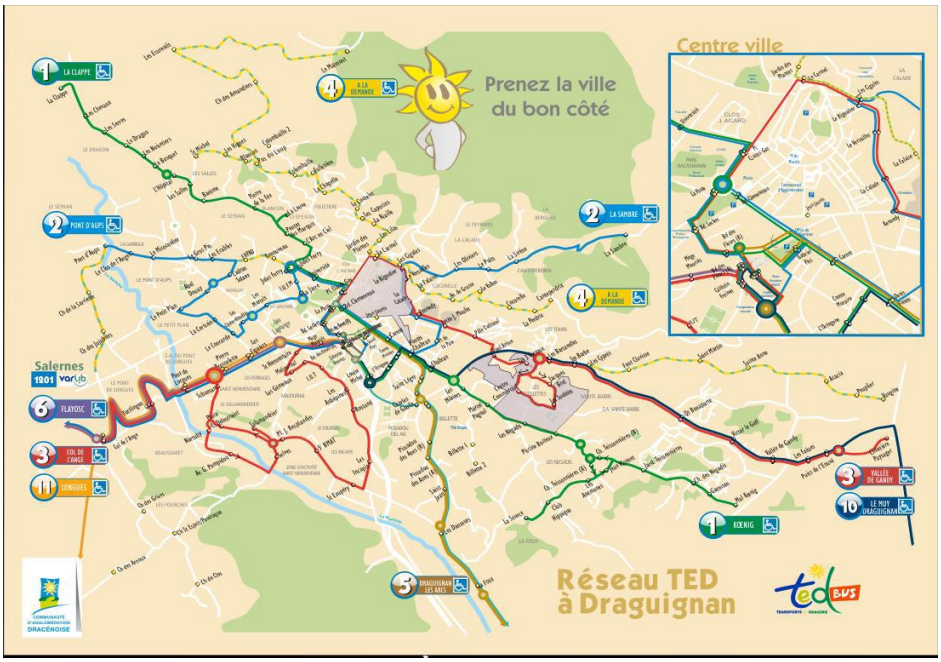
Localisation du quartier prioritaire sur le plan du réseau de transport public :



Desserte du quartier prioritaire par le réseau de transport public /
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus. Idem pour les informations concernant la halte routière.

DRAGUIGNAN

Desserte des quartiers prioritaires par le réseau de transport public
Sont retenus les points d'arrêts situés dans le périmètre des quartiers prioritaires et ceux situés dans les quartiers vécus. Idem pour les informations concernant la halte routière.
Localisation des quartiers prioritaires sur le plan du réseau de transport public :



Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Actions en matière de tarification solidaire :

La gamme tarifaire du réseau des transports en Dracénie (TED BUS) intègre des tarifs solidaires sous conditions de :

- Ressources ;
- Scolarité ;
- Handicap ;
- Age ;
- Couverture médicale (CMU) ;

Qui vont d'un tarif réduit correspondant à 50 % du tarif public constaté à la gratuité.

Nom du titre	Tarifs au 1/09/2014 (en €)
Ticket unitaire	1,3
10 voyages	9
10 voyages « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	4,5
Pass 30 jours	22
Pass 30 jours « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu ou CMU)	12,5
Pass annuel	200
Pass annuel « réduit » (sous conditions de scolarité ou exonération de l'impôt sur le revenu)	120
Enfant – de 6 ans Invalides civils et militaires + 70 ans (exonération de l'impôt sur le revenu)	Gratuit

b. Affaires Juridiques

La mise en place de clauses sociales dans cette Direction a plusieurs objectifs :

- Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi par des dispositions juridiques existantes
- Répondre à un besoin de main d'œuvre exprimé par les entreprises des secteurs en tension,
- Offrir l'opportunité d'une collaboration et d'un rapprochement entre les entreprises privées et les structures d'insertion par l'activité économique (IAE).

Sur l'année 2017, 6 personnes en insertion ont pu bénéficier des clauses sociales dans le cadre des marchés publics, par des entreprises qui ont réservées un temps de travail minimum à ces personnes en insertion professionnelle, pour la réalisation de travaux ou de services.
Les bénéficiaires résident sur les 3 QPV, et ont cumulé un total de 2014 heures sur marché.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

La valorisation financière, inclue dans la maquette financière, représente un total de 27 971€.

c. Culture

Le réseau de lecture publique, via notamment la médiathèque du Muy (lieu ressource en quartier prioritaire) et celle de Draguignan (Quartier Chabran en quartier vécu) recevant des publics issus des quartiers prioritaires, répond à l'enjeu N°6 du plan d'action du contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale ».

La médiathèque du Muy est assez largement fréquentée par les habitants du quartier prioritaire, qui correspond au centre-ville du Muy, et par les habitants des deux quartiers restés en veille dans le Contrat de Ville.
Les adultes viennent surtout pour se faire aider dans leurs démarches administratives et pour la recherche d'emploi, ou participent aux actions tous publics en direction de la petite enfance. Les enfants participent aux différentes animations et ateliers inscrits dans le programme d'action culturelle du Réseau de lecture publique. Ces derniers utilisent également les postes informatiques pour leurs devoirs scolaires et leurs loisirs. Beaucoup viennent chaque semaine faire leurs devoirs scolaires. Beaucoup d'enfants viennent non accompagnés d'un adulte.

Le Réseau de Lecture publique est un service dédié à tous les publics. Aussi toute l'action culturelle est conçue dans un soucis de favoriser la mixité sociale. Par exemple, les actions hors-les-murs tous publics pourront se faire dans le quartier prioritaire (« Partir en livres »). De même, les actions intra-muros accueilleront les usagers de toutes origines sociales.
Par ailleurs, des actions ont été mises en place spécialement pour les publics résidents du QPV.

Actions spécifiques en direction des publics résidents du QPV

- Lectures hors-les-murs

L'équipe de la médiathèque a mis en place une action de lecture hors-les-murs en direction des enfants. Elle intervient environ une fois par semaine dans les parcs de jeux ou sur les places du centre-ville.
134 enfants et 44 adultes ont bénéficié de cette action sur 11 séances en 2018.
Ces séances sont également l'occasion d'informer les publics sur les différents services proposés par le Réseau de Lecture publique, et sont souvent suivies de nouvelles adhésions, notamment par des publics non habitués à fréquenter une médiathèque.

Le bilan de cette action est plutôt positif et l'équipe de la médiathèque va la poursuivre tout au long de l'année autant que possible, car elle est soumise à la météo et à la disponibilité des agents de l'équipe.

- Aide aux devoirs

Brahim Belmadani, adulte-relais de la ville du Muy, répond à la demande des enfants qui ont besoin d'aide pour leurs devoirs scolaires : un créneau hebdomadaire est dédié à cette action, et réunit en moyenne 5 à 6 enfants chaque semaine. Brahim Belmadani et les agents de l'équipe répondent également aux demandes tout au long de la semaine au cas par cas.

- Séances FLE pour enfants de primaire

A la demande des familles primo-arrivantes, des enfants participent régulièrement à un atelier FLE hebdomadaire, animé par Brahim Belmadani, qui leur propose des exercices et des jeux pour les aider à améliorer leur français.

En 2017-2018, 3 à 4 enfants ont bénéficié de ces ateliers

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- Partenariat avec Dracénie Solidarités

En partenariat avec l'association Dracénie Solidarités, la médiathèque accueille un groupe d'adultes inscrits en cours d'alphabétisation proposés par l'association. Nous avions établi une séance mensuelle de ce groupe, mais cette organisation a été remise en cause cette année pour des raisons de restructuration de l'association partenaire et de réorganisation du planning des cours hebdomadaires. Cela a entraîné des difficultés pour coordonner les créneaux horaires des cours de l'association et les créneaux d'accueil possibles pour la médiathèque.
3 séances de 2h ont été possibles cette année : 9 adultes ont pu découvrir les services de la médiathèque, et bénéficié d'une initiation à l'utilisation des postes informatiques.
La poursuite de cette action est en cours de réalisation. Elle est restée ponctuelle pour le moment, mais elle a vocation à devenir régulière.

- Ateliers de conversation pour enfants primo-arrivants

En partenariat avec « la Maison des Lycéens », association du Lycée du Val d'Argens, 10 ateliers de conversation ont été menés par 5 lycéens volontaires pour 5 enfants primo-arrivants, identifiés et proposés par les écoles primaires de la ville. Ces séances sont articulées autour de jeux de société ou de lecture à voix haute d'albums. Ponctuellement, les lycéens ont fait également de l'aide aux devoirs.

- Activité de Brahim Belmadani, adulte-relais

Brahim Belmadani intervient à la demande auprès des adultes, pour de l'assistance sur l'utilisation des postes informatiques publics, sur les démarches administratives et la recherche d'emploi. Comme il est présent également au BIJ, sur les horaires de fermeture de la médiathèque du Muy, les usagers s'adressent à lui dans les deux structures. A la médiathèque, ce service concerne une quarantaine de personnes chaque mois.
Les enfants et adolescents habitant le quartier prioritaire et les quartiers en veille sont également régulièrement présents sur les différentes actions inscrites dans la programmation culturelle du Réseau de Lecture publique, mais principalement sur les actions ayant lieu à la médiathèque du Muy, du fait de difficultés pour se déplacer en dehors de la ville.
Les adultes se déplacent rarement pour des animations ou des activités de loisirs pour eux-mêmes, s'ils viennent, c'est pour leurs enfants.

Projets en cours d'élaboration pour 2018-2019 :

- **Projet « Allons au théâtre ! »**, en partenariat avec Théâtres en Dracénie, l'association Cultures du Cœur et l'association APS
En direction d'un public adolescent et de leurs familles.

Il s'agit d'accompagner régulièrement un groupe d'adolescents aux spectacles de la saison culturelle du Théâtre communautaire, afin de tenter de créer une habitude de fréquentation des lieux culturels. Sont prévues notamment des visites guidées du théâtre, mais aussi de la médiathèque d'agglomération.

- **Projet autour du cinéma**, en partenariat avec l'association APS et la ville du Muy
Projet éligible au dispositif national « Passeurs d'images »
En direction d'un public adolescent.

Création d'un atelier de programmation : il est prévu tout au long de l'année des séances de projection régulières, suivies de débat, afin que les participants choisissent un film, en vue d'une projection en plein air, au cœur du quartier prioritaire.

- **Projet d'ateliers graph'**, en prenant comme support les éléments du « skate park » de la ville du Muy ; en partenariat avec l'association APS et la ville du Muy, en direction d'un public d'enfants et d'adolescents.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

d. Animation Economique et Touristique

La direction subventionne et mène des actions avec des associations porteurs de projets pour les publics en quartiers prioritaires (QPV) :

- ADIE (6 personnes en QPV sur 23 porteurs soit 26%)
- Les missions locales (75 jeunes QPV ML Est Var sur un total de 211 soit 36%, et pour ML Dracénie Verdon 395 jeunes QPV sur un total de 2736 jeunes soit 14%)
- Var initiative (6 personnes en QPV sur 31 porteurs soit 19%)
- Couveuse (1 personne en QPV sur 14 porteurs soit 7%)
- BGE (6 personnes en QPV sur 17 porteurs soit 35%)

e. Habitat Cohésion Sociale Emploi

Outre le service Politique de la ville, le service Habitat subventionne des parcs privés et publics. En 2017, le programme de construction dit «logement ancienne trésorierie» situé en QPV (RN7) au Muy a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 10 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 3 400 €. Le programme de construction «Ilot st Joseph" situé en QPV (Avenue J Ferry) 50 logt au Muy a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 281 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 147 000 €.

Dans le cadre du parc privé pour les particuliers, sur 11 dossiers traités pour l'année 2017, 1 dossier en QPV pour la commune de Draguignan « Rue Lou fabrigué Ilot de l'horloge » via une subvention CAD à hauteur de 500 € et l'Etat 2936 €.

f. Sports

Comme pour la culture, la direction des sports répond à l'enjeu du contrat de ville « Assurer un accès au sport et à la culture égal pour l'ensemble des habitants et valoriser les outils et lieux sportifs et culturels comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale » sur l'objectif 5/ Valoriser les outils et lieux sportifs, culturels et artistiques comme espace d'apprentissage, de rencontre et de mixité sociale, d'accès à l'emploi dans l'objectif national … « apprendre à nager » via des cours de natation dans les écoles en QPV à la piscine J Boiteux :

- 242 séances de natation sur 7 établissements scolaires QPV Draguignan (31 classes)
- 98 séances de natation sur 2 établissements scolaires Quartier en veille Le Muy (13 classes)

g. Point d'Accès au Droit (PAD)

Le PAD de la Communauté d'Agglomération Dracénoise est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel
- une aide pour l'orientation et l'information sur toutes les questions d'ordre juridique
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation

Le rapport d'activité 2017 est présenté lors du comité de pilotage en septembre 2018 aux partenaires. Des permanences d'experts comme les avocats, les huissiers de justice, les notaires, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les conciliateurs, l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV), l'association Résonances et « autour de la médiation, ou le dc Colson pour le

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

suivi des détenus. 4105 contacts (téléphoniques et physiques) sur le PAD ont été recensés à Draguignan 60% de femmes.

Les 4 thématiques les plus abordées sont la famille, droit du travail, le logement, et de plus en plus les surendettements. Les autres sont par exemple les questions de consommation/surendettement, les contrats, les biens, le notarial, le pénal, le bancaire/assurance, problèmes administratifs, ou étranger.

Des publics de tout le territoire (y compris hors CAD) ont bénéficié des services du PAD en 2017. Pour l'heure, aucune comptabilisation précise n'est en place pour quantifier les usagers provenant des quartiers prioritaires. Les usagers issus des communes de Draguignan et du Muy représentent à eux seuls 46% des publics accueillis.

Une cotisation est versée au CDAD et des subventions en matière de droit commun versé pour le CIDFF et l'AAVIV.

4. Conseils citoyens

Selon l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, la politique de la ville (…) s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Pour se faire, selon l'article 7 de cette même loi, un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la ville sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat ville de la Communauté d'Agglomération Dracénoise 2015-2020. Ils favorisent l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels et participent à toutes les étapes de construction de la politique de la ville. Ils doivent être un tremplin pour l'initiative citoyenne.

Dans ses rôles et missions, le conseil citoyen :

- Favorise l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels : il sera fait appel à des méthodes actives dans un cadre rassurant et convivial (porteurs de paroles, forum ouvert …)
- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville : des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage du contrat de ville
- Stimule et appuie les initiatives citoyennes : élaboration et conduite, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville. Ces projets devront s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire.
- communiquer aux différents acteurs du contrat de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

La circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens précise les organisations et modalité de fonctionnement.

Organisation des conseils citoyens sur le Contrat de ville :

Le contrat de ville prévoit 3 conseils citoyens : un par quartier prioritaire. Ils sont composés des habitants et d'acteurs associatifs et économiques locaux.

Ville de Draguignan : 2 conseils citoyens, 1 en centre ancien + 1 aux Collettes
Date de constitution : Tirage au sort le 14 décembre 2015 et arrêté préfectoral du 22 février 2016 avec 12 titulaires 6 suppléants pour le centre ancien et 10 titulaires 1 suppléant pour les Collettes.
Le portage se fait par le centre social et culturel pour les 2 de janvier à aout 2017, puis celui du centre ancien par l'association l'espace de vie sociale La Fabrique, situé en centre ancien, à compter du deuxième semestre 2017.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Certains membres du conseil citoyen de Draguignan sont aussi membres des conseils de quartier de la ville, et il est important de distinguer le rôle et objectif de chaque conseil, dans le respect de la loi et du cadre de référence.

Ville du Muy : 1 conseil citoyen en centre ancien
Date de constitution : Arrêté préfectoral du 23 octobre 2015 avec 14 titulaires
Le Muy : portage par un service civique et attribution d'un local courant 2017, par la commune

Sur 2017 les conseils citoyens ont participé aux instances du contrat de ville (comité technique, comité de pilotage) aux diagnostic en marchant avec la DDTM et les bailleurs sociaux dans le cadre du dispositif TFPB (le 21/03 en centre ville de Draguignan et le 26/06 aux collettes), à une séance de lecture du rapport délibératif le 20/09/17, et une réunion organisé par le Délégué du Préfet et la CAD le 06/09 pour réunir les membres et échanger sur leur rôle, et attentes.

Les membres sollicitent des besoins matériels et financiers (local, frais de déplacement/formation, petit budget de fonctionnement) et expriment leurs difficultés à participer aux réunions et différentes rencontres en journée, puisque beaucoup d'entre eux ont une activité professionnelle.
Nous pouvons noter une difficulté de mobilisation des habitants et des démissionnaires sur les trois conseils citoyens.
A partir de 2017 le Délégué du Préfet a souhaité réunir les conseils citoyens et travailler par groupe de travail avec l'objectif de les remobiliser, d'établir un état des lieux des membres et des moyens alloués, redéfinir le portage des trois conseils citoyens..

Bilan du Conseil citoyen du centre ancien et des collettes de Draguignan, de janvier à septembre à décembre, envoyé par le Centre social et culturel :

4 réunions organisées avec la participation de 2 à 4 conseillers citoyens

Des réflexions et analyses d'actions sont présentées sur les comptes rendus notamment sur les actions des bailleurs dans le cadre de la TFPB, interrogations sur les moyens de fonctionnement du CC, priorités de l'appel à projets Politique de la ville, réflexion sur la vie de quartier et les besoins repérés, nécessité de reconstituer le CC.

Actions réalisées : participation à la première fête de quartier des Collettes – réflexion sur le projet jardin partagé – réflexion sur le fonctionnement du conseil citoyen (participation aux instances, moyens…).

Bilan du Conseil citoyen du centre ancien de Draguignan, de septembre à décembre, envoyé par la Fabrique :

Actions mises en place

Entre septembre et décembre 2017, il y a eu 6 réunions du CC aux quelle ont participé 45 personnes différentes (représentant 86 passages).

- Reprise de l'animation en septembre 2017
- Tentative de redynamisation du Conseil citoyen du centre ancien
- Permanences tenues à la Fabrique par des membres du CC : pour informer les habitants et recueillir leurs demandes et besoins.
- Création d'outils de communication : tract informatif, affiche, flyer.
- Création d'un blog dédié aux deux conseils citoyens de Draguignan.
- Participation de représentants du conseil citoyen à l'hackathon de consultation des conseils citoyens à Paris le 16 décembre 2017.
- Rédaction et adoption d'un règlement intérieur
- Création d'un PAD pour l'accès et la rédaction des comptes-rendus

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Points forts :
- Mobilisation des habitants ;
- Volonté des représentants de l'état et des partenaires à mettre en place une dynamique pour le conseil citoyen. Implication active et réelle appui dans l'animation
- Portage et animation des réunions du conseil citoyen par une structure appartenant au territoire concerné.
- Mobilisation du conseil citoyen pour construire des projets pour le quartier en particulier un projet de végétalisation du quartier : les murs d'expression végétalisés qui, ont vu le jour en 2018 grâce à l'investissement des acteurs locaux.

Points faibles :
- Difficultés à mobiliser les habitants, à constituer et stabiliser le CC bien que la mobilisation de nouvelles personnes aux réunions représente une bonne chose en terme de mobilisation, cela implique de réexpliquer à chaque réunion ce qu'est le CC et freine l'avancée du travail du CC. Donne l'impression à certain que ça n'avance pas et que l'on tourne en rond.
- Il manque une formation systématique des membres des CC, qui ne sont pas tous arrivés au démarrage de la dynamique ainsi qu'une formation aux outils de travail collectifs et aux démarches participatives.
- Difficulté à mettre en place une dynamique de travail collectif.
- Difficultés de compréhension du rôle du CC. Décalage entre les préoccupations quotidiennes des citoyens à court terme et la construction de la politique publique qui s'inscrit plutôt à moyen ou à long terme.

Ces éléments ont conduits à la démission de plusieurs membres.

8 rencontres avec la participation de 6 jusqu'à 28 personnes ont eu lieu, permettant la passation du CC du centre social à la Fabrique, de choisir des représentants sur les instances de la politique de la ville, d'échanger sur la situation dans le quartier, de travailler sur un règlement intérieur…

Bilan du Conseil citoyen du centre ville du Muy:
Suite à des changements de personnels, le conseil citoyen à été à nouveau réuni en novembre 2017. Cette période a été marquée par le recrutement d'un service civique qui avait en charge la relance et l'animation du conseil. Le début de l'année 2017 a été marqué également par la recherche de locaux. Deux réunions ont été organisées : la première en novembre à l'initiative du référent « Politique de la ville » de la commune du Muy, le service civique ayant démissionné, qui a permis de dresser le bilan avec les membres restants. La seconde réunion en décembre, en présence de l'élu en charge de la Politique de la ville et du délégué du Préfet, avait pour objet d'expliciter et échanger avec les nouveaux membres.

5. Politique de la ville et sécurité et prévention de la délinquance

5.1 Prévention spécialisée

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance comme du Contrat de Ville, il a été mis en place une action de prévention spécialisée sur Draguignan et Le Muy comprenant les territoires QPV.

Sur 2017 : poursuite du dispositif sur le Muy et Draguignan avec L'Association de Prévention Spécialisée (APS) (QPV, quartiers en veille, abords établissements scolaires) via :
- une convention et participation financière entre la CAD, la Ville de Draguignan, le Département et l'association APS pour action de prévention (3 éducateurs, 1 médiateur, 3 agents de médiation)
- une convention et participation financière entre la CAD, la Ville du Muy, le Département et l'association APS pour action de prévention (3 éducateurs).

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

La CAD ayant financée les 2 actions à hauteur de 34 000€ pour Draguignan et 34 000€ pour le Muy

5.2 Prévention de la radicalisation

Le « plan d'action relatif à la prévention de la radicalisation » est annexé au Contrat de Ville, conformément à la convention entre l'association des maires de France et l'État, par délibération du Conseil d'Agglomération (annexe).

Plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation :

I. Cadre de prévention de la radicalisation
II. Ressources et outils mobilisables en matière de prévention de la radicalisation
III. Etat des Lieux
IV. Formation et sensibilisation des acteurs
V. Détermination d'une personne ressource (référent)
VI. Signalement
VII. Animation territoriale et partenariale
VIII. Évaluation, suivi et financements mobilisables

Dans la continuité de l'année 2016, des **formations au phénomène de radicalisation** ont été prises en charge en 2017 par le Pôle Sécurité et Prévention de la Délinquance de la Préfecture, et menée par l'UNISMED, et organisées par l'équipe opérationnelle de la CAD.

Le public concerné est en priorité les agents de terrain et susceptibles d'être confrontés à la problématique de la radicalisation (policiers municipaux, agents des CCAS, équipes en charge de la politique de la ville, opérateurs en lien avec le public, élus, éducateurs...)
Aussi, la Communauté d'Agglomération a informé et communiqué auprès des partenaires, communes, agents de la CAD et opérateurs sur ces formations et plus de **100 professionnels** ont participé aux sessions :

- 3 sessions d'approfondissement : 7 et 8 juin avec 25 participants ; 22 et 23 juin avec 20 participants et 30 novembre et 01 décembre avec 27 participants
- 1 session « journée sensibilisation» le 16 juin = 40 participants

Dans la continuité de 2016, la DDCS organise des **formations " Valeurs de la République et laïcité"** destinée aux acteurs de terrain.
L'objectif de la formation est de transmettre de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui et les enjeux sociétaux de la mise en œuvre de ce principe ; adopter un positionnement adapté à la situation des agents et au statut de la collectivité.
Après communication auprès des partenaires, communes et opérateurs de la CAD 3 sessions ont été organisées à l'IMSAT sur 2017 avec 5 participants de notre territoire (le 5 et 7 février puis le 29 et 30 mai).

5.3 CISPD ET CLSPD

La CAD a voté la création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la délinquance (CISPD) par délibération n°2008-118 du 17 décembre 2008.
Les communes de Draguignan, Vidauban (en veille), Le Muy et Lorgues ont créé un CLSPD pour animer leur politique locale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

La CAD accueille des personnes en TIG (Travail d'intérêt général) dans services des sports, transports (bus), réseau lecture publique médiathèques, accueil office du tourisme, ou environnement (depuis 2012) via le SPIP et la PJJ.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Sur 2017 *:* 18 personnes accueillies représentant 1360 heures effectuées sur 2036 heures demandées

La gestion/versements des demandes de **subventions** (droit commun) sur 2017 a permis de verser 87 000€ de subvention à des structures pour des actions de prévention spécialisée, relais enfants-parents, journée justice…

La **cellule de veille transport** a été relancée en 2017 avec les partenaires suite à des incidents dans les bus de ligne et transports scolaires.

Face au succès des **formations** précédentes des professionnels sur la thématique **des violences conjugales**, la CAD a lancé un marché fin 2017 pour proposer à nouveau des formations sur l'année 2018 « Partager ses pratiques et approches dans le traitement des violences conjugales » avec 3 cycles de formation de 3 jours afin de former environ 60 professionnels (éducation nationale, forces de l'ordre, hôpital, associations, travailleurs sociaux, éducateurs, agents des communes, CLSPD, élus…).

Le lien et coordination avec les **CLSPD** du Muy et Draguignan a été développé sur 2017, en lien avec les actions dans les quartiers prioritaires :

- Draguignan : participation aux 3 groupes de travail sur les actions estivales et la plénière du 15/12/2017
- Le Muy : participation sur 3 groupes de travail ainsi qu'à la plénière du 10/10/17. Sur l'année la validation des listes nominatives, coordination des actions de prévention partenariales (lutte contre les conduites addictives et conduites à risques et. En fin d'année un nouveau coordinateur du CLSPD sur la commune du Muy a été mis en place.

6. Ecole de la deuxième chance

Les E2C, dispositif institutionnalisé reconnu (loi de mars 2007), accueillent des jeunes de 16 à 25 ans, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle. Elles proposent une formation sur la base d'un parcours personnalisé pour chaque élève, hors des schémas scolaires classiques et délivrent une attestation de fin de formation indiquant le niveau de compétence acquis. Elles visent l'insertion professionnelle de cette cible de « décrocheurs ».
Le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise, véritable clé de voûte du dispositif et sur l'individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base.
En 2015, les Écoles de la 2e Chance ont accueilli 14 575 jeunes, sans qualification. Elles sont déployées dans 107 sites, 11 Régions et 51 départements et 5 ultra-marins. Ce projet sera porté par l'association Actif qui fait partie de l'UPV. Il sera effectué sous l'accompagnement et la tutelle de deux autres instances : le conseil d'orientation et le conseil pédagogique.

Le Préfet du Var a confié à l'Union Patronale du Var (UPV) le projet d'ouverture d'une école de la deuxième chance multi-sites sur les zones de Toulon, Draguignan, Brignoles et Fréjus-Saint Raphael,
En terme de gouvernance, il est effectué sous l'accompagnement et la tutelle de deux autres instances qui ont commencé à se réunir fin 2016 : le conseil d'orientation, le conseil pédagogique et les commissions de suivi. Fin 2017 il y a eu deux vagues d'entrées de 15 élèves chacune.
L'ouverture du site en Dracénie a eu lieu le 23 octobre 2017 dans les locaux mutualisés de l'UPV / IMSAT.
La CAD a participé aux instances sur l'année 2017 avec un soutien partenarial et également financier par une subvention de fonctionnement à hauteur de de 5700€ en cohésion sociale.

7. Maison de service au public (MSAP)

La MSAP du Muy a été inauguration le 22 juin 2017. Elle propose une offre de proximité de qualité à l'attention de tous les publics : faciliter les démarches au quotidien (information, orientation) et mise en relation, via un accompagnement sur des démarches administratives et aide à l'utilisation des services et

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

outils numérique (aide prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, droit, mobilité, vie associative…) les MSAP s'articulent entre présence humaine et outils numériques.
Un espace public numérique est ouvert à tout public sur réservation.
Les opérateurs partenaires du programme MSAP :

- Pôle emploi
- la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (assurance-maladie)
- la caisse nationale d'assurance vieillesse (assurance retraite)
- la caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)
- la poste
- GRDF
- La ville du Muy
- Association MODE

Chaque maison de services délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés notamment avec les acteurs locaux comme l'association MODE sur le territoire.

IV. Perspectives d'évolution et d'amélioration

1. Appel à projet 2018

A. Calendrier et objectifs

L'objectif poursuivi pour l'appel à projets 2018 est de **prioriser les crédits spécifiques sur le pilier « développement économique emploi »**, afin de se recentrer et revenir sur un des fondamentaux de la loi, visant l'amélioration des revenus et des conditions de vie des publics. Cet objectif passe donc par des actions en lien avec le pilier économique, où la part de financement en crédits spécifiques n'était que de 22 % sur 2017. Une programmation en 2 temps permettra à des projets innovants d'être instruits plus sereinement avec les structures et partenaires. Ces objectifs ont été validés en comité de pilotage fin 2017.

Les actions déposées devront être spécifiques au bénéfice des QPV et ne pas porter sur le fonctionnement annuel global (Droit commun) des structures.
Un travail d'accompagnement régulier est conduit chaque année par l'équipe opérationnelle pour obtenir une fiabilité des indicateurs de base auprès des structures. Pour 2018, la nouvelle chargée de mission sera amenée à suivre au plus près l'évolution des actions financées, avec des visites in-situ dans le cadre de l'évaluation des actions.

B. Cadre général, thématique et calendrier 2018

Un « guide pratique dépôt des dossiers à destination des porteurs de projets» accompagne l'appel à projet. il a pour objectif de rappeler les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention pour répondre à l'Appel à projets du contrat de ville 2018, et présente de manière synthétique les différentes phases permettant aux partenaires financiers d'instruire leur demande de subvention.

Présentation et cadre légal de l'appel à projets 2018
La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
Le vote de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, permet de concentrer le moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La réforme est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par l'ensemble des partenaires.
Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de Conseils citoyens.
Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) concentre tous les crédits de l'État dédiés au financement de l'axe « prévention de la délinquance ». En conséquence, toute demande de subvention sur cet axe devra répondre aux orientations d'un appel à projets spécifique « FIPD » qui sera lancé et diffusé par le cabinet du Préfet du Var.
Le Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.
Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires.
Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun et crédits spécifiques au titre des politiques départementales et régionales.
Le Contrat de ville est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération. Il repose sur un travail préparatoire réalisé par un ensemble de partenaires, ayant abouti à la production de diagnostics thématiques territoriaux.

Déclinaison des orientations dans le contrat de ville

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront s'inscrire dans les orientations définies par le contrat de ville 2015-2020 et bénéficier exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires.
Des opérateurs qui ne sont pas situés dans les quartiers, mais proposent à conduire des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants, peuvent émarger aux crédits spécifiques.

L'appel à projets 2018 est structuré suivant les 4 piliers du contrat de ville :

Le pilier « développement économique et emploi » :

- Développement économique/Accompagnement aux porteurs de projet
- Insertion/Formation/Emploi

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Projet urbain/Qualité urbaine
- Mobilité /Numérique
- Habitat logement

Le pilier « cohésion sociale » :

- Éducation et lien social,
- Veille Sociale et Santé,
- Sport et culture,
- Violence intra familiales/Prévention de la délinquance/Accès au droit.

Le pilier « citoyenneté et valeurs de la république » :

- Agir en faveur de la citoyenneté et valeurs de la République

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

De façon transversale, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants.

Une attention particulière sera apportée sur l'exercice 2018 sur : Le pilier « développement économique et emploi » sur des actions permettant de favoriser le retour à l'emploi dans un but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV

Le calendrier 2018 :

Dépôt des dossiers	Du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018
Complétude et Instruction des dossiers Mise en place des tableaux de programmation	Du 22 janvier au 16 février 2018
Comité de lecture	Du 19 au 23 février 2018
Comité technique	Du 19 au 23 mars 2018
Comité de pilotage	Du 9 au 13 avril 2018

2. Développement de la prévention spécialisée et de la lutte contre la radicalisation

Après la mise en place de l'association APS au sein des quartiers prioritaires en 2016, l'équipe d'éducateurs de rue et de médiateurs sociaux a développé ses actions, dans le cadre d'un partenariat avec le Département, les communes et la CAD ; ses actions sont suivies dans le cadre de comité stratégique et opérationnel du département, en charge de cette compétence de la protection de l'enfance. Sur 2017 le dispositif s'est pérennisé sur les quartiers prioritaires, comme en 2018.

3. CLSPD – CISPD

Le CLSPD de Draguignan prévoit un développement sur 2018 avec la mise en place de groupes de travail et le recrutement d'un coordinateur.

La réactivation de groupe de travail du CISPD tels que « Cellule Veille Educative » « violences conjugales/intra-familiales », en complément de la veille transport, permettra de coordonner les actions en partenariat avec les acteurs du territoire.

Les formations de professionnels sur « partager ses pratiques et approches des traitements violences conjugales» se mettent place par les professionnels du territoire.

Dans le cadre du CISPD, un partenariat sera mis en place avec la nouvelle maison d'arrêt (soutient d'actions, proposition de formations…).

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

4. Les conseils citoyens

Le cadre de loi appuyé par les dernières circulaires montre que les Conseils citoyens constituent des acteurs incontournables de la politique de la ville.

Le délégué du préfet, en lien avec l'équipe opérationnelle de la CAD, poursuit la dynamique engagée en 2017 pour remobiliser les trois Conseils citoyens, sur l'année 2018, excepté sur le Muy, avec un nombre de réunion pédagogiques croissant (6 réunions prévues pour Draguignan sur 2018-2019).
Pour Draguignan plusieurs réunions organisée sur 2018 avec pour objet la réflexion et l'adoption d'une méthodologie de travail pour que les conseils citoyens participent à l'appel à projet et l'examen des projets.
Pour le Muy, suite à la nomination du référent politique de la ville à la commune, une méthode de travail a été convenue avec l'élu et une réunion s'est tenue avec les nouveaux membres. L'objectif pour 2018 est la stabilisation et l'actualisation des membres de chaque conseils citoyens.

V. Articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de ville

1.Projet urbain pour les communes

A. PUG Draguignan

Ville de Draguignan - Pilier cadre de vie et renouvellement urbain (Fiche action inscrite dans le contrat de ville)
Action : « **Engager une démarche de dynamisation du centre ancien et de résorption des désordres en matière d'habitat »**

- Objectifs opérationnels poursuivis :

1/ Restaurer l'attractivité et l'image du centre-ville
2/ Redynamiser l'appareil commercial, remettre sur le marché des locaux vacants
3/ Développer les liaisons urbaines
4/ Améliorer la qualité des espaces publics
5/ Développer la présence et le rayonnement des équipements publics
6/ Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
7/ Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
8/ Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Il est spécifié sur la fiche action, la réalisation :

- d'un cahier des charges d'étude pré-opérationnelle à une action d'amélioration des centres anciens (foncier et habitat, commerce, espaces publics et accessibilité, équipements publics et offres de services, ingénierie)
- d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'outils incitatifs et coercitifs adaptés à cet enjeu (OPAH, PDU, RHI, PIG,...)

Public cible :
1/ Propriétaires occupants
2/ Bailleurs privés

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

3/ Bailleurs sociaux
4/ Locataires

Le Plan urbain Global (PUG) de la ville de Draguignan est suivi dans le cadre des groupes de travail thématiques. Pour 2016, suite à l'étude pré-opérationnelle le PUG est présenté comme un projet ambitieux de redynamisation du centre-ville dont le centre ancien avec pour objectif de le revitaliser et l'ouvrir à toute la ville, assurer un maillage aux différents points de la commune (Chabran, ste Barbe...) avec un impact sur le quartier des Collettes. Il s'agit de désenclaver le centre, faire sortir les habitants du quartier, avec le développement des commerces ou des espaces publics afin de donner plus de vie. Une sollicitation du FISAC par la CAD est en cours (Appel à projets 2016) afin de soutenir l'artisanat, redynamiser le parcours commercial et rendre les rues plus vivantes et accueillantes : projets d'achat de locaux commerciaux, d'embellissement des devantures, de signalétique commerciale… ou animations innovantes.
L'année 2017 est principalement consacrée à l'aménagement d'envergure du Boulevard Clémenceau, artère principale du Centre Ville, (réalisation finalisée en avril 2018).

2. Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

La question de la mise en place d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est posée par les services de l'État à la communauté d'agglomération.
Le sujet est évoqué lors des groupes de travail « cadre de vie renouvellement urbain », en comité technique et en comité de pilotage du 29 septembre 2016. Lors de cette dernière instance il a été décidé **qu'une GSUP est un outil non adapté aux besoins relevés sur le territoire et ne sera pas retenu sur les quartiers prioritaires de la CAD,** par rapport à l'investissement important (moyens financiers et humains que cela nécessite avec diagnostic, mobilisation de partenaires…). Les GSUP dans les centres anciens sont compliquées à mettre en œuvre au vu d'une majorité de propriétaires privés (et non de bailleurs sociaux)

- Par contre, le Plan urbain global de Draguignan répond très bien à cette action ou encore les balades urbaines en marchant pourraient être développées et paraissent plus adaptées au territoire.
- Les actions doivent prendre en compte toutes les problématiques qui ont été relevées sur les groupes de travail, qui permettront de répondre concrètement aux problématiques des publiques en quartiers prioritaires. Nous pouvons citer les problèmes de logements insalubres, les punaises de lit (pilier cohésion social et cadre de vie, en lien avec le contrat local de santé de la ville de Draguignan), les problèmes d'incivisme, propreté et de gestion des déchets et encombrants sur les quartiers, le problème de mobilité, de sécurité, etc..)

3. Conventions Abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

A. Cadre réglementaire et conditions de l'abattement de TFPB :

Article 1388 bis du code général des impôts : application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés dans un des 1500 QPV.

- **Conditions de l'abattement**

✓ L'organisme doit être signataire du contrat de ville
✓ Déclaration d'identification des biens à transmettre aux services des impôts avant le 1er janvier 2016.
✓ Élaboration d'un plan d'actions triennal, articulé avec les démarches de GSUP si nécessaires et envisagées sur le territoire.
✓ Transmission d'un bilan annuel des documents justifiant du montant et du suivi des actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.
✓ Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie éligibles :

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

- ✓ Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV.
- ✓ Des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.
- ✓ Les actions faisant l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation de loyer ou de charges pour les locataires.

- **Champ d'utilisation :**

- ✓ Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)
- ✓ Formation/soutien des personnels de proximité
- ✓ Sur-entretien
- ✓ Gestion des déchets et encombrants / épaves
- ✓ Tranquillité résidentielle
- ✓ Concertation / sensibilisation des locataires
- ✓ Animation, lien social, vivre ensemble
- ✓ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

B. Priorités sur les 3 QPV

DRAGUIGNAN/ Périmètre QPV – Les Colettes –

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors du diagnostic effectué les 4 et 7 décembre 2015, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Gestion des déchets et encombrants / épaves, et sensibilisation des locataires
- Priorité n° 2 : Favoriser l'animation, le lien social et le « vivre ensemble »
-Priorité n° 3 : Actions de sur-entretien, et amélioration du cadre de vie
- Priorité n° 4 : Garantir la tranquillité résidentielle
- Priorité n° 5 : Favoriser, via l'insertion de clauses sociales dans les achats, l'accès à l'emploi en faveur de personnes en difficulté

Périmètre QPV – Centre ancien - Draguignan et Le Muy

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés lors de l'élaboration du contrat de ville, la collectivité compétente en partenariat avec les bailleurs du quartier et les services de l'État définissent les priorités à traiter pour les 3 ans à venir. Celles-ci sont au nombre de 5.

Les 5 priorités

- Priorité n° 1 : Mettre en place dans les quartiers prioritaires une organisation et une coordination entre les acteurs sur la base de diagnostics partagés
- Priorité n° 2 : Faire des habitants des quartiers des acteurs de leur vie de quartier et de l'environnement de leur zone d'habitat
-Priorité n° 3 : Améliorer la qualité et requalifier l'habitat public/privé dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 4 : Assurer une mixité sociale et économique dans les centres anciens en ayant une attention particulière pour les habitants les plus en difficulté
- Priorité n° 5 : Promouvoir une offre nouvelle de logements par la remise sur le marché de logements vacants rénovés à loyers encadrés

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

C. État des lieux et conventions sur le territoire

Les 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015 entre les bailleurs sociaux et l'État, suite à un diagnostic en marchant sur le QPV Les Colettes en date du 04 et 07 décembre 2015, avec l'ensemble des partenaires.

L'évaluation de la convention se réalise par points d'étape réguliers réalisés à partir du tableau de bord de suivi des actions, un bilan annuel à baser sur les actions réalisées, leur coût et une évaluation qualitative de leur efficacité.
Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par deux instances partenariales :

1. Un comité technique organisé sur la DDTM. qui évalue l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires
2. Un comité de pilotage intercommunal (Contrat de ville): présentation et validation du service fait.

En Comité Technique du 21 septembre 2017, un bilan à mi-parcours des actions des bailleurs a été présenté. La CAD a demandé un retour aux 3 conseils citoyens, pour le comité technique sur leurs observations via un questionnaire sur les problématiques de logement, habitat, pour chaque thématique inscrite aux conventions.
Les conseils citoyens ont été destinataires des conventions et annexes, suite à leur demande.
Un diagnostic en marchant a été réalisé sur Draguignan avec la DDTM, le Délégué du préfet, la CAD et les Conseils Citoyens le 21 mars en centre ancien avec la SAIEM et Var habitat, puis le 26/09 aux collettes avec le Logis Familial Varois.

Une présentation a été faite en comité technique du 12 octobre et en Comité de Pilotage le 19 octobre 2017, où chaque Bailleur présentait l'avancée de ses actions pour 2017. Le DDTM précisait en Comité de pilotage que l'abattement 2017 représentait environ 220 000 € (similaire à 2016) et un volume d'action représente environ 290 000 €.

En complément, vu l'article 47 de la loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, l'abattement de TFPB pour les bailleurs disposant de patrimoine en quartiers prioritaires de la Politique de la ville est conditionné à la signature de la convention relative à l'utilisation de cet abattement, avant le 31 mars 2017, par les collectivités concernées : Communauté d'Agglomération Dracénoise, Commune de Draguignan et Commune du Muy.

Des avenants à ces conventions ont été signés le 31 mars 2017 permettant l'adjonction des collectivités locales ci-dessus comme signataires de l'ajustement du plan d'actions 2017.

En annexe 4 vous trouverez le plan d'action 2017 réalisé par chaque bailleur.

4. Fiches action des partenaires

A. SAIEM Draguignan

Pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain
Action : **« Engager une démarche de restructuration des espaces extérieurs de la résidence des Négadis»**
Porteur : SAIEM de Construction de Draguignan

- Objectifs opérationnels poursuivis :

1/ Améliorer la qualité des espaces extérieurs et leur appropriation par les résidents

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

2/ Engager une démarche de résidentialisation des espaces avec la volonté de scinder l'ensemble en résidences
3/ Etudier les possibilités de structurer l'espace public par une urbanisation mesurée
4/ Reconquérir les espaces publics délaissés

- Actions :

1/ Réalisation d'un cahier des charges d'étude pré-opérationnelle à une action d'amélioration des espaces extérieurs
2/ Réalisation une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'un programme d'actions
Territoire concerné
Résidence des Négadis / Ancien Skate parc– Boulevard Emile Thomas

L'étude de restructuration des espaces extérieurs des Négadis a été menée au cours de l'année 2016, en concertation avec les locataires. Elle a abouti à identifier, compte tenu de l'organisation des immeubles et compte tenu des habitudes de fonctionnement, 5 sous-ensembles regroupant chacun 2 à 5 cages d'escaliers. Une proposition consistant à résidentialiser des espaces de pieds d'immeubles et des espaces de stationnement dédiés à chacun de ces sous-ensemble d'immeuble a été retenue.

Cette proposition visant à résidentialiser les espaces pour des ensembles de 56 logements maximum serait de nature à améliorer la vie de cet ensemble.
La SAIEM a intégré dans son plan stratégique de patrimoine l'inscription de cette action de résidentialisation de grande ampleur et prévoit de rechercher des financements.

L'engagement de l'opération avec les études de maitrise d'œuvre est prévu dès début 2018, pour une mise en œuvre à partir de la fin de l'année 2018.

B. SAIEM le MUY

La Ville du Muy a consenti à titre gracieux un bail emphytéotique pour une durée de 60 ans à la SAIEM de Construction de Draguignan pour la réhabilitation de 11 logements sociaux qui seront livrés au cours de l'année 2018.

VI. L'évaluation des contrats de ville

L'évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville 2015-2020 prévue par la loi LAMY du 21 février 2014 *« Les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et 'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale».*

En complément, la circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018 précise *« En outre, les contrats de ville feront l'objet d'ici la fin de l'année 2018, dans le cadre de la clause de revoyure, d'une évaluation à mi -parcours. Ce moment stratégique doit être l'occasion, dans un cadre partenarial, de dresser un état d'avancement des démarches engagées et de se donner une feuille de route jusqu'au terme de la contractualisation. Il sera aussi l'occasion d'intégrer les nouveaux engagements gouvernementaux issus du CIV»*

En complément des rapports annuel relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville, l'évaluation à mi-parcours est prévu dans le cadre de loi.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Le choix de l'externalisation

Pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de la Dracénie, l'intervention d'un opérateur externe a été validée par les instances de pilotage du Contrat de Ville.
Un marché à procédure adapté a été lancé en février 2018 à l'issue duquel le bureau d'étude CHORUS Marseille a été mandaté (montant du MAPA de 23 760€ subventionné à 50% par l'État).
La mission de prestation court de Juin à Octobre 2018.

Principales orientations et objectif du cahier des charges :

Formaliser et renseigner l'évaluation est utile à l'amélioration de l'action publique, à l'ajustement du contrat de ville au plus proche des besoins du territoire et de ses habitants, à la légitimation de la Politique de la ville et une bonne connaissance de la plus-value du contrat dans son action de réduction des inégalités territoriales.
L'évaluation des politiques publiques et plus particulièrement des contrats de ville renvoi à trois finalités complémentaires : démocratique, stratégique, et mobilisatrice.
Les finalités de l'évaluation à mi-parcours pour le contrat de ville sont :
1. de comprendre et produire de la connaissance
2. d'apprécier les effets et les impacts des actions menées
3 d'améliorer leur qualité et leur fonctionnement
4. de donner du sens collectivement aux actes et orientations
5. de mobiliser voire requalifier les acteurs et les partenaires

La démarche d'évaluation doit être abordée comme un instrument de pilotage du contrat de ville au bénéfice de la mise en œuvre des actions de la programmation, et ce dans le but d'en améliorer le fonctionnement; les conseils citoyens devront être associés.

En effet, l'évaluation doit pouvoir être exploitée afin de :
-communiquer les résultats et montrer le sens de la politique de la ville,
-redynamiser et responsabiliser les acteurs
-réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire
-actualiser le programme d'action prévue, notamment en lien avec les clauses de revoyure
-préparer l'évaluation de fin de contrat

Il conviendra de démontrer l'utilité, la faisabilité et la fiabilité de l'évaluation à mi-parcours.
La démarche d'évaluation qui sera entreprise se veut opérationnelle, et la méthode d'évaluation sera adaptée aux objectifs afférents au contrat de ville, en conséquence, elle intègrera :
-une évaluation du contrat de ville sur la période 2015-2017
- évaluation des dispositifs intégrés au contrat de ville : sécurité et prévention de la délinquance afin d'analyser et répondre aux problématiques de sécurité dans les quartiers (enjeu 4 du pilier cohésion sociale, enjeu 3 du pilier cadre de vie renouvellement urbain), la prévention radicalisation suite à l'intégration du plan d'action contre la radicalisation de l'État dans le contrat de ville (pilier valeurs de la république et citoyenneté), le plan de lutte contre les discriminations, les actions dans le cadre de la TFPB
- démarche d'évaluation de la mise en œuvre des conseils citoyens (processus de création, gouvernance, fonctionnement et organisation, moyens et ressources)
- des préconisations d'actions correctives sur la période 2018-2020, sur la base de cette évaluation

Le prestataire doit s'appuyer sur les questions évaluatives (guide méthodologique du CGET) qui sont la base visant à identifier les grands questionnements à soulever dans le cadre de l'évaluation s'organisant autour des trois axes suivants:

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

-analyse de l'évolution du diagnostic/contexte dans lequel s'inscrivent des orientations du contrat de ville, en termes de réduction des inégalités territoriales compte-tenu de ses objectifs initiaux
-analyse des réalisations/actions et des effets du contrat de ville
-évaluation de la plus-value du contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance du contrat de ville, ainsi que les bénéfices sur les quartiers prioritaires et leurs habitants, en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires

Le prestataire devra confronter le diagnostic en fonction des questions évaluatives, et devra apporter une réponse à minima aux 12 questions évaluatives.

Modalités d'organisation –principe d'intervention

La prestation comprend donc deux phases principales:

1. la partie diagnostic/évaluation afin d'analyser les évolutions du contrat des villes cadre à N+2 et mesurer les écarts: plan d'action par pilier, gouvernance, engagements des partenaires et des signataires/mobilisation dans le cadre du droit commun, action en crédits spécifiques, indicateurs, situation par quartiers prioritaires et des quartiers en veille...
2. la partie préconisations et recommandations pour réajuster le contrat de ville jusqu'à 2020 sur ces mêmes thématiques

Au total 4 phases sont retenues:
1. diagnostic/évaluation
2. animation et partage d'information, phase de rencontre des partenaires et structures associatives
3. analyse et rédaction du rapport d'évaluation
4. préconisations avec restitution à l'équipe projet, puis en comité technique et en comité de pilotage

Les acteurs sollicités sont les signataires du Contrat de Ville, élus, partenaires, acteurs de terrain, institutionnels, conseils citoyens ont participé à cette évaluation.

VII. Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Sur les 3 QPV des 2 communes, seule Draguignan bénéficie en 2017 de la DSU.

Vous trouverez en annexe 7, la délibération communale (séance du 22 octobre 2018), du rapport délibératif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, perçue par la commune au titre de l'année 2017, pour un montant de 1 133 568 €.
La somme de 800 725 € soit 70.63% de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, a été affectée aux actions menées au profit des quartiers prioritaires.

VIII. Maquette financière

1. Synthèse

Pour l'Etat, les éléments seront transmis ultérieurement

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

ANNEXE – MAQUETTE FINANCIERE DU CONTRAT DE VILLE DE LA CAD (DRAGUIGNAN/ LE MUY)

SYNTHESE CAD - DRAGUIGNAN- LA MUY

	ETAT		EPCI CAD		VILLE DRAGUIGNAN		VILLE LE MUY		Département		Région PACA	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV												
Thématique	**Montant**	**Types de Crédits**	**Montant**	**Type de crédits**	**Montant**	**Type de crédits**	**Montant**	**Type de crédits**	**Montant**	**Type de crédits**	**Montant**	**Type de crédits**
SPORT	0	CNDS	13 268	Cours de natation dans les ecoles QPV(Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5/ equipe educateurs des APS encadrement	2783	Educ sportif :EMILE Thomas	13 680	subv assoc+fonctionnement service des sports				
SPORT ET JEUNESSE									3 770	Actions sportives en faveur des jeunes		
CULTURE	0	DRAC	31 850	Fonctionnement/masse salariale	0	budget service culture / salaires	6 660	subv assoc	124 248	programmation culturelle, aides commmunes valorisation patrimoine, renovation extension musé beaux arts		
EDUCATION	0	CAF			52 900	Ingénierie CLS et programme de soutien familles et parentalité	720	subv assoc	71 545	dotation collèges,		
JEUNESSE	0	CAF			2 648	animation de proximité ecole QPV	258 155	salaires BIJ, pôle ado, ALSH, crèche				
BIJ	0	FONJEP			126 148	travaux 3 ecoles en QPV						
ENFANCE					182 149	périscolaire, Centre de loisir et TAP en QPV			685 179	enfance (ASE PMI adoption vaccination)		
PETITE ENFANCE					105 018	lieux accueil enfant parents centre ancien						
CITOYENNETE	0	SERVICE CIVIQUE										
	0	BOP 104										
ACCES AU DROIT	0	CAF	4 890	fonctionnement, salaire mobilisé								
SANTE	0	ARS							572 877	prevention médico sociale, actions sociales		
AUTONOMIE									1 824 503	APA , ACTP, PCH, autonomie pers handicapées		
HABITAT									28 908	ADIL SOLIHA AIVS , subv amélioration habitat, aides bailleurs sociaux		
URBANISME												
CADRE DE VIE PROPRETE/ESPACES VERTS	0				1 230 139							
CADRE DE VIE ANIMATION					61 931							
CADRE DE VIE ACQUISITION					79 500							
EMPLOI/ DEV ECO(ML)	0	Crédits d'intervention UT DIRECCTE	37 408	subventions MLEV et MLDV			3 570	marché MODE EPN MSAP	395 658	insertion FSE et AIE, CEDIS		
	0	PÔLE EMPLOI	34 081	Clauses Insertion/ subvention/ création d'entreprise								
TRANSPORTS			55 804	transport salaires équipe mobilisée en QPV					72 833	transport scolaires		
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	0	MILDECA	43 400	fonctionnement/subventions/ salaire équipe mobilisée	202 385	maintenance et déploiement vidéoprotection	50 000	GRAPESA+APS	187 291	prévention spécialisée		
DROIT DES FEMMES	0	BOP 137										
AUTRES							2 000	Insertion sociale Dracénie solidarité: Jardin d'insertion Alphabetisation		COHESION SOCIALE, aide aux communes- insertion-emploi– aide sociale- autonomie		
Ingénierie(études)			0	accompagnement rédaction CV marché public								
associations « PDV 2017 »					293 010	subventions de droit commun						
1- TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	**0**		**220 701**		**2 338 611**		**334 785**		**3 966 812**		**0**	
Autres crédits de droit commun (masse salariale pérenne, investissements particuliers…)	**0**	*DASEN (dispositifs particuliers, hors moyens d'enseignement)*	0	Transport salaires équipe mobilisée								
CREDITS SPECIFIQUES POUR LES QPV												
Thématiques	Montants	Types de Crédits										
PILIER ECONOMIE EMPLOI	**62 700**	BOP 147	10 050						32 676	chantier insertion et insert. Dracenie Solidarité (fonct)	12 000	subvention APS, M. locale
PILIER COHESION SOCIALE	**28 740**	BOP 147	62 950						140 514	guidance parentale, atelier expr.n acces soins, CSC, jardins partages, S pop	9 000	Subv CSC, promosoins
PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN	**8 560**	BOP 147	2 000						14 136	autoréhabilitation accompagnée (fonct)		
Ingénierie	**22 000**		84 000	Masse salariale chargée directeur ratio 30% + Chargée de mission /Ratio 80% + Chargée de mission /Ratio 70 % pas de vue sur la NBI	10 640	Masse salariale chargée 0,3 ETP						
VVV et FDPH	**14 400**	BOP 147										
FIPD/ prévention de la délinquance	**0**	BOP 147										
ADULTES RELAIS	**57 336**	ASP										
2-TOTAL CREDITS SPECIFIQUES	**193 736**		**159 000**		**10 640**		**0**		**187 326**		**21 000**	
TOTAL 1+2	**193 736**		**379 701**		**2 349 251**		**334 785**		**4 154 138**			
TOTAL PARTENAIRES	**7 411 611**											
3-CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE												
TRANSPORTS			43 000	Investissement equipement en mobilier urbain lié aux transports quartiers prioritaires et quartiers vécus Le Muy/Draguignan								
HABITAT	153 336		291 500	programmes de construction en QPV (parc public et subv parc privé)								
TOTAL CREDIT investissement			**334 500**									

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

2. Détails maquette financière

A. Communauté d'Agglomération Dracénoise

		CAD	Commentaires	
CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QPV				
Thématique	**Types de Crédits**	**Montant**	**Commentaires**	
SPORT				
séances natation	Droit commun	13 268	Cours de natation dans les écoles en QPV (Action du CV/Pilier cohésion sociale/Enjeux 6/Objectif 5 : Séances de natation Etablissements scolaires QPV Draguignan 10 101 € Séances de natation établissement scolaires Quartier en veille Le Muy 3166,42 €	
CULTURE				
Pôle Culturel Chabran/ Médiathèque		17 100	fonctionnement/ratio 9%	DRAGUIGNAN CENTRE VILLE Usagers médiathèque : 23 258 dont 1661 habitants QPV centre ancien soit 7% des usagers et 38% des habitants du quartier DRAGUIGNAN COLETTES Usagers médiathèque : 23 258 dont 439 habitants QPV collettes soit 2% des usagers et 18% des habitants du quartier Total DRAGUIGNAN : 2100 habitants QPV Draguignan pour 23 258 usagers soit 9% Budget : 190 000€ / ratio QPV : 17 100 €
Arthothèque		0	fonctionnement/ratio 0%	
Médiathèque du Muy		6 000	fonctionnement/ratio 30%	Usagers : 2118 dont 639 habitants QPV soit 30% des usagers. Budget 20 000€ / ratio QPV = 6000 €
Patrimoine culturel		0	fonctionnement/ratio 0%	
Equipe mobilisée (patrimoine et PCC)		0	Masse salariale chargée/ratio 0%	
Equipe mobilisée Médiathèque Le Muy		8 750	Masse salariale chargée/ratio 25%	35000€ x 25% = 8750€
ACCES AU DROIT				
PAD, Dont cotisation CDAD		528	ratio 8%	BP CAD 2017 = 52 135 moins frais personnel 45 527 = 6 608€
Equipe mobilisée/ PAD		3 642	ratio 8%	1 personne à temps plein (BP= 45 527€) pour le point d'accès au Droit en Dracénie (23 communes) : 8 % de public issu des quartiers politiques de la ville . Le salaire est totalement pris en charge dans le budget de la CAD. Toutes les communes de la CAD sont concernées par le PAD
Subvention CIDFF AVIV	Droit commun	720	ratio 8%	9000€ suventions : 3000 cidff et 6000 AAVIV
HABITAT				
Equipe mobilisée		0	Masse salariale chargée/ ratio 8, 15%	
URBANISME		0		
EMPLOI				
Subventions aux associations Missions locales		37 408	Ratio liés aux indicateurs specifiques QPV ML Dracénie Coeur du Var= 14% ML EV=36%	Pour les missions locales : ml est var, 75 jeunes QPV sur 211 soit 36%, subvention versée 14467€ ce qui fait 5208€ à valoriser au titre de la politique de la ville, pour la MLDracénie Coeur du Var 395 jeunes QPV sur un total de 2736 jeunes soit 14%, subvention versée de 230000€ soit 32200€ à valoriser au titre de la politique de la ville
Clause d'insertion		27 971	100% des publics concernés sont issus des qpv	
Subvention		6 110	Var Initiative 19%, Couveuse 7%; ADIE 26%; BGE 35%	Var Initiative : 25000€ de subvention, 6 QPV sur 31 porteurs soit 19% soit 4750€ à valoriser au titre de la politique de la ville Couveuse : 2000€ de subvention, 1 QPV sur 14 porteurs soit 7%, 140€ à valoriser au titre de la politique de la ville ADIE : 2000€ de subvention, 6 QPV sur 23 porteurs soit 26%, soit 520€ à valoriser au titre de la politique de la ville BGE : 2000€ de subvention, 6 QPV sur 17 porteurs soit 35% soit 700€ à valoriser au titre de la politique de la ville (permanence à la pépinière d'entreprises) Soit un total de : 31000€ accordés, 6110€ à valoriser au titre de la politique de la ville.
TRANSPORTS				
Equipe mobilisée		55 804	Masse salariale chargée transport public pour les quartier prioritaire et vécu ratio 8%	Coût du transport sur les QPV+ Quartiers vécus, dont 62% de masse salariale ratio régie= 697 562€ 697 562 × 8 ÷ 100 = 5580496 ÷ 100 = 55 804.96 Ratio 8% de 697 562 représente 55 804.96€
PREVENTION DE LA DELINQUANCE		20 400	fonctionnement/ratio estimation/ratio 20%	CISPD 2017 : AVAF 10 000€+ AXIS 5 000€ +ANVP 500 € + APS 68 000€ + EGAE 15000€ + Anthea 3500 € TOTAL DE 102 000€ dépensé en 2017 102 000€ X 20 %= 20 400 €
Equipe mobilisée /CISPD		9 200	Masse salariale chargée/ ratio 20%	chargée de mission 46 000€ ratio 30% en 2016 ; 20% en 2017
Equipe mobilisée /CLSPD LE MUY		13 800	Masse salariale chargée/ ratio 30%	chargée de mission 46 000€ ratio 5% en 2016 ; 30% en 2017
Politique de la ville				
Prestation d'accompagnement à l'écriture du contrat de ville		0		
TOTAL 1/ CREDIT DROIT COMMUN SUR QPV	**0**	**220 701**		
CREDITS SPECIFIQUES MOBILISES SUR LES CONTRATS DE VILLE				
PROGRAMMATION 2017				
Thématique				
EMPLOI ECONOMIE		10 050		
COHESION SOCIALE		62 950		
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		2 000		
VVV		0		
EQUIPE MOBILISEE		84 000	Masse salariale chargée : directeur/ratio 30% Chargée de mission /Ratio 80% Chargée de mission /Ratio 70 %	Chef de projet 50 000€= Directeur 50 000€ Ratio 30% =15 000€ 2 Chargées de mission 46 000€ : 46000€ Ratio 80%= 36 800€ 46000€ Ratio 70% =32 200€
AUTRES		0	NBI PLV	pas de vue
TOTAL 2/ CREDIT SPECIFIQUE	**0**	**159 000**	**0**	**0**
TOTAL 1 + TOTAL 2= FONCTIONNEMENT		**379 701**		

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

CREDITS MOBILISES EN INVESTISSEMENT SUR LES CONTRATS DE VILLE				
TRANSPORT		43 000	Investissement équipement en mobilier urbain lié aux transports CAD	*En synthèse, la CAD a équipé son réseau de transport collectif en mobilier urbain destiné au transport à hauteur de 43 000€HT. A noter qu'il n'y a pas eu d'évolution du mobilier urbain. La fréquentation des quartiers prioritaires et des quartiers vécus représente 22,84% de la fréquentation totale du réseau en 2017. Le coût des services sur ces quartiers est estimé à 549 669,40€HT pour 2017. La CAD propose également une tarification solidaire qui tient compte des conditions de ressources, d'âge et d'invalidité de la population de son territoire.*
HABITAT				
Subvention Parc privé aux particuliers		500	subvention : 11 dossiers traités pour l'année 2017 dont 1 dossier en QPV pour la commune de Draguignan (0 au Muy) Rue Lou fabrigué Ilot de l'horloge (CAD 500 et Etat 2936€)	
Subvention Parc public		291 000	Le programme de construction dit «logement ancienne trésorierie» situé en QPV (RN7) au Muy a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 10 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 3 400 €. Le programme de construction «Ilot st Joseph" situé en QPV (Avenue J Ferry) 50 logt au Muy a bénéficié de la part de la CAD d'un financement direct à hauteur de 281 000 € et de la part de l'État d'un financement direct à hauteur de 147 000 €.	
CULTURE		0		
TOTAL CREDIT investissement		334 500		

Notice explicative 2017 Communauté d'Agglomération Dracénoise

Le ratio de 8% est utilisé dans la maquette financière quand les indicateurs d'adresse n'ont pu être suivis, le reste des ratios correspond à la réalité des actions mises en œuvre à destination des habitants des QPV.

Le premier tableau : Synthèse CAD

Présente les financements en direction des publics des QPV, affectés sur les quartiers spécifiques ainsi que ceux affectés aux quartiers vécus et quartiers en veille avec :

- une partie Droit Commun
- une partie crédit spécifique
- une partie investissement.

Au-delà de ces données, pour mesurer l'effort global il conviendrait d'intégrer également l'effort engagé pour les 3 quartiers prioritaires répartis sur les 2 communes de Draguignan et du Muy par l'agglomération.

Le 2e tableau : Le tableau détail CAD

Il s'agit du détail des montants présentés dans le tableau de synthèse. Il intègre une approche par ratio des interventions des directions de la CAD directement affectés aux publics des quartiers prioritaires, sur les quartiers prioritaires et/ou sur les quartiers vécus et/ou sur les quartiers en veille.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

B. Draguignan

Thématique	Montant	Notice explicative
EDUCATION	43 270	Ingénierie Contrat Local de Santé
	9 630	Ingénierie Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité à destination écoles QPV (6-11 ans)
TRAVAUX Ecoles QPV		
MIREUR	42 615	Désamiantage, peinture et sol
MARRONNIERS	57 836	Mise en peinture de classe, Façade et remplacement de menuiserie....
PAGNOL	25 697	Rénovation menuiserie, décor façade
JEUNESSE	2 648	animation de proximité école Mireur
ENFANCE	50 516	TAP dans QPV
	92 346	Périscolaire dans QPV
	39 287	centre de loisir dans QPV
PETITE ENFANCE	105 018	Lieux d'Accueil Enfant Parents Centre ancien
SPORT	2 783	éduc.sportif Collège THOMAS section rugby
Sécurité	55 000	Coût de la maintenance caméras et bornes d'accès **Centre Ville**
	147 385	Déploiement vidéoprotection en Centre Ancien
INGENIERIE PdV	10 640	masse salariale PdV chargée (0,3 ETP)
CADRE DE VIE: propreté	1 215 239	60.% du coût du marché pour le Centre ville et les collettes
Espaces verts	14 900	10 400 centre ancien/4 500 Les Collettes
CADRE DE VIE: animations	61 931	Animations extérieurs « été » et « hivers » ouvertes à tous qui participent à la redynamisation du centre ancien (Proratisation à 17 %, population QPV)
CADRE DE VIE : acquisitions foncières	79 500	LOCAUX EN CENTRE ANCIEN

Associations "PdV 2017"

Subventions 2017 droit commun attribuées aux associations subventionnées par la PdV 2017

Centre social et culturel	55 500	
Café associatif	7 000	
LUDOTHEQUE	9 500	
TRAIT LIBRE	900	
DRACENIE SOLIDARITE	2 600	
PROMOSOINS	3 000	
LA FABRIQUE Subvention d'équipement	25 000 17 000	
Ass. de Prévention Spécialisée	34 000	
Rugby club Dracénois	138 510	
TOTAL ASSOCIATION "PdV 2017"	**293 010**	
TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	**2 349 251**	Utilisation DSU-CS **800 725** euros

Le PUG sort du droit commun en tant que projet connexe financé sur d'autres dispositifs.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

LE MUY "Actions Quartier Politique de la Ville" dans le cadre de la Politique de la Ville

Thématique	Montant	Notice explicative
CULTURE		
Association culturelle	6660	Ratio 20%
SPORT		
Subvention aux associations	10180	Ratio 20%
SERVICE DES SPORTS	3500	20% service créé dés septembre 2016
EDUCATION		
Subvention aux associations	720	Ratio 20%
JEUNESSE		
BIJ	11860	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Pole ado	40472	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Alsh	101465	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
Crèche	104358	Salaires+ cout de fonctionnement/Ratio20%
EMPLOI/ ML		
EPN/MSAP	3570	Marché MODE/Ratio 20%
PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
GRAPESA+APS	50000	100%
INSERTION SOCIALE	2000	100% Subvention accordée à Dracenie Solidarité: Action jardin solidaire Alphabétisation
TOTAL CREDIT DROIT COMMUN	334 785	

Notice explicative du Muy

Pour les thématiques ne pouvant être chiffrées précisément par manque d'indicateurs de fréquentation, la proratisation est faite à hauteur de 20%, c'est-à-dire une estimation légèrement à la hausse par rapport au ratio de 16, 52%des personnes habitant en QPV sur Le Muy.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

ANNEXES

1 Liste des rues en quartiers prioritaires mise à jour en 2017

LE MUY - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros	Noms des bâtiments et numeros
ALLEES VICTOR HUGO	Pairs	
AVENUE DE LA TOUR	Tous	
Avenue jules Ferry	Tout pas de numéro	
AVENUE ST ANNE	145 Résidence St Anne	
Bd Charles De Gaulle	Tous (Résidence du stade)	
Bd du Bois de Bellugues	Tous (lot du bois des Bellugues)	
Boulevard du 8 mai 1945	Tous	
Chemin de la Peyrouas	Tous	
ESPLANADE SENES	Tous	
HLM ST. ANDRIEU	Tous	
IMPASSE BARBES	Tous	
IMPASSE FRANCOIS TAXIL	Tous	
Impasse le Galinié	Tous	
Impasse Paradou	Tous	
Place Amédée Bouis	Tous	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	Tous	
PLACE DE L'EGLISE	Tous	ILOT 2 OUEST - 15 Rue de l'Eglise
PLACE GAMBETTA	Tous	DN7 + place Gambetta
PLACE JEAN JAURES	Tous sauf 1 - 3 - 5	
Place Pasteur	Impair de 9 à 23	
RN7	Tous jusqu'à 143 HLM St Andrieu	SAINT ANDRIEU : 3 Bat /6 entrées (A1-A2-B1-B2-C1-C2)
ROUTE DE LA BOURGADE	de 1 à 45 pair et impair	
Rue Aragon Trastour	1 à 23	
RUE BARBES	Tous	
RUE CARNOT	Tous	
RUE CAVALIER	de 1 à 9	Les 2 orthographes Cava(l)lier Pair+impair
RUE COURBET	Tous	ILOT 1 - rue Courbet Entrée 3 CPA DU MUY - 2 rue Courbet
RUE DE LA LIBERTE	Tous	
RUE DE LA PLACETTE	Tous	
RUE DE L'AVENIR	Tous	
RUE DE L'ECLAIR	Tous	
RUE DE L'HOTEL DE VILLE	Tous de 1 à 18	
RUE DES JARDINS	Tous	
Rue des Portiques	Impair de 9 à 25	ok/ Pancarte "passage des portiques"
RUE DES TANNEURS	de 1 à 6	
Rue des vergers	Tous	

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

RUE DROITE	Tous	
Rue du Bois des Bellugues	***Tous (lot du bois des Bellugues)***	
RUE DU FIGUIER	Tous	
RUE DU FOUR	Tous	
RUE DU MURIER	Tous	
Rue du Nord	Tous	
RUE FRANCOIS TAXIL	Tous	
RUE GAMBETTA	Tous	
Rue Gambetta	Tous	
RUE GRANDE	Tous	ILOT 2 EST - 25 rue Grande
RUE HEBREARD	Tous	
RUE HOCHE	Pairs	
Rue Joachim Ollivier	Tous	
RUE LATIL	Tous	
RUE LEDRU ROLLIN	Tous	
RUE LOUIS BLANC	Tous	
Rue Marceau	Tous	
RUE MAURICE LACHATRE	Tous	
Rue Paradou	Tous	
RUE PASTEUR	Tous	
Traverse Paradou	Tous	

Mise à jour 2017

DRAGUIGNAN LES COLLETTES

Type de voie	Nom de la voie		Totalité Partielle	Précisions n°
Avenue	de	Verdun	P	Résidence Les Colettes, ??Résidence Les 3 Côteaux (bât P,L,M) ??
Avenue	Paul	Arène	P	Résidence Etoile du Sud et n°138 Résidence Les Aludes.
Chemin	des	Collettes	P	??Résidence les 3 Côteaux (bât R) ?? Résidence Les Jardins de Pagnol bât J,K ???
Boulevard	Marcel	Pagnol	P	Résidence Le Temps des Cerises, Résidence Carré Topaze, jusqu'à lotissement n°194.
Chemin		Sainte-Barbe	P	Centre des Finances Publiques, Résidence Le Loubet.
Boulevard	Emile	Thomas	P	Collège, Résidence Les Négadis, Résidence Les Portiques.
Boulevard	Théodore	Aubanel	P	Résidence Les Souléiès.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Résidence Les Colettes
Avenue de Verdun

Var Habitat

Bâtiments	Entrées
A	1-2
B	1-3
D	
E	1-2

Résidence Etoile du Sud
234 Avenue Paul Arène

Bâtiments
Alpha
Bêta
Gamma
Delta

Résidence Les Aludes
138 Avenue Paul Arène

Bâtiments
La Farigulo
Lis Aludo
La Miougrano

Résidence Les 3 Côteaux

Groupe 3F

Bâtiments	N° de voie	Nom de Voie
E	399	
D		
F		
G		
H	411	
L		
M		
P		
R		

Résidence Le Loubet
284 Chemin de Sainte-Barbe

Bâtiments
A
B
C

Résidence Les Jardins de Pagnol
296 Chemin des Collettes

Bâtiments
K
J

Résidence Le Négadis
141 Boulevard Emile Thomas

Bâtiments	Entrées
A	1-5
B	1-7
C	1-8

Résidence Les Portiques
44 Bd E. Thomas / Bd Blum

Bâtiments
A
B

Résidence Les Souleiès
379 Boulevard Théodore Aubanel

Bâtiments
A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N

Résidence Le Temps des Cerises
32 Boulevard Marcel Pagnol

Résidence Le Carré Topaze
114 Boulevard Marcel Pagnol

DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros et noms résidence
Traverse du Jeu de Paume	tous
Impasse du Jeu de Paume	tous
Montée de la Roque	tous
Rue des Endronnes	tous
Rue des Tanneurs	Résidence Etudiants - 1 rue des Tanneurs TOUR DES TANNEURS. 21 rue des Tanneurs
Rue des Tanneurs	tous
Place des tanneurs	parking
Rue de la Roque	tous
Place de l'Horloge	tous (sans habitation?)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Place René Cassin	**tous**
Rue Pierre Clément	**tous**
Rue du Dragon	**tous**
Rue des Potiers	**tous**
Place Vieille Halle	**tous**
Rue Vieille Halle	**tous**
Impasse du Chapitre	**tous**
Trav. du Palais	**tous**
Rue des 3 Pigeons	**tous**
Rue d 'Arménie	**tous**
Traverse Joseph Bernard de Trans en provence	**tous (sans habitation?)**
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	**Résidence Bernard Trans: 1 bâtiment / 6 entrées (de 1 à 6), N° 47 Maison de la solidarité-Avaf**
Boulevard Joseph Bernard de Trans en provence	**tous**
Place Portaiguières	**PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudières - 15 place PortaiguièresILOT DE L'HORLOGE - Place Portaiguières**
Place Portaiguières	**tous**
Rue du Jeu de Ballon	**tous**
Place des Comtes de Provence	**Tous (sans habitation?)**
Montée de la Porte de Grasse	**tous**
Rue du Courtiou	**tous**
Rue des Moulins	**tous**
Place des Moulins	**tous**
Place du Souvenir Français	**tous (sans habitation?)**
Traverse des Jardins	**tous**
Rue des Jardins	**tous**
Rue Grande	**tous -dont ILOT 2 EST - 25 rue Grande**
Rue Lou Fabriguié	**tous**
Place Lou Fabriguié	**tous**
Montée du Rigoulier	**tous**
Rue de la Menudière	**PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudière. 15 place Portaiguières MENUDIERE HORLOGE - 23 rue Ménudières**
Rue de la Menudière	**tous**
Traverse Eugène Guiguès	**Tous**
Rue des Chaudronniers	**CHAUDRONNIERS - 12 rue des Chaudronniers**
Rue des Chaudronniers	**tous**
Trav. du Piquet Vieux	**tous**
Rue du Piquet Vieux	**tous**
Rue du Jeu de Paume	**tous**
Rue Adolphe Giraud	**tous**

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Place Pasteur	**tous**
Place de l ' Observance	**tous**
Rue de L'Observance	**Observance 1 - 51 rue de l'ObservanceObservance 2 - 52 rue de l'Observance-Observance 3 - 58-64 rue de l'Observance**
Rue de L'Observance	**tous**
Rue de la République	**tous**
Boulevard Jean Jaurès	**côté pair N° 2 à 40**
Rue du Père Eouzan	**Tous**
Place Claude Gay	**tous**
Trav.des Minimes	**tous (sans habitation?)**
Place des Minimes	**REHAB 6 PLACE DES MINIMES: 1 bat /1 entrée**
Place des Minimes	**tous**
Rue des Minimes	**tous**
Rue de Trans	**Les Chaudronnniers - 7 rue de TransL'Etoile - 10 bis rue de Trans**
Rue de Trans	**tous**
Montée des Ouillères	**tous**
Place du Marché	**tous**
Rue Juiverie	**Résidence Personnes Agées**
Rue Juiverie	**tous**
Rue de la Visitation	**tous**
Place St Clair	**tous**
Rue Saint Clair	**tous**
Montée St Clair	**tous**
Traverse St Clair	**tous**
Impasse Blancherie	**tous**
Impasse des Augustins	**tous**
Traverse du Cros	**tous**
Rue du Cros	**tous**
Place des Tonneliers	**tous (rebaptisé Place Cogordan)**
Place Cogordan	**tous**
Rue du Jardin des Plantes	**tous**
Boulevard du Jardin des Plantes	**côté pair**
Rue Edmond Poupé	**tous**
Rue de la Tête de Boeuf	**tous**
Rue de l ' Horloge	**tous**
Place Roger Fréani	**tous**
Place aux Herbes	**tous**
Place des Augustins	**tous**
Rue de l' Ancien Théâtre	**tous**
Imp. Capesse	**tous**
Rue Capesse	**tous**
Rue du Combat	**tous**

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Boulevard des Remparts	**côté pair-L'Observance: 1 bat.rez/1entrée**
Rue de la Halle	**tous**
Boulevard de la Liberté	**côté pair**
Traverse de la Liberté	**tous**
Rue Frédéric Mireur	**tous**
Rue de la Blancherie	**tous**
Rue de l' Etoile	**tous**
Rue Joseph Roumanille	**tous**
Rue Georges Cisson	**tous**
Trav. Juiverie	**tous**
Place Georges Brassens	**tous**
Montée du Four de Peisse	**tous**
Rue Beauvezer	**tous**
Place du Dragon	**tous**
Boulevard John Kennedy	**-N° 9 à 47 Impair**
Traverse des Dominicains	**tous (habitations?)**
Rue des Dominicains	**tous**
Boulevard Maréchal Foch	**coté pair**
Rue des Marchands	**tous**
Square Mozart	**Tous**
Place de la Paroisse	**tous**
Montée de l 'Horloge	**tous**
Boulevard Georges Clémenceau	**côté impair jusqu'au Bd J. JAURES et N°3 à 13C -Théatre**
Ressources: service urbanisme Draguignan/Géoportail/Bailleurs sociaux/DDCS	

Mise à jour 2017

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

2 - Délibération d'attribution de subventions Politique de la ville- Programmation 2017

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE

C_2017_081

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Attribution des subventions/crédits spécifiques Politique de la Ville (Appel à projet 2017 Contrat de ville)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE

La loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la Politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par la loi retenant 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) portant sur 2 communes. Le périmètre du Contrat de Ville intercommunal 2015-2020 représente donc 8370 habitants sur Draguignan (centre ancien et les collettes) et Le Muy (centre ville).

Les contrats de ville nouvelle génération succèdent donc depuis 2015 au CUCS, ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le Contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29/06/2015.

Les actions financées en crédits spécifiques s'appuieront sur les enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du plan d'actions établis dans le contrat de ville pour les quartiers prioritaires des 2 communes concernées.

La programmation annuelle, s'est structurée selon les 5 piliers des Contrats de ville, comme stipulé dans l'appel à projet 2017 :

- le pilier "développement économique et emploi"
- le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"
- le pilier "cohésion sociale"
- le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté"
- l'axe "hors pilier »

Suite à l'appel à projets lancé en novembre 2016 en direction des associations du territoire de la Dracénie, les membres du comité de pilotage, réuni en séance le 30 mars 2017 ont émis un avis favorable et validés les propositions de participation financière de l'État et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Les propositions de participation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont précisées dans le tableau ci-annexé.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et cohésion sociale réunie le 6 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer les subventions aux associations conformément au tableau ci annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ces subventions sont imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, au chapitre 65, nature 6574, fonction 523.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_081-DE

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2017

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renv/N ouv	Coût total de l'action	Montant demandé de l'action de demande	Propositions CAD 2017	Propositions ETAT 2017
PILIER CADRE DE VIE RENOUVELLEMENT URBAIN							
COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE	La démarche d'Auto Réhabilitation Accompagnée au service du territoire varois - commune de Draguignan	DRAGUIGNAN		237 689	12 000	2000	8560
PILIER COHESION SOCIALE							
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes Familles	DRAGUIGNAN		90 200	18 000	10000	8000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Un été en familles	DRAGUIGNAN	N	13 900	4 000	2000	2000
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE DRAGUIGNAN	Actions de proximité Collettes enfance jeunesse	DRAGUIGNAN		88 530	26 000	8000	6000
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	Rencontre et Création	DRAGUIGNAN		14 755	4 000	1000	1000
ASSOCIATION TRAIT LIBRE	l'été, l'art et ma rue	DRAGUIGNAN		11 560	9 000	3000	4000
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	Cité Débrouillarde au muy	LE MUY	N	10 044	7 000	1400	3500
LES PETITS DEBROUILLARDS PACA	Cité Débrouillarde à Draguignan	DRAGUIGNAN		10 309	6 500	0	4000
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	Le jeu au coeur des quartiers	DRAGUIGNAN	N	34 067	10 000	5000	0
LUDOTHEQUE LEI JOUGADOU	La ludothèque en soutien des apprentissages	DRAGUIGNAN	N	28 369	7 800	2000	2000
PROMOSOINS	Permettre ou faciliter l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies /Accès à la couverture sociale et/ou à la santé / Prévention santé	DGG+LEMUY		148 671	6 500	1900	1000
PROMOSOINS	Promo-Soins itinérants	LE MUY		9 571	1 000	1000	0
DRACENIE SOLIDARITES	Épicerie solidaire "la musette"	DRAGUIGNAN		144 730	7 000	3500	2000
DRACENIE SOLIDARITES	EPICERIE SOLIDAIRE ITINERANTE	LE MUY		77 960	6 000	4000	0
DRACENIE SOLIDARITES	Le jardins d'insertions du MUY	LE MUY		35 060	2 000	500	1500
DRACENIE SOLIDARITES	Communication en Dracénie	LE MUY	N	22 000	10 000	3000	7000
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU VAR	Education à l'égalité fille garçon (Agir sur les champs de la prévention des violences faites aux femmes) DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	N	2 470	2 250	1250	0
LA FABRIQUE	Accueil et animations de proximité	DRAGUIGNAN		52 400	10 500	2500	5500
LA FABRIQUE	Ateliers socio-linguistiques	DRAGUIGNAN		18 360	5 000	1500	1500
LA FABRIQUE	Café social et permanence sociale	DRAGUIGNAN		47 620	11 000	5000	5000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Favoriser l'échange de solidarité chez les jeunes tout en permettant l'accès à l'offre culturelle et de loisirs.	DRAGUIGNAN	N	5 640	2 400	0	2400
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - "Et après la 3ème?"	LE MUY	N	5 734	3 000	1500	1500
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Favoriser l'échange de solidarité chez les jeunes tout en permettant l'accès à l'offre culturelle et de loisirs.	LE MUY	N	3 367	1 440	1400	0
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Prévenir les conduites à risques des jeunes (deux roues) par l'acquisition du permis AM	DRAGUIGNAN	N	3 159	750	0	750
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Prévenir les conduites à risques des jeunes (deux roues) par l'acquisition du permis AM	LE MUY	N	2 278	550	0	550

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le

ATTRIBUTION DES CREDITS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE 2017

STRUCTURE	ACTION	Communes	Renv/N ouv	Coût total de l'action	Montant demandé de l'action de demande	Propositions CAD 2017	Propositions ETAT 2017
RUGBY CLUB DRACENOIS	70e anniversaire RCD- rugby sur l'ongle	DRAGUIGNAN	N	24600	11000	1500	1500
ASTI	Permanence d'accès aux droits aux séjour et à la justice	DRAGUIGNAN		53 000	5 000	2000	2000
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI							
ASSO CLARISSE ENVIRONNEMENT	Accès à l'emploi en chant. d'insertion et accomp.social et profes. individualisé de publics domiciliés dans les QPV et les quarti. en veille active du MUY.Publics en rupture avec l'emploi.Eli.CDDI	LE MUY	N	262 730	3 000	0	3000
BGE PROVENCE ALPES MED ACCES CONSEIL	Soutien et accompagnement à l'élaboration de projets de quartier, entreprendre dans son quartier	DRAGUIGNAN	N	17 000	10 000	4550	4000
FACE VAR	FACE A L'EMPLOI - DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN		33 991	5 000	0	1500
FACE VAR	TEKNIK - PASSERELLE ECOLE ENTREPRISE DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN		11 332	2 900	0	1500
POLE EMPLOI	Accompagnement intensif Femmes	DRAGUIGNAN	N	39 800	15 000	0	1500
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	DRAGUIGNAN - Les chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail	DRAGUIGNAN	N	14 715	4 620	1000	2000
ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE	LE MUY - Des chantiers éducatifs au service de l'éducation au travail	LE MUY	N	15 659	4 620	0	3240
MISSION LOCALE EST VAR	Accompagnement Dynamique à l'Emploi (Le Muy)	LE MUY		33 528	14 500	1500	9000
MISSION LOCALE DRACENIE CŒUR VAR	accompagnement de proximité en faveur de l'acces à l'emploi et à la formation des jeunes QPV	DRAGUIGNAN	N	8818	7000	3000	3000
						75000	100000

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_131-DE

C_2017_131

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Annexes au Contrat de ville 2015-2020

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZÉREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Richard STRAMBIO, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_131-DE

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme veut renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la Politique de la ville.

La Dracénie a été impactée par la loi retenant trois quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) portant sur deux communes. Le périmètre du contrat de ville intercommunal 2015-2020 représente donc 8 370 habitants sur Draguignan (centre ancien et les collettes) et Le Muy (centre ville).

Les contrats de ville nouvelle génération succèdent donc depuis 2015 au Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée dans une politique de cohésion sociale à travers notamment le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015.

Afin d'actualiser le document cadre du contrat de ville 2015-2020 de la Dracénie, les deux documents suivants seront annexés :

- Le plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation,
- 8 avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâtis (TFPB) dans les quartiers prioritaires Politique de la ville.

Comme demandé par le Préfet du Var, et validé en comité du pilotage du 29 septembre 2016, le « Plan d'action relatif à la prévention de la radicalisation » devra être annexé au contrat de ville, conformément à la convention entre l'Association des Maires de France et l'État.

Dans le cadre des 8 conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties signées le 30 décembre 2015, une présentation été faite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et les bailleurs (SAIEM, Var habitat, Immobilière M. 3F et Le Logis Familial Varois) en comité du pilotage du 29 septembre 2016.

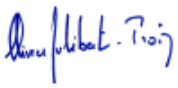
8 avenants aux conventions ont été signés au 31 mars 2017, approuvés en commission Politique de la ville le 9 février 2017, et adopté en Conseil d'agglomération le 2 mars 2017 par délibération n° C_2017_047 avec pour objet l'adjonction des collectivités locales (Communauté d'Agglomération Dracénoise, communes de Draguignan et du Muy), comme signataires de la convention, et l'ajustement du plan d'actions 2017.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la Ville réunie le 8 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les deux documents à annexer au contrat de ville 2015-2020 (avenants Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Plan de prévention à la radicalisation),
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_047-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_047

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Draguignan et du Muy

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIÈRE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_047-DE

Vu la loi N°2014173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5729/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de ville de nouvelle génération,

Vu la circulaire du Ministère de la ville du 15 octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration des Contrats de ville,

Vu l'Agenda HLM 20152018 signé entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'habitat le 29 septembre 2014,

Vu la loi N°2014 – 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu Loi Finance 2015,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par la loi de finances pour 2015,

Vu les instructions relatives aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville 12 juin 2015,

Vu l'article 47 de la loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016,

Vu les conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville concernant les quartiers prioritaires du centre ancien et des Collettes à Draguignan et du centre ancien au Muy, signées le 30 décembre 2015 entre Monsieur Pierre SOUBLET Préfet du Var et Messieurs les représentants des bailleurs : IMMOBILIERE MEDITERRANEE, LOGIS FAMILIAL VAROIS, SAIEM de CONSTRUCTION de DRAGUIGNAN et VAR HABITAT.

L'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

La loi de finances pour 2015, a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la TFPB dont bénéficiaient les bailleurs, pour leur patrimoine situé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville définis par les décrets n°2014 - 1750 et n°2014 - 1751 du 30 décembre 2014.

8 conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les 3 quartiers prioritaires de la Politique de la ville de la Dracénie (centre ancien et les Collettes à Draguignan, centre ancien au Muy) ont été conclues le 30 décembre 2015 entre Monsieur le Préfet du Var et Messieurs les représentants des bailleurs.

L'abattement de TFPB pour les bailleurs disposant de patrimoine en quartiers prioritaires de la Politique de la ville est conditionné à la signature de la convention relative à l'utilisation de cet abattement, avant le 31 mars 2017, par les collectivités concernées : Communauté d'Agglomération Dracénoise, Commune de Draguignan et Commune du Muy.

En l'absence de signature, les bailleurs ne pourront pas bénéficier de leur abattement de TFPB 2017, et ne pourront donc pas agir pour l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Il est proposé de contractualiser par avenant aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville de Draguignan et du Muy conclues en décembre 2015.

L'avenant a pour objet :

- L'adjonction des collectivités locales : Communauté d'Agglomération Dracénoise, Commune de Draguignan et commune du Muy, comme signataires de la convention.
- L'ajustement du plan d'actions 2017.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Politique de la Ville réunie le 9 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions locales relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville de Draguignan et du Muy, et d'ajuster le plan d'action,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, notamment les avenants ainsi que chaque convention avec chaque bailleur, sur chaque quartier.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN



Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN DES ACTIONS 2017

Cellules à renseigner

Année : 2016 - 2018

Commune	LE MUY
Nombre de logements concernés (QPV)	46
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Date	31-déc-17

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
CENTRE VILLE	QP083004

Montant réel de l'abattement 2017 du QPV	2017
Report éventuel (en + ou -) abattement 2016	
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	2017
Total dépenses valorisées (e)	5 460 €
Différentiel (f) - (e)	-3443

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes		Actions N°	Actions Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2017 Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	réalisations 2017 dépenses effectives au 06/12/17	taux réalisation	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1	*Renforcement du gardiennage et surveillance*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	2	1.2	**Agents de médiation sociale**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	3	1.3	**Agents de développement social et urbain**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	4	1.4	**Coordonnateur hlm de la gestion de proximité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	5	1.5	**Référents sécurité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	7	2.2	**Sessions de coordination inter-acteurs**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	8	2.3	**Dispositifs de soutien**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
3-Sur-entretien	9	3.1	*Renforcement nettoyage*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	10	3.2	*Enlèvement de tags et graffitis*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	11	3.3	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	12	3.4	*Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1	**Gestion des encombrants**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	14	4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	15	4.3	**Enlèvement des épaves**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			

5 Tableaux détaillés de programmes d'action 2017 dans le cadre de l'abattement TFPB

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Axes		N°	Actions Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2017 Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	réalisations 2017 dépenses effectives au 06/12/17	taux réalisation	Commentaires
			...								#DIV/0!			
	16	4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	**Dispositif tranquillité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	18	5.2	**Vidéosurveillance (fonctionnement)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	19	5.3	**Surveillance des chantiers**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	20	5.4	**Analyse des besoins en vidéosurveillance**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	**Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	22	6.2	**Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	26	7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	27	7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	28	7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**			0	2 460 €	2 460 €	0 €	2 460 €	100%			
			Mise à disposition local rue de l'Eglise à la mairie du Muy pour accueil		2017		2 460 €	2 460 €		2 460 €	100%	2 460 €	100%	conforme bail de location
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	31	8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**			0	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	100%			
			Sécurisation Vigik & portes		2017		3 000 €	3 000 €		3 000 €	100%	3 000 €	100%	total des travaux porte + vigik 16460,54€
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
					TOTAL	0	5 460 €	5 460 €	0 €	5 460 €		5 460 €	100%	par rapport aux actions prévues
									Total valorisé (e)	5 460 €			271%	par rapport à l'abattement prévu

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN DES ACTIONS 2017

Cellules à renseigner

Année : 2016 - 2018

Commune	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	203
Organisme	SAIEM de Construction de Draguignan

Date	31-déc-17

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
Centre-Ville	QP083002

Montant reel de l'abattement 2017 du QPV	21482
Report éventuel (en + ou -) abattement 2016	
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	21482
Total dépenses valorisées (e)	30 566 €
Différentiel (f) - (e)	-9084,35

Légende du tableau:
En gras : Actions spécifiques aux quartiers
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

	Actions					Prévisionnel 2017					réalisations 2017		
Axes	N°	Libellé action / (saisir) libeIé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	dépenses effectives au 31/12/17	taux réalisation	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1 *Renforcement du gardiennage et surveillance*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	2	1.2 **Agents de médiation sociale**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	3	1.3 **Agents de développement social et urbain**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	4	1.4 **Coordonnateur hlm de la gestion de proximité**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	5	1.5 **Référents sécurité**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 **Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	7	2.2 **Sessions de coordination inter-acteurs**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	8	2.3 **Dispositifs de soutien**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
3-Sur-entretien	9	3.1 *Renforcement nettoyage*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	10	3.2 *Enlèvement de tags et graffitis*			0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100%			
		Enlèvement de tags et graffitis		2017		1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	2 350 €	235%	enlèvement tag et pose anti graffitis : montée st clair et Observance
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	11	3.3 *Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	12	3.4 *Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*			0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100%			
		Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)		2017		1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	2 145 €	214%	réparation porte vitrée hall 7 rue de Trans et portail Ilot Horloge
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 **Gestion des encombrants**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	14	4.2 *Renforcement ramassage papiers et détritus*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	15	4.3 **Enlèvement des épaves**			0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100%			
		Enlèvement des épaves		2017		1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	0 €	0%	pas de dépenses au 31/08/2017
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	16	4.4 *Amélioration de la collecte des déchets*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Axes	N°	Actions	Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2017					réalisations 2017		Commentaires
							Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	dépenses effectives au 31/12/17	taux réalisation	
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	**Dispositif tranquillité**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	18	5.2	**Vidéosurveillance (fonctionnement)**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	19	5.3	**Surveillance des chantiers**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	20	5.4	**Analyse des besoins en vidéosurveillance**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	**Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	22	6.2	**Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**			0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100%			
			Animations		2017		1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	0 €	0%	pas de possibilité de mise en place en centre ville du fait des contraintes de non co-financements et de la difficulté d'identifier les bénéficiaires des actions
			mise en place jardins partagés ilot horloge				1 000 €	1 000 €		1 000 €	100%	0 €	0%	démarrage de la mise en place prévue après le 2 Octobre : présentation du projet aux locataires
			...								#DIV/0!			
	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	26	7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	27	7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	28	7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**			0 €	14 400 €	14 400 €	0 €	14 400 €	100%			
			Mise à disposition de la Fabrique Local en RDC du 58/54 Observance		2017		9 300 €	9 300 €		9 300 €	100%	9 300 €	100%	conforme bail de location
			Mise à disposition "Caboch'Arts" local en rdc 7 rue de Trans		2017		5 100 €	5 100 €		5 100 €	100%	5 100 €	100%	conforme bail de location
			...								#DIV/0!			
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*			0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	100%			
			résidentialisation abords ilot horloge				5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%		0%	
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	31	8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**			0 €	11 680 €	11 680 €	0 €	11 680 €	100%			
			Sécurisation ilot Horloge		2017		11 680 €	11 680 €		11 680 €	100%	11 672 €	100%	installation de grilles pour fermeture porche
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
					TOTAL	0 €	36 080 €	36 080 €	0 €	36 080 €		30 566 €	85%	par rapport aux actions prévues
									Total valorisé (e)	36 080 €			142%	par rapport à l'abattement prévu

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

BILAN DES ACTIONS 2017

Cellules à renseigner

Date: 31-déc-17

Année : 2016 - 2018

Commune	DRAGUIGNAN
Nombre de logements concernés (QPV)	316
Organisme	SAIEM de Constuction de Draguignan

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
COLLETTES	QP083003

Montant réel de l'abattement 2017 du QPV	69134
Report éventuel (en + ou -) abattement 2016	1307
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	70441
Total dépenses valorisées (e)	39 890 €
Différentiel (f) - (e)	30551,15

Légende du tableau:

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	Actions N°	Actions Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2017 Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	réalisations 2017 dépenses effectives au 31/12/17	taux réalisation	Commentaires
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1 1.1	*Renforcement du gardiennage et surveillance*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	2 1.2	**Agents de médiation sociale**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	3 1.3	**Agents de développement social et urbain**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	4 1.4	**Coordonnateur hlm de la gestion de proximité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	5 1.5	**Référents sécurité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6 2.1	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	7 2.2	**Sessions de coordination inter-acteurs**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	8 2.3	**Dispositifs de soutien**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
3-Sur-entretien	9 3.1	*Renforcement nettoyage*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	10 3.2	*Enlèvement de tags et graffitis*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	11 3.3	*Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	12 3.4	*Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)*			0	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	100%			
		Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)		2017		5 000 €	5 000 €		5 000 €	100%	4 239 €	85%	réparation vandalisme portes vitrées et barrière parking
		...								#DIV/0!			
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13 4.1	**Gestion des encombrants**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	14 4.2	*Renforcement ramassage papiers et détritus*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
										#DIV/0!			
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	15 4.3	**Enlèvement des épaves**			0	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100%			
		Enlèvement des épaves		2017		2 000 €	2 000 €		2 000 €	100%	1 600 €	80%	actuellement réalisé pour 960 € d'enlèvement de 3 véhicules
										#DIV/0!			
		...								#DIV/0!			
	16 4.4	*Amélioration de la collecte des déchets*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Axes	N°		Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2016 -2018)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Prévisionnel 2017					réalisations 2017		Commentaires
							Dépense prévisionnelle 2017 (a)	Financement bailleur 2017	Autre financement 2017	valorisation TFPB 2017 (b)	Taux de valorisation TFPB(bx100/a)	dépenses effectives au 31/12/17	taux réalisation	
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1	**Dispositif tranquillité**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	18	5.2	**Vidéosurveillance (fonctionnement)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	19	5.3	**Surveillance des chantiers**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	20	5.4	**Analyse des besoins en vidéosurveillance**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1	**Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	22	6.2	**Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	23	6.3	**Enquêtes de satisfaction territorialisées**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1	**Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »**			0	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €	100%			
			Animations		2017		15 000 €	15 000 €		15 000 €	100%	10 379 €	69%	animation vacances printemps, été, toussaint 2017 en pied d'immeuble par Ludothèque et Petits Débrouillards
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	25	7.2	**Actions d'accompagnement social spécifiques**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	26	7.3	**Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	27	7.4	**Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	28	7.5	**Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*			0	28 000 €	28 000 €	0 €	28 000 €	100%			
			Aménagements extérieurs		2017		28 000 €	28 000 €		28 000 €	100%	0 €	0%	étude à engager 4ème trim après approbation PSP SAIEM - action sur laquelle la SAIEM demandera un report en 2018 afin de mettre en œuvre une résidentialisation de grande envergure mobilisant l'essentiel des actions TFPB à l'exception des animations de pied d'immeuble
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	30	8.2	*Surcoûts de remise en état des logements*			0	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!			
											#DIV/0!			
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
	31	8.3	**Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)**			0	21 890 €	21 890 €	0 €	21 890 €	100%			
			Remplacement serrures portes entrées par système vigik et digicodes		2017		21 890 €	21 890 €		21 890 €	100%	23 672 €	108%	Négadis
											#DIV/0!			
			...								#DIV/0!			
					TOTAL	0	71 890 €	71 890 €	0 €	71 890 €		39 890 €	55%	par rapport aux actions prévues
									Total valorisé (e)	71 890 €			58%	par rapport à l'abattement prévu

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2017

| | | |

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2017

Date	1-janv.-18

Année : 2017

Commune :	LE MUY
Nombre de logements concernés (QPV)	40
Organisme	VAR HABITAT

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
CENTRE ANCIEN	QP83004

Montant de l'abattement annuel (f)	5983
Total dépenses valorisées (e)	7027
Différentiel D1 = (f) - (e)**	-1044

Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante

Report sur 2017	transfert sur autre QPV

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

	Actions			Rappel prévisionnel 2017		Réalisé 2017					Réalisé - prévisionnel		
Axes	**N°**	**Libellé action / Action détaillée (case bleue)**		Dépense prévisionnelle 2017 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2017 (b)	**Dépense réalisée 2017 (c)**	**Financement bailleur 2017**	**Autre financement 2017**	**valorisation effective TFPB 2017 (d)**	**Taux de valorisation TFPB** (dx100/c)	Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
3-Sur-entretien	3.1	*Renforcement nettoyage*		**2000**	**2000**	**1200**	**1200**	**0**	**1200**	**100%**	**-800**	**-800**	
		sous-détail : décapage parties communes		2000	2000	1200	1200		1200	**100%**	-800	-800	
4-Gestion des déchets et encombrants /	4.3	**Enlèvement des épaves**		**3400**	**3400**	**960**	**960**	**0**	**960**	**100%**	**-2440**	**-2440**	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		**9200**	**5706**	**4867**	**4867**	**0**	**4867**	**100%**	**-4333**	**-839**	
		Sous-détail : éclairage parties communes		6200	2706	2706	2706		2706	**100%**	-3494	0	
		sous-détail : Plantations, aménagements paysagers		3000	3000	2161	2161		2161	**100%**	-839	-839	
			TOTAL	**14600**	**11106**	**7027**	**7027**	**0**	**7027**		**-7573**	**-4079**	
								Total valorisé (e)	**7027**				

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

REALISE 2017

												Date	1-janv.-18				
												Quartier prioritaire :					
Année : 2017		**Commune :**		**DRAGUIGNAN**								**Nom**	**Code quartier**				
												CENTRE VILLE	QP83002				
		Nombre de logements concernés (QPV)		**93**													
												Montant de l'abattement annuel (f)	**11463**			Si D1 n'est pas nul saisir "1" dans la case correspondante	
Légende du tableau :		**Organisme**		**VAR HABITAT**								**Total dépenses valorisées (e)**	13683			Report sur 2017	transfert sur autre QPV
En gras : Actions spécifiques aux quartiers												**Différentiel D1 = (f) - (e)****	-2220				
En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun																	

	Actions			Rappel prévisionnel 2017		**Réalisé 2017**					Réalisé - prévisionnel		
Axes	**N°**	**Libellé action / Action détaillée**	Calendrier (2016 - 2018)*	Dépense prévisionnelle 2017 (a)	valorisation prévisionnelle TFPB 2017 (b)	**Dépense réalisée 2017 (c)**	**Financement bailleur 2017**	**Autre financement 2017**	**valorisation effective TFPB 2017 (d)**	**Taux de valorisation TFPB** (dx100/c)	Dépense (c) - (a)	TFPB (d) - (b)	Commentaires
3-Sur-entretien	3.1	*Renforcement nettoyage*		**5200**	**5200**	**3834**	**3834**	**0**	**3834**	**100%**	**-1366**	**-1366**	
		sous-détail : décapage parties communes		1200	1200	1024	1024		1024	100%	-176	-176	
		Sous détail : Augmentation de la fréquence des nettoyages des halls		4000	4000	2810	2810		2810	100%	-1190	-1190	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	4.3	**Enlèvement des épaves**		**1280**	**1280**	**640**	**640**	**0**	**640**	**100%**	**-640**	**-640**	
		sous-détail : prévisionnel d'enlèvement de 4 épaves		1280	1280	640	640		640	**100%**	-640	-640	
7- Animation, lien social, vivre ensemble	7.2	**Action d'accompagnement social spécifiques**		**3600**	**3600**	**3600**	**3600**		**3600**	**100%**	0	0	
		sous-détail : travail et suivi de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale		3600	3600	3600	3600		3600	**100%**	0	0	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	8.1	*Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)*		**8000**	**8000**	**5609**	**5609**	**0**	**5609**	**100%**	**-2391**	**-2391**	
		Sous-détail : Plantations et aménagements paysagers		8000	8000	5609	5609		5609	100%	-2391	-2391	
			TOTAL	**18080**	**18080**	**13683**	**13683**	**0**	**13683**	**4**	**-4397**	**-4397**	
								Total valorisé (e)	**13683**				

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Logis Familial Varois
Groupe Logement Français

Toulon, le 10/01/2018

DDTM du Var
M. Nicolas ARTAL
Service Territorial Est Var
244 avenue Infanterie de marine
83000 TOULON

N/ Réf. : NF/EM/2018/01/020

Objet : Bilan TFPB

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les documents relatifs au bilan TFPB **2017 du** quartier LES COLETTES n° QP083003, résidence Etoile du Sud :

Société	Résidence	Axe	Action	Objet	N° BT	N° Facture	Date facture	Montant TTC
Idverde	Etoile du Sud	8 – Petits travaux d'amélioration	Amélioration espaces extérieurs	Coupe végétaux, démolition clôture, décapage terre végétale, plantations	2017 6081	2017/6081	25/10/2017	5 038,62€
Idverde	Etoile du Sud	8 – Petits travaux d'amélioration	Amélioration espaces extérieurs	Aménagement passage non PMR	2017 6095	**En attente de facture**	/	1 440,00€
SARL Ateliers serrureries Europe	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	Divers menuiserie	2017-1463	FA3983	28/03/2017	152,26€
SARL Ateliers serrureries Europe	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	Divers menuiserie	2017-1460	FA3984	28/03/2017	143,78€
SARL Ateliers serrureries Europe	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	Divers menuiserie	2017-1454	FA3982	28/03/2017	47,93€
AEGP	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	Mise en place morceau de moulures pour protéger fils électriques	2017-6232	15185	21/09/2017	94,60€

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

CES	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés	Réfection désenfumage	2017 2644	**En attente de facture**		1 083,02€
Pierre et Alain	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis	Réfection panneaux de façade	2017-4640	20174640	29/09/2017	237,60€
SARL Brunel	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Renforcement nettoyage	Nettoyage bâtiment suite excréments	2017-3082	170401204	30/04/2017	96,00€
SARL Brunel	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Renforcement nettoyage	Nettoyage bâtiment suite excréments	2017-1542	170200584	28/02/2017	60,00€
SARL Brunel	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Renforcement nettoyage	Nettoyage bâtiment suite excréments	2017-513	170100191	31/01/2017	60,00€
SARL Brunel	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Renforcement nettoyage	Nettoyage locaux OM	2017-4642	170902573	30/09/2017	108,00€
SARL Brunel	Etoile du Sud	3 – Sur entretien	Renforcement nettoyage	Nettoyage locaux OM	2017-543	170300772	31/03/2017	324,00€
LFV	Etoile du Sud	1 - Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement gardiennage et surveillance	Salaire gardien	/	/	/	5 300,00€
							TOTAL	**14 185,81€**

Commentaires :

- Toutes les actions programmées ont été réalisées
- Des actions faites dans le cadre de l'abattement TFPB ont été complétées par des remises en peinture faites sur le budget propres de la société.

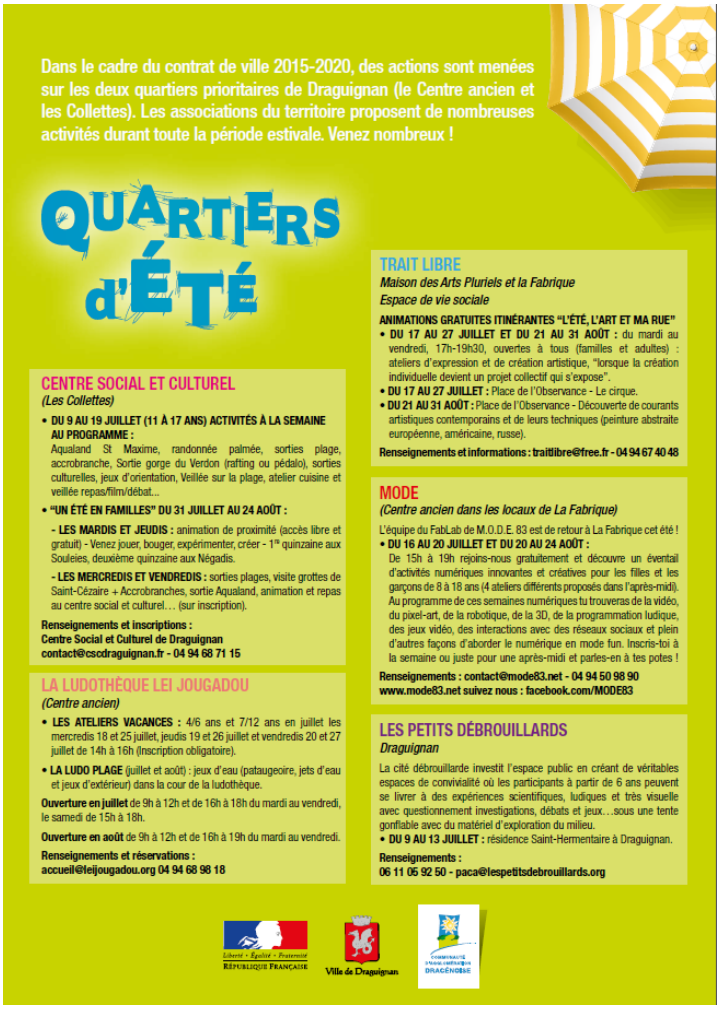
Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nicolas FERON
Responsable du patrimoine

6- Flyer de la commune de Draguignan pour les actions estivales en QPV

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en préfecture le 24/10/2018
Reçu en préfecture le 24/10/2018
Affiché le 24/10/2018
ID : 083-218300507-20180917-6539_2018_157-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2018-157

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	**36**

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE : EXERCICE 2017

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 22 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, MARC GUILLAUME, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, JENNIFER PAILLAUX, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :
FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, HUGUES BONNET à BRIGITTE DUBOUIS, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :
MATHILDE KOUJI DECOURT, MARIE-CHRISTINE GUIOL, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : JENNIFER PAILLAUX

Publié le :

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé
Reçu en
Affiché le 24/10/2018
ID : 083-218300507-20180917-6539_2018_157-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

En 2017, la commune de Draguignan a perçu la somme de 1 133 568 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette dotation constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle répond principalement aux problèmes posés par la concentration de pauvreté en milieu urbain.

L'article 8 de la loi n° 91-429 en date du 13 mai 1991 prévoit la présentation au Conseil Municipal, d'un rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Le rapport de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

Actions	***Montants***
Petite enfance et enfance	
Temps d'activités périscolaires dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	50 516 €
Périscolaire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	92 346 €
Accueils de loisirs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	39 287 €
Lieux d'Accueil Enfants Parents en centre ancien	105 018 €
Travaux d'infrastructure dans les écoles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	126 148 €
Sous-total	***413 315 €***
Associations subventionnées au titre de l'année 2017	
Centre social et culturel	55 500 €
Café associatif	7 000 €
Ludothèque	9 500 €
Trait libre	900 €
Dracénie solidarité	2 600 €
Promosoins	3 000 €
La Fabrique Subvention d'équipement	25 000 € 17 000 €
Association de Prévention Spécialisée	34 000 €
Rugby Club Dracénois	138 510 €
Sous-total	***293 010 €***
Cadre de vie	
Entretien des espaces verts (quartier des Collettes et du centre ancien)	14 900 €
Redynamisation du centre ancien : acquisitions foncières	79 500 €
Sous-total	***94 400 €***
TOTAL	**800 725 €**

Ainsi, la somme de 800 725 €, soit 70,63 % de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, a été affectée aux actions menées au profit des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

À noter que la somme de 332 843 €, soit 29,63 % de cette dotation, a été allouée à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour la mise en œuvre ces actions.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_211-DE

Envoyé en p
Reçu en préf
Affiché le 24/10/2018
ID : 083-218300507-20180917-6539_2018_157-DE

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport ci-dessus sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale perçue par la commune de Draguignan au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du rapport ci-dessus sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale perçue par la commune de Draguignan au titre de l'année 2017.

Fait à Draguignan, le 22 octobre 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan